

ROYAUME DU MAROC



PROJET DE LOI DE FINANCES POUR L'ANNEE BUDGETAIRE **2010**

RAPPORT SUR LES SERVICES DE L'ETAT GERES DE MANIERE AUTONOME

SOMMAIRE

I- INTRODUCTION	1
II- EVOLUTION ET REPARTITION DES SEGMA PAR SECTEUR D'ACTIVITE	3
III- DONNEES BUDGETAIRES SUR LES SEGMA	6
3-1- RESSOURCES	6
3-2- DEPENSES	7
3-3- EXCEDENTS	9
IV- CHAMP D'INTERVENTION DES SEGMA	10
4-1- SECTEUR SOCIAL	10
4.1.1- Domaine de la Santé	10
4.1.1.1- Hôpitaux SEGMA et instituts relevant du département de la Santé	11
4.1.1.1.1- Hôpitaux SEGMA	11
4.1.1.1.2- Etablissements d'appui : centres et laboratoires d'analyse et de recherche biologique et la direction du médicament et de la pharmacie	14
4.1.1.1.2.1- Centre National de Transfusion Sanguine de Rabat et Centre Régional de Transfusion Sanguine de Casablanca (CNTS et CRTS)	15
4.1.1.1.2.2- Institut National d'Hygiène	16
4.1.1.1.2.3- Centre National de Radioprotection	19
4.1.1.1.2.4- Direction du Médicament et de la Pharmacie	21
4.1.1.2- Hôpitaux et centre médico- chirurgical militaires	23
4.1.2- Domaine de la formation des cadres, de la formation professionnelle et de la formation continue	24
4.1.2.1- SEGMA opérant dans le secteur du tourisme et de l'artisanat	24
4.1.2.1.1- Instituts et centres de formation en hôtellerie et gestion touristique	25
4.1.2.1.2- Instituts et centres de formation dans le domaine de l'artisanat	27
4.1.2.2- SEGMA opérant dans le secteur de l'agriculture et de la pêche maritime	27
4.1.2.2.1- Instituts et écoles de formation dans le domaine agricole	28
4.1.2.2.2- Instituts et centre de formation dans le domaine de la pêche maritime	30
4.1.2.3- Ecoles opérant dans le domaine de l'énergie et des mines	33
4.1.2.4- Autres écoles et instituts de formation	34
4.1.2.4.1- Institut National de Statistique et d'Economie Appliquée	34
4.1.2.4.2- Ecole des Sciences de l'Information	35
4.1.2.4.3- Institut Supérieur de l'Information et de la Communication	36

4.1.2.4.4- Ecole Nationale d'Architecture	37
4.1.2.4.5- Institut National d'Aménagement et d'Urbanisme	40
4.1.2.4.6- Institut Royal de Formation des Cadres	42
4.1.2.4.7- Institut Supérieur des Etudes Maritimes	42
4.1.2.4.8- Service de Formation aux Engins et à l'Entretien Routier	43
4.1.2.4.9- Ecole Nationale d'Administration	44
4.1.3- Domaine du sport et de la culture	46
4.1.3.1- Complexes sportifs Prince Moulay Abdellah de Rabat et Mohammed V de Casablanca et complexe de Fés	46
4.1.3.2- Complexe Moulay Rachid de la Jeunesse et de l'Enfance de Bouznika	47
4.1.4- Autres SEGMA opérant dans le secteur social	49
4.1.4.1- Service d'Accueil, d'Assistance et d'Evaluation des Programmes relevant du département chargé des personnes handicapées	49
4.1.4.2- Division du Pèlerinage et des Affaires Sociales	50
4.1.4.3- Service Autonome des unités de Production de l'Administration Pénitentiaire	50
4.1.4.4- Division des Accidents du Travail	51
4.1.4.5- Direction des Affaires Consulaires et Sociales	52
4-2- SECTEUR DES INFRASTRUCTURES	53
4.2.1- SEGMA relevant du département de l'Equipeement	53
4.2.1.1-Centre National d'Eudes et de Recherches Routières	54
4.2.1.2-Service du Réseau des services de Logistique et de Matériel (SRSLM) et Services de Logistique et de Matériel (SLM)	55
4.2.1.2.1- Service du Réseau des Services de Logistique et de Matériel (SRSLM)	56
4.2.1.2.2- Services de Logistique et de Matériel (SLM)	56
4.2.2- Direction des Transports Routiers et de la Sécurité Routière	57
4.2.3- Direction Générale de l'Aviation Civile	60
4.2.4- Centre National d'Essais et d'Homologation (CNEH)	63
4.2.5- Direction de la Météorologie Nationale	64
4.3- SECTEUR DE LA PROMOTION DES ACTIVITES ECONOMIQUES	67
4.3.1- Centres Régionaux d'Investissement	67
4.3.2- SEGMA à prédominance commerciale	69
4.3.2.1-Direction de l'Imprimerie Officielle	69
4.3.2.2- Service autonome des Alcools	70
4.3.3- Autres SEGMA opérant dans la promotion des activités économiques	70
4.3.3.1- SEGMA chargé de la privatisation	70
4.3.3.2- SEGMA de la Trésorerie Générale du Royaume	71
4.3.3.3- Division de la Protection des Ressources Halieutiques	73
4.3.3.4- SEGMA relevant du département chargé des Eaux et Forêts	74
4.3.3.4.1- Service de la Valorisation des Produits Forestiers	74
4.3.3.4.2- Parc National de Souss-Massa	75
4.3.3.4.3- Parc Zoologique National	75

4.4- SECTEUR DE LA DOCUMENTATION ET DE RECHERCHE	76
4.4.1- Centre Royal de Télédétection spatiale	76
4.4.2- Centre National de Documentation	78
4.4.3- Centre de Publication et de Documentation Judiciaire de la cour Suprême	80
4.4.4- Direction de l'Observation, des Etudes et de la Coordination	81
4.4.5- Imprimerie Dar AL Manahil	83
ANNEXES	85

Annexe 1 : Tableau récapitulatif de l'exécution des budgets des SEGMA au titre des années 2007 et 2008

Annexe 2 : Evolution des ressources des SEGMA en 2007 et 2008

 a- Evolution des ressources des SEGMA en 2007 et 2008

 b- Evolution des ressources des SEGMA relevant du secteur social en 2007 et 2008

Annexe 3 : Evolution des charges des SEGMA en 2007 et 2008

 a- Evolution des charges des SEGMA en 2007 et 2008

 b- Evolution des charges des SEGMA relevant du secteur social en 2007 et 2008

Annexe 4 : Prévisions des ressources et des charges des SEGMA en 2009

- Exploitation
- Investissement

I - INTRODUCTION

Aux termes du premier alinéa de l'article 16 bis de la loi organique n° 14-00 modifiant et complétant la loi organique n° 7-98 relative à la loi de finances « *Constituent des `` services de l'Etat gérés de manière autonome ``, les services de l'Etat, non dotés de la personnalité morale, dont certaines dépenses, non imputées sur les crédits du budget général, sont couvertes par des ressources propres. L'activité de ces services doit tendre essentiellement à produire des biens ou à rendre des services donnant lieu à rémunération* ».

Cette définition confère aux Services de l'Etat Gérés de Manière Autonome (SEGMA) deux caractéristiques principales tendant à améliorer la qualité des prestations rendues et renforcer l'efficacité et la souplesse de gestion des deniers de l'Etat. La première caractéristique concerne l'octroi aux SEGMA l'autonomie financière et la deuxième est relative au recouvrement d'une partie des coûts des prestations rendues par ses services.

En outre et vu que la majorité des SEGMA ont une vocation régionale ou locale, lesdits SEGMA constituent un outil privilégié pour contribuer à la mise en œuvre des stratégies sectorielles notamment dans les domaines de la santé, de l'éducation, de l'agriculture, du tourisme, de l'artisanat et de l'énergie et des mines.

Ainsi, les SEGMA contribuent chacun en ce qui le concerne à :

- la généralisation et l'amélioration de l'accès des populations aux soins de santé à travers des établissements de soins couvrant tout le territoire national ;
- le développement des compétences et le renforcement de la formation diplômante et continue des ressources humaines opérant dans différents secteurs économiques tels que la pêche maritime, l'agriculture, l'énergie et mines, le tourisme, l'aménagement du territoire et de l'urbanisme, les sports, la géologie, l'information, les statistiques et l'économie appliquée et l'administration;
- la promotion de l'investissement au niveau régional à travers les centres régionaux d'investissement ;
- la mise en place et l'entretien des infrastructures de base. Il s'agit notamment de l'aménagement et de l'entretien des routes et des pistes rurales, la contribution à l'élaboration et la mise en œuvre de la politique de prévention et de la sécurité routière et de la navigation aérienne ainsi que le renforcement du système de prévision météorologique et d'alerte au profit des différents secteurs d'activité socio-économique.
- la valorisation et la protection des ressources naturelles notamment les produits de la mer et de la forêt ainsi que la sauvegarde de la biodiversité.

Le présent rapport est structuré autour de 3 parties :

-  La première partie traite de l'évolution du nombre des SEGMA et leur répartition par domaine d'activité ;
-  La deuxième partie relate le bilan budgétaire et comptable des SEGMA au titre de l'année 2008 à travers l'analyse de leurs recettes et des dépenses comparativement à celles de l'exercice 2007 ;
-  La troisième et dernière partie est consacrée à la présentation des principales réalisations des SEGMA au cours des trois dernières années et des opérations programmées au titre des années 2009 et 2010.

II - EVOLUTION ET REPARTITION DES SEGMA PAR SECTEUR D'ACTIVITE

Le nombre total des SEGMA est passé de 177 en 2008 à 190 au titre de l'année budgétaire 2009. Cette augmentation est due à la création par la loi de finances pour l'année 2009 des 13 nouveaux SEGMA suivants:

- Le service intitulé « Service du tourisme culturel des jeunes ». Ce service rattaché au Ministère de la Jeunesse et des Sports, a pour mission la gestion des programmes d'échange national et international des jeunes et la supervision d'un réseau constitué de 31 centres d'accueil à travers le territoire national ;
- Le service relevant du Ministère de l'Intérieur intitulé « Direction de la formation des cadres administratifs et techniques ». La mission de ce service consiste à promouvoir la formation dédiée aux fonctionnaires des collectivités locales et à répondre aux attentes des différentes entités décentralisées et de leurs groupements ;
- Trois centres hospitaliers rattachés au Ministère de la Santé. Il s'agit des services de l'Etat gérés de manière autonome suivants:
 - « Centre hospitalier préfectoral des arrondissements de Ben M'sik » ;
 - « Centre hospitalier préfectoral de Fès » ;
 - « Centre hospitalier provincial de Jerada ».
- Le service intitulé « Centre National d'Essais et d'Homologation » (C.N.E.H) relevant du Ministère de l'Equipeement et du Transport. Ce centre est appelé à jouer un rôle central dans les projets prévus par le gouvernement pour diminuer le nombre et la gravité des accidents de la circulation routière à travers la mise en œuvre de plusieurs projets de réforme dont notamment la réforme du système de contrôle et de visite technique ;
- Deux instituts et quatre centres de qualification professionnelle des arts traditionnels relevant du département de l'Artisanat ont été érigés en SEGMA en vue de permettre la réalisation des objectifs stratégiques du secteur dans le domaine de la formation conformément au plan d'urgence visant la formation de 51.000 lauréats à l'horizon 2015 selon le mode de formation par apprentissage ;
- Le service intitulé « Service des lycées agricoles » rattaché au département de l'Agriculture et qui a pour mission la gestion du programme de formation pour l'apprentissage des jeunes ruraux.

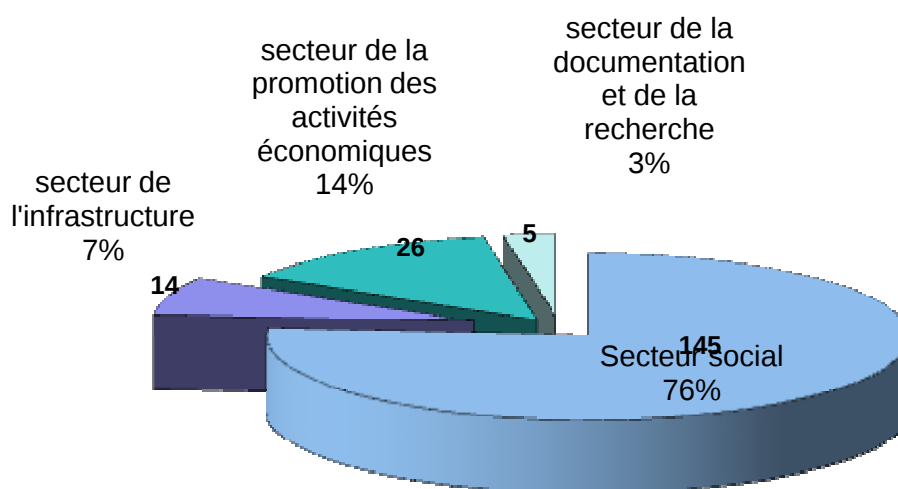
Par ailleurs, et suite aux changements opérés dans le texte portant organisation et attributions du Ministère de l'Equipeement et des Transports par la fusion des organigrammes des départements chargés respectivement de l'Equipeement et du Transport, la loi de finances pour l'année 2009 a modifié les intitulés des SEGMA rattachés à ces départements comme suit :

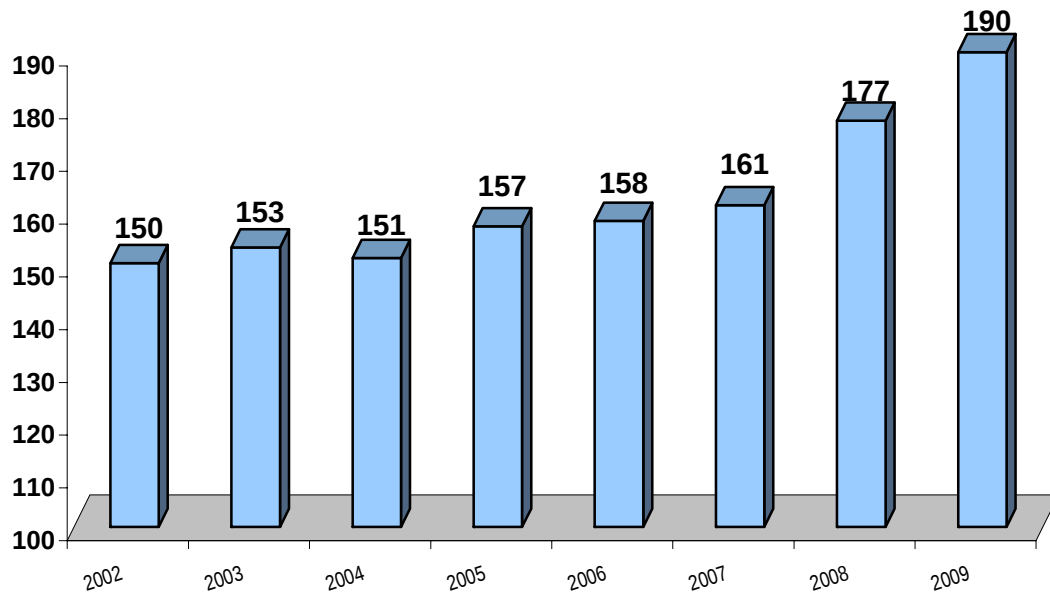
- Modification de l'intitulé du SEGMA « Division d'entretien, d'exploitation et de sécurité routière » par « Service du réseau des services de logistique et de matériel » ;
- Modification de l'intitulé du SEGMA « Direction de la sécurité des transports routiers » par « Direction des transports routiers et de la sécurité routière » ;
- Modification de l'intitulé du SEGMA « Direction de l'aéronautique civile » par « Direction générale de l'aéronautique civile ».

Ainsi, la répartition du nombre des SEGMA par secteur se présente comme suit :

- 145 services, soit 76% du nombre total des SEGMA opèrent dans le secteur social dont 78 SEGMA soit 41% du total fournissent des prestations de soins hospitaliers (hôpitaux civils et militaires et autres centres spécialisés de santé), 54 SEGMA soit 28% du total assurent des prestations de formation de cadres supérieurs, de formation professionnelle et de formation continue dans divers secteurs d'activité : tourisme, pêche, agriculture, énergie et mines, architecture, sciences de l'information et de la communication, statistiques et économie appliquées et administration;
- 26 services, soit 14% du nombre total des SEGMA opèrent dans la promotion des activités économiques dont notamment les Centres Régionaux d'Investissement (9%) chargés de la promotion de l'investissement au niveau régional ;
- 14 services, soit 7% du nombre total des SEGMA relèvent du secteur de l'infrastructure ;
- 5 SEGMA, soit 3% du nombre total des SEGMA opèrent notamment dans le secteur de la documentation et de la recherche.

Graph 1 : Répartition par secteur d'activité des 190 SEGMA



Graphe 2 : Evolution du nombre des SEGMA depuis 2002

III- DONNEES BUDGETAIRES SUR LES SEGMA

Cette partie présente les recettes et les dépenses réalisées par les SEGMA au titre de l'année 2008 et leur évolution comparativement à l'exercice 2007.

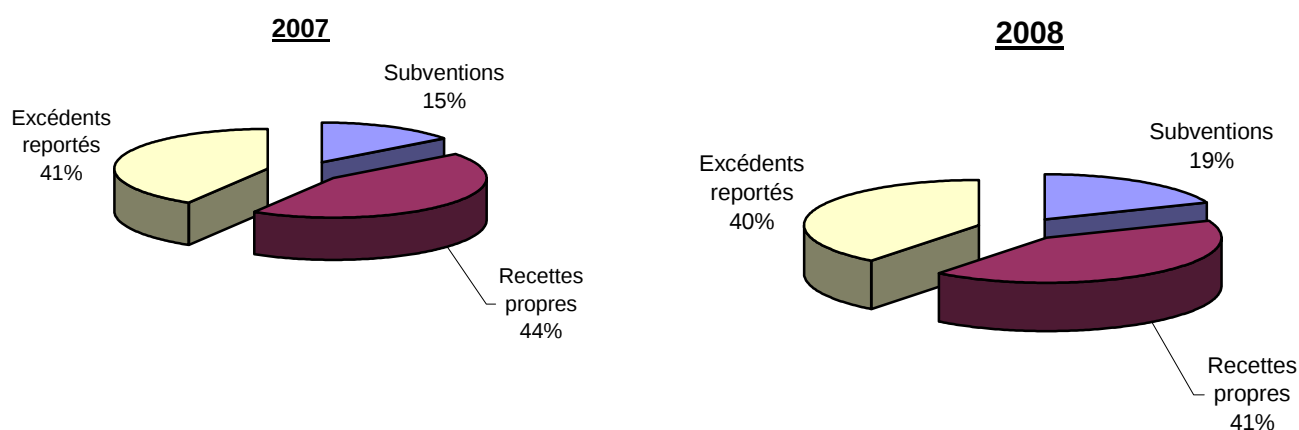
3.1- RESSOURCES

Les ressources réalisées par l'ensemble des SEGMA au titre de l'année 2008 ont atteint le montant de 3.820,24 MDH contre des prévisions de 3.532,70 MDH, soit un taux de réalisation de près de 108 % contre 103 % en 2007.

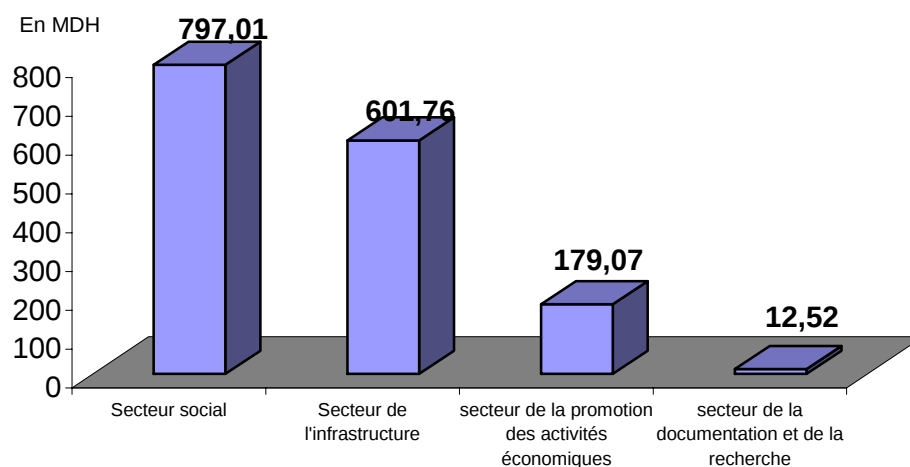
Ces ressources sont ventilées par nature comme suit :

- 1.590,36 MDH au titre des recettes propres constituées essentiellement de produits de rémunération des services rendus par les entités concernées. Il s'agit notamment des rémunérations perçues à l'occasion de la délivrance des cartes grises et des permis de conduire, la fourniture de données météorologiques et la fourniture des prestations de soins dans certains hôpitaux publics;
- 718,93 MDH représentant les dotations budgétaires versées à certains SEGMA. Ces dotations ont bénéficié essentiellement aux SEGMA opérant dans le secteur social avec 616,62 MDH dont 255,84 MDH pour le domaine des soins de santé et 187,10 MDH pour le domaine de la formation;
- 1.510,95 MDH représentant les excédents d'exploitation et d'investissement réalisés à la fin de l'année 2007 et reportés sur l'année suivante.

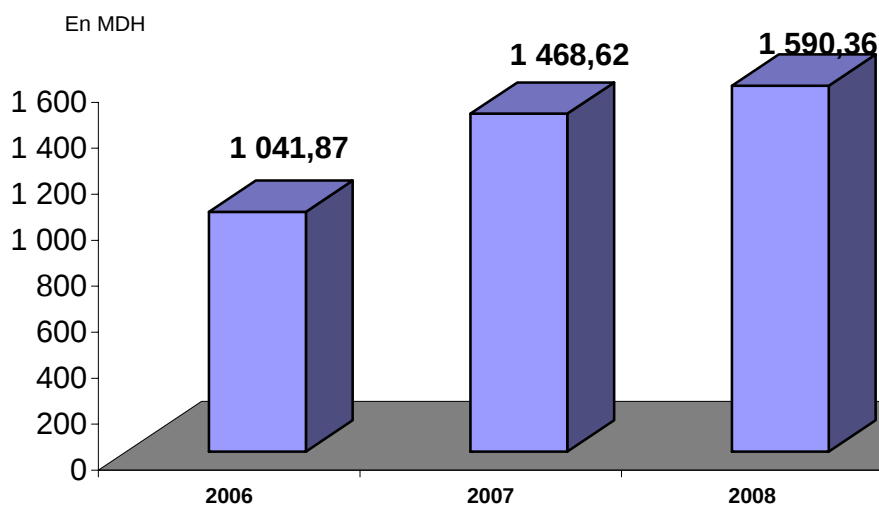
Graph 3 : Evolution de la structure des recettes des SEGMA entre 2007 et 2008



Globalement lesdites recettes propres ont été réalisées en 2008 à concurrence de 76% par les SEGMA relevant des domaines de la Santé et des infrastructures.

Graphe 4 : Répartition des recettes propres par secteur en 2008

Au cours de la période 2006-2008, l'évolution des ressources propres des SEGMA, se présente comme suit :

Graphe 5 : Evolution des recettes propres

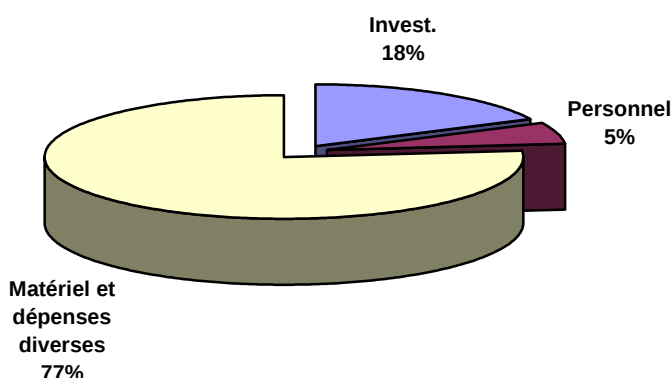
3.2- DEPENSES

Les dépenses d'exploitation et d'investissement réalisées par l'ensemble des SEGMA se sont élevées en 2008 à 1.821,08 MDH contre des crédits ouverts de 3.271,15 MDH, soit un taux de réalisation de 56%.

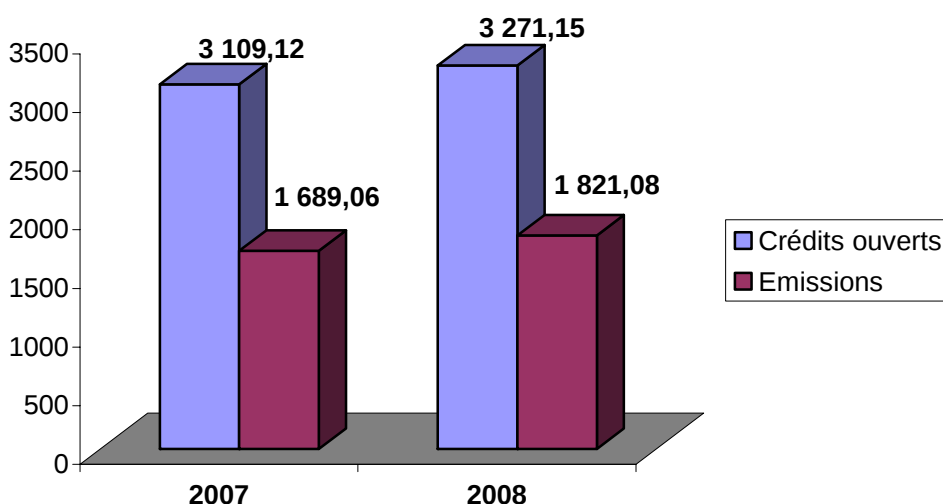
Les dépenses réalisées sont ventilées par nature comme suit :

- 97,77 MDH au titre des salaires versés aux agents occasionnels en activité dans les SEGMA concernés. Les crédits ouverts au titre desdites dépenses sont de 105,73 MDH, soit un taux d'émission de 92,47% ;
- 1.398,29 MDH au titre des dépenses de matériel et dépenses diverses représentant près de 70,03% des crédits ouverts à ce titre et s'élevant à 1.996,64 MDH ;
- 325,02 MDH au titre des dépenses d'investissement.

Graph 6 : Structure des dépenses des SEGMA au titre de l'année 2008



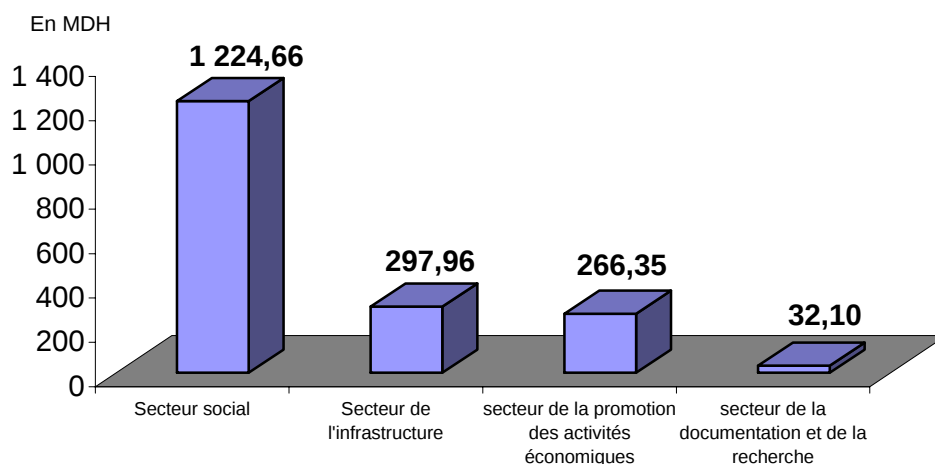
Graph 7 : Evolution des crédits ouverts et des émissions entre 2007 et 2008 en MDH



Globalement en 2008, plus de 84% desdites dépenses ont été effectuées par les SEGMA intervenant dans les secteurs social (67%) et des infrastructures (16%).

La répartition des dépenses émises en 2008 dans le cadre des SEGMA par secteur concerné est présentée dans le graphique suivant :

Graph 8 : Répartition des dépenses réalisées par secteur au titre de l'année 2008



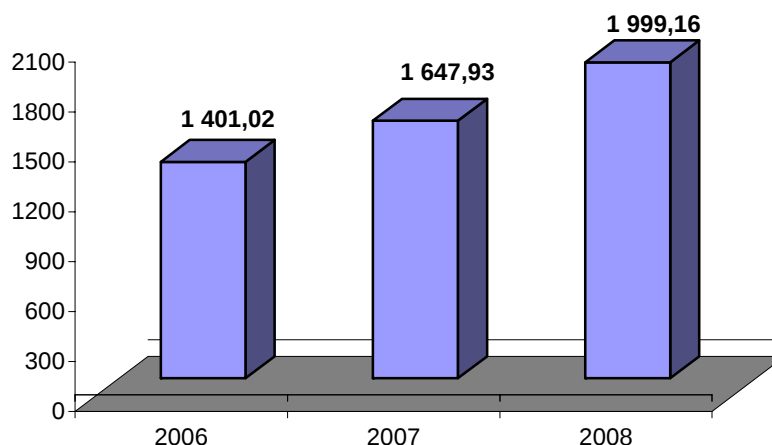
D'une manière générale, le taux de couverture des dépenses par les recettes propres réalisées s'élève à 87% en 2008.

3.3- EXCEDENTS

Le rapprochement des recettes et des dépenses réalisées en 2008 dans le cadre des SEGMA, en tenant compte des excédents des recettes sur les paiements au titre de la gestion antérieure, permet de dégager un excédent à la fin de ladite année de 1.999,16 MDH contre 1.647,93 MDH en 2007.

L'excédent enregistré en 2008 a été réalisé à hauteur de 78% par les SEGMA intervenant dans les secteurs social (43 %) et de l'infrastructure (35 %).

Graph 9 : Evolution de l'excédent des recettes sur les dépenses 2006-2008 en MDH

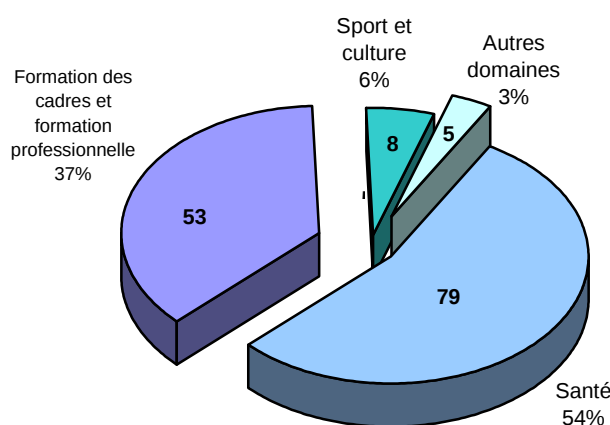


IV- CHAMP D'INTERVENTION DES SEGMA

4.1- SECTEUR SOCIAL

Les SEGMA opérant dans le secteur social représentent la majorité des SEGMA avec un nombre de 145 SEGMA sur un total de 190, soit 76% du nombre total des SEGMA. Ces services interviennent principalement dans les domaines de la santé, de la formation des cadres, de la formation professionnelle et de la formation continue ainsi que dans les domaines du sport et de la culture.

Graph 10 : Répartition, par domaine, des SEGMA opérant dans le secteur social



Les dépenses réalisées en 2008 par les SEGMA relevant du secteur social au titre des dépenses de fonctionnement et d'investissement ont atteint 1.224,66 MDH, financés à concurrence de 65 % par des recettes propres réalisées en 2008.

4.1.1- Domaine de la Santé

Les SEGMA intervenant dans le domaine de la santé sont au nombre de 79 et sont composés de 72 SEGMA relevant du ministère de la Santé sous forme d'hôpitaux et d'établissements d'appui technique à ces hôpitaux et de 7 SEGMA relevant de l'Administration de la Défense Nationale sous forme d'hôpitaux et du centre médico-chirurgical militaires.

Ces SEGMA constituent, un outil privilégié de mise en œuvre de la stratégie du gouvernement dans le domaine la santé qui vise à renforcer les avancées acquises et à remédier aux dysfonctionnements qui continuent à entacher le secteur dans le but d'améliorer l'état sanitaire des populations et de consacrer le principe du droit à la santé pour tous.

Cette stratégie se propose de réaliser les principaux objectifs ci-après :

- a. L'amélioration des indicateurs de santé notamment au niveau de la mortalité maternelle et infantile qui constitue un handicap important pour le pays sur le plan sanitaire. Ainsi, la mortalité maternelle devrait être ramenée de 227 à 50 sur 100 000 naissances et la mortalité infantile de 47,4 à 15 sur mille naissances à l'horizon 2012;

- b. La consolidation de la confiance du citoyen dans le système de santé par le confortement des bases d'une santé publique accessible notamment pour les plus démunis, compétitive et performante ;
- c. Le développement des offres de soins de qualité, réparties équitablement sur l'ensemble du territoire national ;
- d. La prise en charge des maladies courantes et la prévention des risques émergents tels que les nouvelles maladies chroniques et les cancers ;
- e. La réduction de la part financée par les ménages dans le financement de la santé pour la réduire à 25 % à l'horizon 2015.

Les dépenses réalisées en 2008 par les SEGMA relevant du domaine de la Santé au titre des dépenses de fonctionnement et d'investissement ont atteint 746,26 MDH, financés à concurrence de 81% par des recettes propres réalisées en 2008.

4.1.1.1- Hôpitaux SEGMA et Instituts relevant du département de la Santé

Les 72 formations hospitalières et établissements d'appui relevant de du Ministère de la Santé et érigés en SEGMA se répartissent comme suit :

-  67 groupes d'hôpitaux généraux ou spécialisés ;
-  5 établissements servant de support technique et scientifique aux hôpitaux notamment en matière d'approvisionnement en sang et produits sanguins, de contrôle et de prévention. Ces établissements se présentent comme suit :
 -  les 2 Centres de Transfusion Sanguine (Centre National et Centre Régional);
 -  le Centre National de Radioprotection (CNRP) ;
 -  l'Institut National d'Hygiène (INH) ;
 -  la Direction du Médicament et de la Pharmacie.

4.1.1.1.1- Hôpitaux SEGMA

A- Missions et Organisation des hôpitaux SEGMA

Les hôpitaux SEGMA sont des établissements de soins secondaires chargés principalement de:

-  dispenser, avec ou sans hébergement des prestations de diagnostic, de soins et de services aux malades, blessés et parturientes ;
-  garantir la permanence des soins et d'assurer des prestations de soins et d'aide médicale en urgence ;

- concourir aux actions de médecine préventive, d'éducation pour la santé, d'aide médicale urgente en partenariat avec les acteurs concernés, de formation pratique des étudiants en médecine et en pharmacie et des élèves des instituts et écoles de formation professionnelle et de formation des cadres en rapport avec le domaine de la santé, des professionnels et des gestionnaires de santé;
- contribuer, directement ou en collaboration avec les établissements de formation au développement et à la réalisation des activités de recherche en matière de santé publique, d'économie de la santé et d'administration sanitaire.

Pour réaliser ces missions dans de bonnes conditions, un projet de règlement intérieur des hôpitaux, en cours de publication, définit l'organisation et le fonctionnement de l'hôpital, notamment en terme de départements et d'unités de soins et des services selon le volume d'activité de l'hôpital concerné et de sa capacité litière.

Les hôpitaux SEGMA sont regroupés en 67 centres hospitaliers provinciaux ou préfectoraux (CHP). Ces SEGMA comprennent, chacun 1 à 4 hôpitaux par service.

Les recettes propres de ces SEGMA proviennent essentiellement du :

- Produit de paiement des journées d'hospitalisation et des honoraires médicaux et chirurgicaux;
- Produit de paiement des actes médicaux et chirurgicaux à titre externe;
- Produit des actes de radiologie, de biologie et de rééducation;
- Recettes afférentes aux certificats médicaux légaux et aux permis de conduire.

B- Les principaux indicateurs de production des hôpitaux SEGMA

Les trois dernières années ont été marquées par une amélioration des principaux indicateurs de production des hôpitaux SEGMA. Ainsi, comparativement à l'année 2007, ces indicateurs ont progressé en 2008 comme suit :

- la fréquentation hospitalière a augmenté de 12% par rapport à 2007 ;
- les interventions chirurgicales majeures ont enregistré une hausse de 5% par rapport à 2007;
- le nombre des accouchements a progressé de 12% par rapport à 2007 ;
- Les séances d'hémodialyse au niveau des hôpitaux SEGMA ont augmenté de 15% par rapport à 2007 ;
- Le taux d'occupation moyen des lits disponibles a enregistré une hausse de 6% par rapport à 2007.

Le tableau ci-dessous illustre l'évolution des activités desdits SEGMA depuis 2006 :

Nature des activités	2006	2007	2008	Ev 07/08
- Passages aux urgences	2.327.805	2.446.466	2.775.939	+ 13,47%
- Consultations spécialisées externes	933.690	1.151.979	1.303.464	+ 13,15%
- Hospitalisations	693.544	689.466	724.745	+ 5,12%
- Examens de radiologie	1.061.243	1.141.690	1.145.667	+ 0,35%
- Examens de laboratoire	2.714.876	3.035.446	3.295.464	+ 8,57%
- Interventions chirurgicales Majeures	145.499	154.000	161.431	+ 4,83%
- Accouchements	228.525	237.749	265.971	+ 11,87%
- Séances d'hémodialyse	145.190	179.997	207.245	+ 15,14%

C- Les principales actions engagées pour renforcer l'offre de soins et améliorer la qualité des prestations

Au cours des trois dernières années, des actions ont été entreprises pour améliorer la gestion des hôpitaux SEGMA. Il s'agit notamment de :

-  La mise à niveau de dix hôpitaux dans le cadre du projet d'Appui à la Gestion du Secteur de Santé (PAGSS) à travers leur aménagement et leur équipement en matériels médico-techniques;
-  le démarrage du projet d'extension de la réforme hospitalière, qui s'étalera jusqu'en 2011 et concerne 21 hôpitaux répartis sur neuf régions pour un montant de plus de 1,59 milliard de dirhams. Dans ce cadre, cinq hôpitaux seront reconstruits sur de nouveaux terrains dans les villes de Salé, Témara, El Jadida, Khénifra et Tanger. D'autres connaîtront soit des réhabilitations importantes (Kénitra, Essaouira, Tétouan) soit des réhabilitations légères (Tan-Tan, El Kelaa des Sraghna, Taroudante, Chefchaouen, Larache, Taza) soit une reconstruction et fusion (Ouarzazate, Errachidia);
-  La restructuration et la redynamisation des bureaux des admissions et de facturation relevant des hôpitaux en vue d'améliorer leur performance sur le plan de recouvrement des créances notamment auprès des organismes gestionnaires de l'Assurance Maladie Obligatoire (AMO). Ainsi, tous les hôpitaux ont mis en place des guichets AMO/ INAYA et un guichet spécifique au Régime d'Assistance Médical (RAMED) a été implanté dans quatre établissements hospitaliers de la région de Tadla Azilal. De même, un plan de formation et de sensibilisation des professionnels de la santé sur la maîtrise des procédures et outils relatifs à la couverture médicale de base a été assuré au profit des gestionnaires et professionnels de 17 centres hospitaliers ;
-  L'accompagnement du lancement du RAMED en novembre 2008 dans la région de Tadla Azilal à travers le renforcement des hôpitaux de ladite région par des ressources humaines supplémentaires et par des dotations en médicaments et fongibles médicaux et la réalisation des actions de formation spécifique au profit du personnel des bureaux des admissions et de facturation relevant des quatre hôpitaux de la région précitée ;
-  L'organisation annuelle, dans le cadre du suivi et de l'évaluation des hôpitaux publics, des journées hospitalières de présentation de bilan et de classement des hôpitaux sur la base d'une matrice d'indicateurs de performance élaborée à cet effet ;

- L'adoption du « Concours Qualité » comme étant une approche systémique d'amélioration du management et de la qualité des soins qui vise d'une part le développement organisationnel et fonctionnel des structures hospitalières, et d'autre part, la valorisation des efforts des équipes en instaurant une culture d'évaluation et de reconnaissance et du mérite. Ce concours, lancé en 2007 et poursuivi en 2008, a connu la participation de 53 hôpitaux à l'édition de l'année 2008 dont 13 hôpitaux ont été primés ;
- La mise en place d'un programme d'audit clinique interne en tant que démarche d'évaluation continue de la qualité des soins qui vise à s'assurer que cette prise en charge se fait selon les standards de qualité ;
- La mise en œuvre d'un programme d'accréditation des établissements hospitaliers publics et privés. A ce titre, un guide d'accréditation hospitalière et un manuel de référentiels et de standards d'accréditation ont fait l'objet d'une expérimentation au niveau de quatre établissements hospitaliers pilotes.

Les dépenses réalisées en 2008 par les hôpitaux SEGMA relevant du Département de la Santé ont atteint 400,97 MDH, soit un taux d'émission par rapport aux crédits ouverts de 76,88%. Ces dépenses ont été financées à concurrence de 87,48% par des recettes propres. Le reliquat est couvert par des subventions budgétaires et par l'excédent des recettes sur les dépenses réalisées à la fin de l'année 2007 et reporté sur l'année 2008.

Le programme d'action de ces SEGMA pour les années 2009 et 2010 s'inscrit dans le cadre de la stratégie du Ministère de la Santé pour la période 2008-2012 et porte principalement sur:

- La mise à niveau des pharmacies hospitalières à travers la mise en place d'un cadre normatif, des listes des médicaments onéreux et vitaux, le renforcement des effectifs et des compétences relevant de ces pharmacies ainsi que la conception des kits pour les actes de chirurgie les plus fréquents (Césarienne, chirurgie viscérale, etc) et l'élaboration d'un guide sur les modalités d'estimation des besoins et d'établissement de la commande en médicaments et dispositifs médicaux ;
- La mise en œuvre de la démarche d'auto-évaluation, à titre d'expérimentation, au niveau de 12 établissements hospitaliers publics choisis sur la base de volontariat ;
- La mise en œuvre d'un programme de formation au profit des cadres gestionnaires et de certains professionnels de santé relevant de tous les hôpitaux et qui portera entre autres, sur la gestion de la qualité des soins et la sécurité du patient, la pharmacie hospitalière, le système d'information médico-économique, la gestion financière et comptable de l'hôpital et la gestion des ressources humaines.

4.1.1.1.2- Etablissements d'appui : centres et laboratoires d'analyse et de recherche biologique et la direction du médicament et de la pharmacie

Ces SEGMA constituent des unités d'appui aux établissements hospitaliers et de soins à travers notamment leur approvisionnement en produits sanguins, en examens de laboratoires et épidémiologiques et en médicaments.

Les dépenses de fonctionnement et d'investissement réalisées par lesdits SEGMA en 2008 ont atteint le montant de 99,55 MDH, financé à concurrence de 61,80 % par des recettes propres. Le

reliquat est couvert par des subventions du budget général et par l'excédent reporté au niveau desdits SEGMA sur l'exercice budgétaire 2008.

4.1.1.1.2.1- Centre National de Transfusion Sanguine de Rabat et Centre Régional de Transfusion Sanguine de Casablanca (CNTS et CRTS)

Le CNTS de Rabat et le CRTS de Casablanca sont chargés d'approvisionner les formations sanitaires publiques et privées en sang et en produits sanguins.

Le Centre National de Transfusion Sanguine de Rabat assure la supervision des 16 Centres Régionaux de Transfusion Sanguine (CRTS) et des 37 Banques de Sang (BS) répartis sur le territoire national.

Les principaux indicateurs d'activité du CNTS au titre de l'année 2008 se présentent comme suit :

- le nombre de poches de sang collectées en 2008 auprès des différents donneurs par les centres de transfusion a atteint 190.504 poches de sang contre 176.155 en 2007 soit une hausse de 8% ;
- le nombre de produits sanguins préparés par les Centres Régionaux de Transfusion Sanguine du Royaume à l'aide des poches spéciales et des équipements spécifiques dont disposent ces centres s'élève à 432.866 produits sanguins en 2008 contre 387.332 produits sanguins en 2007 soit une hausse de 12% ;
- le nombre de produits sanguins livrés aux hôpitaux et cliniques est passé de 244.271 en 2007 à 253.292 en 2008, soit une hausse de près de 4%. Ce nombre est réparti par année et par destination comme suit:

	2007	2008	Var. en %
- Hôpitaux	178.942	178.140	-0,45%
- Cliniques	65.329	75.152	15,04%
Total	244.271	253.292	3,69%

Quant aux activités du Centre Régional de Transfusion Sanguine de Casablanca, elles s'inscrivent dans le cadre de la stratégie de ce centre en matière de promotion et de la collecte de sang qui vise les objectifs suivants :

- satisfaire tous les besoins en Produits Sanguins Labiles (PSL) ;
- fournir au CNTS, la quantité fixée de Plasma Frais Congelé en vue du fractionnement pour la production de médicaments dérivés du sang ;
- atteindre la généralisation du volontariat et bénévolat pour les donneurs de sang contre 70% actuellement. A cet effet, il y a lieu d'accroître le taux des nouveaux donneurs de +5 à +10% par an et fidéliser les anciens donneurs pour atteindre un taux de retour supérieur à 50%.

Ainsi, les principaux indicateurs d'activité dudit centre, au titre de l'année 2008, se présente comme suit :

- la collecte de 52.279 poches de sang en 2008 contre 50.074 poches en 2007, soit une hausse de 4,38%. Le nombre de dons volontaires de sang représente en 2008 près de 70% du total des dons ;
- la livraison en 2008 de 83.523 Produits Sanguins au profit des hôpitaux et des cliniques de Casablanca et des banques de sang contre 74.244 en 2007, soit une hausse de 15,5%.

Ces résultats ont été atteints grâce à des actions multiformes de promotion et de sensibilisation sur l'importance du don du sang. Il s'agit notamment des journées portes ouvertes au public, de la prospection de nouveaux organismes donneurs, de l'organisation des visites du centre de transfusion pour les groupes scolaires et associations et de la création des amicales au sein des grands organismes donneurs.

S'agissant de la sécurisation du processus de traitement du sang, Le centre de transfusion Sanguin de Casablanca est soumis à deux audits internes et deux audits externes.

Les dépenses globales réalisées en 2008 par le CNTS de Rabat et le CRTS de Casablanca ont atteint 68,10 MDH sur un montant des crédits ouverts de 118,58 MDH, soit un taux d'émission de 57,43%. Ces dépenses ont été financées à concurrence de 77,86% par des recettes propres. Le reliquat a été couvert par des subventions du budget général et par l'excédent des recettes des années antérieures.

Le plan d'action des deux SEGMA au titre de la période 2009-2010 s'inscrit dans le cadre de la politique nationale en transfusion sanguine et porte principalement sur :

- la construction des Centres Régionaux de Transfusion Sanguines de Casablanca, de Fès, d'El Jadida et de Marrakech et de la Banque de Sang de Chichaoua et de Mohammedia;
- L'aménagement des antennes de transfusion de Assa Zag, Oued Zem, Bejaad et Asilah ;
- Equipement en chambres froides et en climatisation de certains Centres Régionaux de transfusion sanguines, Banques de sang et antennes de transfusion ;
- l'équipement des CRTS et des Banques de Sang en matériel et mobilier médico-technique ;
- l'informatisation du réseau national de transfusion sanguine constitué par le CNTS et les 16 CRTS pour améliorer la sécurité transfusionnelle et la gestion desdits centres ;
- la formation et le perfectionnement en techniques transfusionnelles et contrôle de qualité des médecins, biologistes et techniciens en fonction dans les 16 CNTS, 13 Banques de Sang et 29 antennes de transfusion.

4.1.1.1.2.2- Institut National d'Hygiène

L'Institut National d'Hygiène (INH) relevant du Ministère de la Santé, a pour mission la prise en charge des problèmes d'hygiène et d'épidémiologie au Maroc.

Les laboratoires de l'INH servent de support technique et de soutien à la politique du gouvernement en matière de santé publique afin d'assurer la veille et la sécurité sanitaires à l'échelle nationale. Il assure l'expertise technique en matière d'hygiène alimentaire, de toxicologie de

l'environnement et dans le domaine médico-légal ainsi que la coordination de la gestion et de l'amélioration de la performance des laboratoires de Santé Publique aux niveaux central et régional.

Par ailleurs, cet institut développe à travers ses laboratoires plusieurs axes de recherche scientifique dans des domaines sanitaires et environnementaux intéressant les maladies infectieuses, la génétique médicale et l'évaluation des risques de contamination des écosystèmes et leur impact sur la santé de la population.

Ainsi, l'Institut National d'Hygiène est chargé principalement de:

-  développer l'expertise, l'appui scientifique et technique et entreprendre des recherches dans le domaine de la biologie sanitaire ;
-  proposer des normes en matière de biologie sanitaire et développer les systèmes de vigilance relatifs à la santé humaine ;
-  participer à la formation du personnel médical, paramédical et scientifique et assurer la diffusion de l'information en rapport avec ses compétences ;
-  promouvoir et développer la coopération nationale et internationale en matière de biologie et de vigilance.

En plus de son appui aux programmes prioritaires du Ministère de la Santé, l'INH offre diverses prestations au profit des délégations médicales, des Centres Hospitaliers Universitaires (CHU), des collectivités locales, des cours d'appel et des tribunaux, de la Sûreté Nationale, de la répression des fraudes, de l'industrie chimique et agro-alimentaire, de l'hôtellerie et de la restauration, des stations thermales et des particuliers.

Les principaux indicateurs d'activité de l'INH au cours des trois dernières années (2006-2008) se présentent par pôle d'activité comme suit:

Soutien technique aux programmes nationaux de santé et au réseau des laboratoires de santé publique :

Dans ce cadre, l'INH a réalisé au cours de la période 2006-2008 un nombre total de 156.464 analyses réparties comme suit :

	2006	2007	2008	Total
- Biologie médicale	38.888	37.453	40.925	117.266
- Biologie environnementale	10.003	16.447	12.748	39.198
Total	48.891	53.900	53.673	156.464

Prestations de services et expertise :

Dans ce cadre, l'INH a effectué au cours de la période précitée un nombre total de 103.925 analyses réparties comme suit :

	2006	2007	2008	Total
- Biologie médicale	22.064	14.006	13.623	49.693
- Biologie environnementale	18.753	18.539	16.940	54.232
Total	40.817	32.545	30.563	103.925

Amélioration de la performance des Laboratoires de Santé Publique:

Les actions réalisées dans ce cadre au cours de la période 2006-2008 peuvent être résumées comme suit :

	2006	2007	2008	Total
- Nombre de réactifs contrôlés	20	20	10	50
- Echantillons du Contrôle de Qualité Externe	540	320	540	1.400
- Formation au profit du personnel des laboratoires	19	379	100	498

Activités de recherche, d'encadrement et de formation :

Dans ce cadre, l'INH a réalisé au cours de la période 2006-2008, les principales actions suivantes:

	2006	2007	2008	Total
- Publications	12	31	22	65
- Mémoires et thèses	50	29	47	126

Les dépenses globales réalisées par l'INH au titre de l'année 2008 ont atteint un montant de 15,29 MDH financé à concurrence de 6,42 % par des recettes propres et de 93,58 % par des subventions du budget général et par les excédents réalisés à la fin de l'année 2007 et reportés sur l'exercice budgétaire 2008.

Le plan d'action de l'INH au titre des années 2009 et 2010, prévoit essentiellement:

-  la réalisation, dans le cadre de l'appui aux programmes de santé, de 64.000 analyses en 2009 et 64.640 analyses en 2010 ;
-  la réalisation, dans le cadre des prestations de service et de l'expertise, de 38.000 analyses en 2009 et 38.380 analyses en 2010 ;
-  l'examen, dans le cadre du contrôle de Qualité Externe des laboratoires de santé publique, de 560 échantillons en 2009 et 600 échantillons en 2010 ;
-  la poursuite des actions portant sur le développement de la recherche dans des domaines en relation avec la santé et l'environnement, l'encadrement des stagiaires et la formation continue. Dans ce cadre, il est prévu de réaliser 65 publications, mémoires et thèses en 2009 et 75 publications, mémoires et thèses en 2010.

Par ailleurs, et afin de permettre à l'INH de réaliser ses missions dans les meilleures conditions, il sera procédé au cours de la période 2009-2010 à la mise à niveau des bâtiments administratifs de l'INH et la modernisation de ses équipements dans la perspective de son accréditation.

4.1.1.1.2.3- Centre National de Radioprotection

Le Centre National de Radioprotection est chargé de la protection de la population des travailleurs et de l'environnement contre les risques inhérents aux activités relatives à l'utilisation des rayonnements ionisants. A cet effet, il a pour missions :

- la surveillance dosimétrique du personnel exposé aux rayonnements ionisants ;
- le contrôle des établissements où sont installées les sources de rayonnements ionisants à des fins médicales et non médicales ;
- la participation à l'élaboration des normes en matière de radioprotection et de sûreté nucléaire et à la réalisation des études afférentes à l'installation ou le démantèlement des sources de radiations ionisantes et à la radioprotection ;
- le contrôle des importations, des utilisations, du transport et du stockage des sources des rayonnements ionisants et de la radiologie aux frontières;
- l'étalonnage et la métrologie des rayonnements ionisants ;
- la surveillance de la radioactivité dans l'environnement et dans les denrées alimentaires ;
- la surveillance de la gestion des déchets radioactifs et l'intervention dans les situations d'urgence radiologique.

Les principales actions réalisées par le Centre National de Radioprotection au cours de la période 2006-2008, sont présentées par domaine d'intervention comme suit:

- **Surveillance dosimétrique des travailleurs affectés aux travaux sous rayonnement ionisants** : le traitement et l'analyse de 91.800 dosimètres;
- **Contrôle de conformité aux normes de radioprotection des installations médicales, industrielles et des laboratoires d'enseignement et de recherche** : la réalisation de 1.025 contrôles sur les locaux et sur les sources de rayonnements ionisants;
- **Contrôle radiologique aux frontières** : la réalisation de 380 contrôles ;
- **Autorisations de sources de rayonnements ionisants**: la réalisation de 3.290 études de dossiers pour différents types de sources;
- **Surveillance de l'environnement et des denrées alimentaires**: la réalisation de 850 radio-analyses sur des échantillons prélevés sur divers produits;
- **Etalonnage et métrologie des rayonnements ionisants**: la réalisation d'une centaine d'opérations de vérification de précision et de fiabilité requises sur des appareils de détection et de mesure des différents types de rayonnements ionisants ;
- **Interventions en cas d'urgence** : la réalisation d'une dizaine d'interventions avec une maîtrise de la situation ;

- **Formation** : une centaine de stagiaires nationaux et africains et de visiteurs ont reçu au centre des formations dans le domaine de la protection contre les rayonnements ionisants. De même, une trentaine de cadres du centre ont participé à des cours, des séminaires et à des ateliers de formation à l'étranger ;
- **Coopération internationale** : Dans ce cadre, le centre a poursuivi le renforcement de ses relations de coopération avec des organisations internationales et des laboratoires de référence étrangers.

Les dépenses réalisées par ce centre au titre de l'année 2008 ont atteint un montant de 4,29 MDH financé à concurrence de 32 % par des recettes propres et de 68 % par des subventions du budget général et par les excédents réalisés à la fin de l'année 2007 et reportés sur l'exercice budgétaire 2008.

Le programme d'action dudit centre au titre des années 2009 et 2010 visant à faire face notamment:

- au recours accru, à l'utilisation des radiations ionisantes dans différents domaines d'activités socio-économiques (médecine, industrie, enseignement, recherche, agriculture, hydrologie, etc) ;
- aux besoins actuels et futures du développement du programme énergétique national et de la recherche scientifique ;
- aux besoins en matières de contrôle de radiologie aux frontières et de conformité aux normes de radioprotection.

Les principales actions programmées pour atteindre ces objectifs, portent sur :

- L'élargissement de la couverture dosimétriques à l'ensemble des travailleurs exposés aux risques des rayonnements ionisants ;
- Le renforcement des contrôles portant sur la conformité aux normes de radioprotection des installations abritant les sources de rayonnements ionisants et sur les importations desdites sources;
- Le renforcement de la surveillance de l'environnement, des denrées alimentaires et de la gestion des déchets radioactifs ;
- Le renforcement des structures existantes par le renouvellement des équipements de détection et de mesures des rayonnements ionisants et la modernisation des laboratoires du centre ;
- La mise en place de deux antennes de contrôle radiologique aux ports de Tanger-Med et de Jorf Lasfar ;
- Le développement de la formation et de la coopération en matière de radioprotection.

4.1.1.1.2-4- Direction du Médicament et de la Pharmacie

La Direction du Médicament et de la Pharmacie est chargée principalement de :

- Arrêter les normes de fabrication, de conditionnement, de circulation, de vente et de stockage des médicaments et des produits pharmaceutiques et para-pharmaceutiques ;
- Fixer le cadre des prix des médicaments et des spécialités pharmaceutiques, conformément à la réglementation des prix en vigueur ;
- Etablir et mettre à jour la liste des médicaments essentiels et en assurer le contrôle de qualité ;
- assurer l'inspection des officines, des grossisteries et des laboratoires de fabrication des produits pharmaceutiques et la délivrance de visas d'autorisation de débit de ces produits ;
- assurer la gestion d'une banque de données techniques et économiques sur les médicaments ;
- effectuer, dans le cadre du laboratoire National de contrôle des médicaments, les déterminations analytiques et les essais que nécessite le contrôle des médicaments, des spécialités pharmaceutiques, des dispositifs médicaux et des produits parapharmaceutiques.

Pour réaliser ces missions, la Direction du Médicament et de la Pharmacie est organisée en deux divisions :

- ➡ la Division du Laboratoire Nationale de Contrôle des Médicaments (LNCM) ;
- ➡ la Division de la Pharmacie.

L'activité de la Direction du Médicament et de la Pharmacie en 2008 s'inscrit dans le cadre général de la stratégie du Ministère de la Santé pour la période 2008-2012 notamment dans son volet politique pharmaceutique qui vise :

- ➡ l'amélioration de la qualité, de l'innocuité et de l'efficacité de tous les médicaments autorisés à être mis sur le marché marocain ;
- ➡ l'encouragement à la production, la commercialisation et la consommation des génériques en vue d'améliorer l'accessibilité de la population aux médicaments ;
- ➡ la garantie d'une offre équitable de médicaments essentiels à un coût abordable ;
- ➡ l'usage rationnel selon le rapport coût/efficacité des médicaments par les professionnels de la santé et les consommateurs.

Les principales actions réalisées par cette direction au cours de l'année 2008 se présentent somme suit :

- Délivrance de 2.456 autorisations à la mise à la consommation de médicaments d'origine étrangère dont 1.273 pour les laboratoires et 1.183 pour le public ;
- Réalisation de 4.183 études de bulletins d'analyse au niveau des produits finis importés ;

- Réalisation de 4.644 expertises analytiques des spécialités pharmaceutiques et des dispositifs médicaux sur le plan physico-chimique, pharmacologique et microbiologique;
- Réalisation de 1.827 expertises analytiques des matières premières actives;
- Réalisation des expertises analytiques systématiques sur tous les lots de vaccins entrant dans le territoire national ;
- Etude de 637 spécialités pharmaceutiques dont 421 nouveaux produits ;
- Octroi de 275 avis favorables à la fabrication et 229 avis favorables à l'importation des produits pharmaceutiques;
- Examen de 93 demandes d'arrêt dont 81 ont eu un avis favorable;
- Réalisation de 388 missions d'inspection en pharmacie ayant concerné principalement les officines avec 350 missions.

Les dépenses globales réalisées par la Direction du Médicament et de la Pharmacie au titre de l'année 2008 ont atteint un montant de 11,86 MDH financé à concurrence de 52 % par des recettes propres et de 48 % par des subventions du budget général et par les excédents réalisés à la fin de l'année 2007 et reportés sur l'exercice budgétaire 2008.

Le plan d'action de la Direction du Médicament et de la Pharmacie au titre des années 2009 et 2010 s'inscrit dans le cadre de la stratégie du ministère pour la période 2008-2012 et vise notamment à:

- Assurer la qualité des produits pharmaceutiques à travers l'amélioration de la gestion de l'inspection en pharmacie en instaurant la déconcentration et l'accompagnement et le renforcement des missions d'inspections des structures publiques de soins ;
- Améliorer l'usage rationnel des médicaments à travers le renforcement du système d'information relatif aux activités en relation avec la promotion de l'usage rationnel des médicaments ;
- Améliorer l'accessibilité aux médicaments à travers la mise en place d'une nouvelle procédure de fixation des prix et le réexamen du niveau des marges de toute la chaîne de distribution des médicaments innovants chers ;
- Renforcer la coopération à travers notamment le développement de la collaboration dans le domaine du médicament et de la pharmacie entre les différents acteurs concernés ;
- Améliorer l'arsenal législatif et réglementaire pharmaceutique à travers l'institutionnalisation de la commission des prix des médicaments et l'accompagnement du processus d'élaboration des textes d'application de la loi n° 17-04 portant code du médicament et de la pharmacie ;
- Assurer le suivi et l'évaluation de la politique nationale pharmaceutique à travers la création d'une cellule dédiée à cet effet.

4.1.1.2- Hôpitaux et centre médico- chirurgical militaires

Les sept hôpitaux et centre médico-chirurgical militaires érigés en SEGMA relevant de l'Administration de la Défense Nationale sont :

- L'Hôpital militaire d'instruction Mohammed V à Rabat ;
- L'Hôpital militaire Avicenne à Marrakech ;
- L'Hôpital militaire Moulay Ismail à Meknès ;
- L'Hôpital militaire à Laâyoune ;
- L'Hôpital militaire à Dakhla ;
- L'Hôpital militaire à Guelmim ;
- Centre Médico-chirurgical à Agadir.

L'évolution des principaux indicateurs de production de ces SEGMA au titre des années 2007 et 2008 se présente comme suit :

Indicateur	2007	2008
Capacité litière	1.868	1.792
Nombre de consultations	431.315	434.012
Journées d'hospitalisation	411.919	433.546
Taux d'occupation moyen (en %)	51	54
Durée moyenne de séjour (en jour)	8	7
Taux de rotation moyen par lit (en %)	21	27
Nombre d'interventions chirurgicales	30.595	18.830
Nombre d'examens de radiologie	214.414	196.685
Nombre d'examens de laboratoire	1.322.254	1.329.555

Les dépenses réalisées en 2008 au titre des budgets d'exploitation et d'investissement desdits Hôpitaux et du centre médico-chirurgical militaires érigés en SEGMA ont atteint 245,73 MDH, financés à concurrence de 78,38% par des recettes propres. Le reliquat a été financé par des subventions du budget général et par l'excédent réalisé au niveau desdits hôpitaux en 2007 et reporté sur l'exercice budgétaire 2008.

Le programme d'action des hôpitaux militaires au titre des années 2009 et 2010 vise l'amélioration de la qualité des prestations rendues par ces établissements tant au niveau de la prise en charge des malades que de leur bien être au sein desdits hôpitaux. Ainsi, les principales actions programmées dans ce cadre portent essentiellement sur :

- Le renforcement du plateau technique des hôpitaux militaires par l'acquisition de matériel moderne pour améliorer la qualité des soins ;
- L'aménagement des infrastructures pour améliorer l'accueil des patients et les conditions de travail du personnel des hôpitaux ;

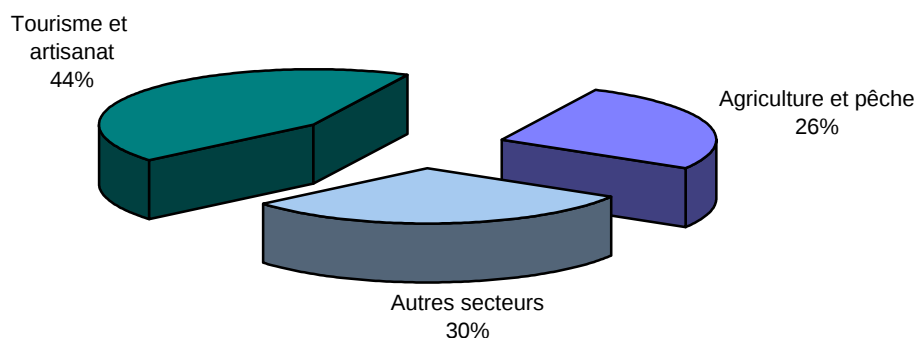
- l'informatisation des différents services notamment ceux chargés de la facturation et des affaires administratives et financières;
- Le renforcement de la capacité litière de certains hôpitaux.

4.1.2- Domaine de la formation des cadres, de la formation professionnelle et de la formation continue

Au nombre de 54, les écoles, instituts et entités chargés de formation ayant le statut de SEGMA dispensent la formation aux cadres supérieurs et moyens et aux techniciens ainsi que la formation continue dans les filières des pêches maritimes, agriculture, mines, tourisme, aménagement et urbanisme, sport, géologie, statistiques, informatique, économie appliquée et administration.

Ces établissements sont appelés à jouer un rôle essentiel dans l'accompagnement des stratégies sectorielles en cours de mise en œuvre et également dans la mise à niveau des entreprises marocaines à travers la mise à leur disposition de ressources humaines qualifiées pour améliorer leur compétitivité et assurer l'atteinte des objectifs des stratégies sectorielles afférentes notamment aux secteurs de l'industrie, du tourisme, de l'artisanat, de l'agriculture et de l'énergie.

Graphe 11 : Répartition des SEGMA chargés de la formation par secteur d'activité en 2009



Les dépenses d'exploitation et d'investissement réalisées en 2008 au titre desdits SEGMA ont atteint 204,23 MDH, financés à hauteur de 27,16% par des recettes propres. Le reliquat est financé par les subventions du budget général et l'excédent réalisé en 2007 au niveau de ces services et reporté sur l'exercice 2008.

4.1.2.1- SEGMA opérant dans le secteur du tourisme et de l'artisanat

Au nombre de 23, les SEGMA opérant dans le secteur du tourisme et de l'artisanat se répartissent comme suit :

- 17 instituts et centres de formation relèvent du département du tourisme ;
- 6 instituts et centres de formation sont rattachés au département de l'artisanat.

4.1.2.1.1- Instituts et centres de formation en hôtellerie et gestion touristique

Les SEGMA relevant du Département du Tourisme sont constitués de 17 établissements chargés principalement de doter le secteur du tourisme et de l'hôtellerie en profils expérimentés à l'exercice des fonctions de l'hôtellerie et du tourisme et de la Division de la carte de la formation professionnelle.

Ces établissements de formation sont répartis entre les trois niveaux suivants:

- **Niveau Supérieur:** dispensé par l'Institut Supérieur International du Tourisme de Tanger (ISITT) ;
- **Niveau Technicien spécialisé :** dispensé par trois Instituts Spécialisés de Technologie Hôtelière et Touristique se trouvant à Mohammedia, Agadir et Marrakech ;
- **Niveau Technicien:** dispensé par huit Instituts de Technologie Hôtelière et Touristique se trouvant à El Jadida, Erfoud, Fès (2 centres), Ouarzazate, Saïdia, Salé et Tanger ;
- **Niveau Qualification:** dispensé par quatre Centres de Qualification Professionnelle Hôtelière et Touristique à Asilah, Benslimane, Casablanca et Rabat.

L'action de ces SEGMA s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de la «Vision 2010» qui prévoit la mise en place d'un dispositif national de formation en hôtellerie et tourisme adoptant une démarche axée sur la synergie, l'optimisation et la qualité.

Pour répondre à ce besoin, un contrat relatif aux Ressources Humaines hôtellerie pour la période 2008-2012 a été élaboré et signé lors des 8èmes Assises du tourisme de Tétouan tenues le 14 juin 2008. Ce contrat vise à apporter une réponse adaptée tant sur un plan quantitatif que qualitatif, à la question des Ressources Humaines, pour édifier un tourisme de qualité, durable et responsable.

En effet, sur le plan quantitatif, la priorité a été accordée à la poursuite de l'effort d'optimisation du dispositif de formation et à l'ajustement de l'offre de formation par région et par filière et sur le plan qualitatif, les actions retenues concernent, entre autres, l'implantation de l'Approche Par Compétence, l'implication des professionnels dans la formation et le renforcement des modules liés aux volets comportementale, communication et utilisation des Technologies de l'information et de la Communication.

Ainsi, au terme de la première année d'exécution dudit contrat, les résultats enregistrés sont positifs sur les plans quantitatif et qualitatif.

En effet, les efforts déployés par ces SEGMA ont permis les réalisations suivantes:

■ Formation professionnelle initiale :

Le nombre de lauréats est passé de 1.283 au titre de l'année académique 2006-2007 à 1.685 en 2007-2008, soit une augmentation de 31%.

Formation par apprentissage :

Ce mode de formation vient renforcer le dispositif de la formation initiale en s'appuyant sur les capacités formatives des entreprises et en permettant aux jeunes en rupture de scolarité d'acquérir les qualifications nécessaires favorisant leur insertion dans la vie active.

L'effort déployé dans ce cadre a permis de faire passer le nombre d'apprentis de 615 en 2005-2006 à 1.272 en 2007-2008 et le nombre des lauréats au titre des mêmes années est passé de 77 à 686.

	2005-2006	2006-2007	2007-2008
Inscrits	615	1.322	1.272
Lauréats	77	398	686

Formation des cadres pour le secteur du tourisme

L'optimisation de la capacité d'accueil de l'Institut Supérieur International du Tourisme de Tanger en tant qu'opérateur public majeur chargé de la formation des cadres pour le secteur du tourisme, a permis un accroissement des inscrits et des lauréats respectivement de 33% et 25% entre 2001 et 2008.

Dans la perspective de hisser la qualité de la formation et sa mise en adéquation avec les besoins des professionnels, plusieurs actions de réforme ont été engagées pour améliorer la qualité des prestations des SEGMA. Il s'agit notamment de :

-  La poursuite de la réingénierie des programmes de formation professionnelle selon l'Approche Par Compétence et la mise à niveau et le perfectionnement des formateurs ;
-  La mise en place par l'ISIT, à compter de la rentrée 2008-2009, d'une offre de formation en middle management (cycle normal/Licence Professionnelle) pour répondre aux besoins de la profession en personnel d'encadrement ;
-  Le renforcement de la population des formateurs et le lancement d'une étude visant la création d'un cycle de formation des formateurs à l'ISIT de Tanger.

Pour réaliser leurs missions, les SEGMA opérant dans le secteur du tourisme ont procédé au cours des trois dernières années à :

-  la mise à niveau des locaux pédagogiques et d'internat ;
-  l'informatisation et l'acquisition des outils didactiques modernes ;
-  l'ouverture sur l'environnement à travers notamment la signature de conventions de partenariat avec des organismes publics et privés et la participation aux salons et rencontres se rapportant au secteur du tourisme.

Les dépenses réalisées en 2008 au titre des budgets des SEGMA opérant dans le domaine de la formation hôtelière et de la restauration ont atteint 56,21 MDH soit un taux de réalisation par rapport aux crédits ouverts de 73%. Ces dépenses ont été financées à concurrence de 16% par des recettes propres réalisées en 2008 et de 84% par des subventions du budget général et des excédents disponibles au niveau desdits services.

Les plans d'action desdits établissements de formation pour les années 2009 et 2010 prévoient principalement:

- l'inscription de 5.198 étudiants et stagiaires en 2009 et 5.587 en 2010 ;
- la délivrance de 2.400 diplômes en 2009 et 2.424 en 2010 ;

La répartition par type de formation des inscrits et des lauréats prévue en 2009 et 2010 se présente comme suit :

		2009	2010
Formation des cadres	Inscrits	647	752
	Lauréats	315	184
Techniciens spécialisés	Inscrits	1.462	1.480
	Lauréats	670	681
Techniciens	Inscrits	2.083	2.240
	Lauréats	944	1.065
Ouvriers qualifiés	Inscrits	1.006	1.115
	Lauréats	471	494
Total	Inscrits	5.198	5.587
	Lauréats	2.400	2.424

4.1.2.1.2- Instituts et centres de formation dans le domaine de l'artisanat

Le statut de SEGMA a été conféré à six instituts et centres de formation professionnelle opérant dans le domaine de l'artisanat par la loi de finances pour l'année 2009 en vue d'améliorer la qualité de leurs prestations et de recouvrer une partie des coûts y afférents.

Les établissements de formation concernés se trouvent aux chefs-lieux de l'artisanat : Marrakech, Meknès, Fès, Rabat, Ouarzazate et Inezgane.

Le programme d'action de ces SEGMA pour les années 2009 et 2010 permettra de porter:

- le nombre de bénéficiaires du mode de formation résidentielle à 720 en 2009 et 800 en 2010 ;
- le nombre de bénéficiaires du mode de formation par apprentissage à 1.293 en 2009 et 1.702 en 2010 ;
- le nombre d'homme jour formation continue au profit des artisans à 1020 en 2009 et 2.700 en 2010.

4.1.2.2- SEGMA opérant dans le secteur de l'agriculture et de la pêche maritime

Au nombre de 14, les SEGMA opérant dans le secteur de l'agriculture et de la pêche maritime sont répartis comme suit :

- 7 écoles et instituts de formation et un service des lycées agricoles relevant du département de l'agriculture ;
- 6 instituts et un centre de formation rattachés au département de la Pêche Maritime.

4.1.2.2.1- Instituts et écoles de formation dans le domaine agricole

Les SEGMA relevant du Département de l'Agriculture sont au nombre de huit. Il s'agit de :

- L'Ecole d'Agriculture (EA) de Témara;
- L'Institut des Techniciens Spécialisés en Mécanique Agricole et Equipement Rural (ITMAER) de Bouknadel;
- L'Institut Royal des Techniciens Spécialisés en Elevage (IRTSE) de Fouarat;
- Les 3 Instituts Techniques Agricoles (ITA) de la Chaouia, de Tiflet et de Sahel Boutaher ;
- L'Ecole Nationale Forestière d'Ingénieurs (ENFI) ;
- Le Service des Lycées Agricoles (SLA).

Ces établissements assurent les missions suivantes :

- La formation de l'Ingénieur des Eaux et Forêts ;
- La formation professionnelle diplômante et spécialisée au profit des techniciens spécialisés, des techniciens et des ouvriers qualifiés ;
- La formation par apprentissage au profit des jeunes ruraux déscolarisés, dispensée dans un cadre partenarial avec d'autres centres et structures de formation à l'échelle régionale ;
- La réalisation d'enquêtes et d'études à caractère agricole.

En outre, ces SEGMA contribuent à l'alphabétisation des populations rurales et notamment des femmes rurales, et fournissent de l'assistance technique aux professionnels du secteur agricole et notamment aux jeunes promoteurs porteurs de projets agricoles.

Par ailleurs, lesdits SEGMA sont appelés à jouer un rôle essentiel dans l'accompagnement de l'exécution des plans agricoles régionaux qui ont fait l'objet de 16 conventions signées à Fès le 11 avril 2009 entre le gouvernement et l'ensemble des régions. Ces Plans entrent dans le cadre de l'opérationnalisation de la stratégie nationale dans le domaine agricole à l'horizon 2020 portée par le «Plan Maroc vert» qui vise la promotion de l'agriculture nationale et le renforcement de sa compétitivité en vue d'en faire un moteur de croissance de l'économie nationale.

Les principales actions réalisées par lesdits SEGMA au cours des trois dernières années se présentent comme suit :

Etablissement		2005-2006	2006-2007	2007-2008
ITSMAER Bouknadel	Effectif inscrit	118	131	136
	Formation par apprentissage	300	350	400
ITA de Tiflet, Chaouia et Sahel Boutaher	Effectif inscrit	270	239	244
	Formation par apprentissage	6.549		
EA de Temara	Effectif inscrit	103	132	133
	Formation par apprentissage	300	260	250
IRTSE de Fouarat	Effectif inscrit	163	160	155
	Formation par apprentissage	1.491		
Total	Effectif inscrit	654	662	668
	Formation par apprentissage	9.900		

Par ailleurs, ces SEGMA ont engagés des actions de réformes tendant à améliorer la qualité de leurs prestations à travers :

- La mise à niveau des ressources humaines par notamment la formation des formateurs et des animateurs dans le domaine de l'ingénierie de formation et de la pédagogie de la formation par apprentissage;
- La réingénierie des programmes de formation selon l'approche par compétence ;
- La redéfinition des filières de formation ;
- L'adaptation permanente des programmes aux exigences de la formation.

Les dépenses réalisées en 2008 au titre des budgets des SEGMA opérant dans le domaine de la formation agricole ont atteint 41,68 MDH, financés à concurrence de 23% par des recettes propres. Le reliquat est financé par des subventions du budget général et par l'excédent réalisé par lesdits SEGMA à la fin de l'année 2007 et reporté sur l'exercice budgétaire 2008.

Le programme d'action de ces établissements au titre de la période 2009-2010 vise la réalisation des actions principales suivantes:

- l'amélioration des effectifs des stagiaires dans le cadre de la formation initiale, dans la limite des capacités des établissements et selon les nouveaux métiers définies par les études de planification ;
- la mise en place de nouveaux programmes développés selon l'approche par compétence ;
- la poursuite de la formation par apprentissage des jeunes ruraux ;
- la mise à niveau des bâtiments pédagogiques et administratifs pour améliorer les structures et les conditions d'accueil des stagiaires ;
- le développement du partenariat avec la profession ;

- la mise en valeur des terrains mis à la disposition de certains établissements afin d'améliorer leurs recettes.

4.1.2.2- Instituts et centre de formation dans le domaine de la pêche maritime

Les SEGMA assurant une formation professionnelle dans le domaine de la pêche maritime sont au nombre de six (6) : l'Institut Supérieur des Pêches Maritimes (ISPM) d'Agadir, les 4 Instituts de Technologie des Pêches Maritimes (ITPM) à Al Hoceima, Safi, Tan Tan et Laâyoune et le Centre de Qualification Professionnelle Maritime (CQPM) à Larache.

Lesdits SEGMA ont pour principales missions :

- la satisfaction des besoins du secteur de la pêche maritime en cadres supérieurs, techniciens et mains d'œuvre qualifiées destinés aux différentes branches de l'activité des pêches maritimes ;
- la réalisation de la formation continue au profit des marins pêcheurs;
- la contribution à la vulgarisation maritime à travers la sensibilisation des marins pêcheurs notamment aux normes de sécurité et d'hygiène ainsi qu'à la préservation des ressources halieutiques et de l'environnement marin ;
- la contribution au programme d'alphabétisation fonctionnelle au profit des marins pêcheurs analphabètes.

La formation dispensée par les établissements de formation dans le domaine de la pêche maritime est organisée en trois modes : la formation marine résidentielle, la formation professionnelle alternée et la formation professionnelle par apprentissage.

Les dépenses réalisées en 2008 au titre des budgets d'exploitation et d'investissement desdits SEGMA se sont élevées à 27,92 MDH, financées à hauteur de 73,82% par des recettes propres. Le reliquat, soit 26,18% est couvert par des subventions du budget général et par l'excédent disponible au niveau desdits services.

Les principales actions réalisées par lesdits SEGMA au cours des trois dernières années, se présentent comme suit :

En matière de formation :

Les établissements de formation dans le domaine de la pêche maritime ont mis à la disposition de la profession 1.151 officiers et marins qualifiés dont 51 techniciens supérieurs en industrie de pêche. Le tableau ci-après présente les lauréats desdits établissements :

Etablissements de formation maritime	2006		2007		2008	
	Formation initiale résidentielle et formation alternée	Formation par apprentissage	Formation initiale résidentielle et formation alternée	Formation par apprentissage	Formation initiale résidentielle et formation alternée	Formation par apprentissage
ISPM d'AGADIR	58	119	57	110	55	141
ITPM D'AL HOCEIMA	51	51	77	154	77	154
ITPM de SAFI	73	69	45	165	42	203
ITPM de LAAYOUNE	39	156	19	-	23	187
ITPM de TAN TAN	34	195	52	243	52	229
CQPM de LARACHE	40	224	36		38	237
Total	295	814	286	672	287	1.151

 En matière de promotion professionnelle :

Des programmes soutenus de formation continue, de vulgarisation et d'alphabétisation sont développés pour la mise à niveau des personnels opérant dans le secteur. Ces programmes ont bénéficié à un effectif global de près de 6.200 personnes durant les années 2006, 2007 et 2008.

 Formation continue :

Etablissements	2006		2007		2008	
	Nombre d'actions réalisées	Effectif	Nombre d'actions réalisées	Effectif	Nombre d'actions réalisées	Effectif
ISPM AGADIR	5	129	3	48	10	118
ITPM TAN TAN	7	376	13	566	21	723
ITPM SAFI	5	151	6	117	4	56
ITPM LAAYOUNE	6	483	4	494	9	522
ITPM D'AL HOCEIMA	9	156	23	485	8	490
CQPM LARACHE	9	303	10	414	23	536
TOTAL	41	1.598	59	2.124	75	2.445

 Alphabétisation fonctionnelle :

Etablissements	2006		2007		2008	
	Effectif formé	Certificats délivrés	Effectif formé	Certificats délivrés	Effectif formé	Certificats délivrés
ISPM AGADIR	159	97	70	36	61	22
ITPM TAN TAN	213	-	43	-	23	46
ITPM SAFI	158	-	289	73	171	135
ITPM LAAYOUNE	196	27	40	8	219	47
ITPM AL HOCEIMA	176	75	567	197	278	133
CQPM LARACHE	205		247	71	615	355
TOTAL	1.107	199	1.256	385	1.367	738

 Vulgarisation :

Etablissements	2006		2007		2008	
	Nombre actions réalisées	Effectif	Nombre actions réalisées	Effectif	Nombre actions réalisées	Effectif
ISPM AGADIR	33	2.446	30	2.420	17	1.065
ITPM TAN TAN	45	5.043	30	2.619	39	2.293
ITPM SAFI	32	2.125	30	1.655	18	755
ITPM LAAYOUNE	15	2.416	30	2.911	35	1.624
ITPM AL HOCEIMA	32	2.565	20	1.798	17	1.030
CQPM LARACHE	23	1.920	42	2.978	41	2.057
TOTAL	180	16.515	182	14.381	167	8.824

Le plan d'action de ces SEGMA au titre des années 2009 et 2010 vise à faire bénéficier de :

-  la formation initiale pour un effectif global de 2.725 Stagiaires en 2009 et 2.945 en 2010 ;
-  la formation continue et de vulgarisation pour un effectif global de 21.400 personnes en 2009 et 22.750 en 2010 ;
-  l'alphabétisation pour un effectif global de 1900 personnes en 2009 et 2.450 en 2010.

Lesdits effectifs sont répartis par établissement de formation et par année comme suit:

Etablissements	Formation initiale		Formation continue et vulgarisation		alphabétisation	
	2009	2010	2009	2010	2009	2010
ISPM AGADIR	575	655	2.500	2.800	300	400
ITPM TAN TAN	500	520	5.700	6.000	400	500
ITPM SAFI	400	440	3.000	3.150	300	400
ITPM LAAYOUNE	420	440	3.200	3.400	300	400
ITPM AL HOCEIMA	430	450	3.200	3.250	300	400
CQPM LARACHE	400	440	3.800	4.150	300	350
TOTAL	2.725	2.945	21.400	22.750	1.900	2.450

4.1.2.3- Ecoles opérant dans le domaine de l'énergie et des mines

Les SEGMA assurant une formation dans le domaine de l'énergie et des mines sont au nombre de deux. Il s'agit de l'Ecole des Mines de Marrakech et de l'Ecole Pratique des Mines de Touissit d'Oujda.

Ces deux SEGMA assurent respectivement la formation de techniciens spécialisés en géologie appliquée, en exploitation des mines et carrières, en chimie industrielle et en électromécanique ainsi que la formation de techniciens en topographie et en électromécanique, destinés aux secteurs minier, industriel et public.

Par ailleurs, ces établissements effectuent des cycles de formation continue, participent à la recherche scientifique et technologique et organisent des séminaires sur des sujets ayant trait à l'activité minière.

Au titre des trois dernières années académiques, ces SEGMA ont enregistré l'inscription de 434 stagiaires dont 300 pour l'école des mines de Marrakech et 134 pour l'école pratique des mines de Touissit. Le nombre de lauréats pour la même période s'élève à 251 dont 127 techniciens spécialisés et 124 techniciens.

	2005/2006	2006/2007	2007/2008	Total
Technicien				
Inscrits	46	42	46	134
Lauréats	42	41	41	124
Technicien Spécialisé				
Inscrits	98	97	105	300
Lauréats	39	40	48	127

Ces performances ont été atteintes au cours des trois dernières années grâce notamment à l'amélioration des conditions de la formation et de la résidence des étudiants à travers le renforcement du matériel technique et informatique dédié à la formation, la rénovation de la bibliothèque et l'équipement de l'internat.

Les dépenses réalisées en 2008 au titre des budgets d'exploitation et d'investissement desdits SEGMA se sont élevées à 6,37 MDH, financées essentiellement par des subventions du budget de l'Etat et l'excédent disponible au niveau desdits services.

Le programme d'action des deux SEGMA au titre des années 2009 et 2010 porte essentiellement sur :

- L'augmentation de la capacité d'accueil de l'Ecole des Mines de Marrakech à 180 étudiants à travers la construction de nouvelles infrastructures de formation d'une superficie de 500 m² ;
- Le renforcement des ateliers et laboratoires par le matériel technique nécessaire pour améliorer les conditions de formation au sein de l'Ecole des Mines de Marrakech ;
- L'extension de l'internat relevant de l'école pratique des mines de Touissit par la construction d'un nouveau bâtiment en vue d'augmenter la capacité d'accueil de l'Ecole ;
- La construction au niveau de l'école pratique des mines de Touissit de six salles de cours et d'une salle de conférence ;
- Le rehaussement du niveau de formation dispensée par l'Ecole pratique des mines de Touissit, de technicien en technicien spécialisé.

4.1.2.4 Autres écoles et instituts de formation

Au nombre de 14, ces SEGMA opèrent dans les secteurs de l'architecture, de l'administration, de l'économie appliquée et de la statistique, des sciences de l'information et de la communication, du transport maritime, du sport, de l'aménagement et de l'urbanisme et de la formation aux engins et à l'entretien routiers.

Les dépenses réalisées en 2008 au titre du budget global de ces SEGMA ont atteint le montant de 47,29 MDH, soit un taux d'émission par rapport aux crédits ouverts de 50%. Ces dépenses ont été financées à 17,68% par les recettes propres. Le reliquat est couvert par des dotations budgétaires et par l'excédent disponible au niveau desdits instituts.

4.1.2.4.1- Institut National de Statistique et d'Economie Appliquée

L'Institut National de Statistique et d'Economie Appliquée (INSEA) est un établissement d'enseignement supérieur qui assure la formation des cadres supérieurs destinés à exercer dans les administrations publiques, les collectivités locales, les organismes semi-publics et le secteur privé. Depuis la réforme de l'enseignement supérieur de 1996, L'INSEA est chargé principalement de former des ingénieurs d'Etat dans les domaines de la statistique, de l'économie appliquée, de l'informatique, de la démographie, de la recherche opérationnelle et de l'actuariat.

A cet effet, l'INSEA est doté d'un Centre de Recherche et de Formation Continue chargé d'organiser annuellement des formations de courte durée tout en tenant compte d'une part des préoccupations des utilisateurs en matière de formation continue de leurs cadres et d'autre part de

l'évolution technologique visant la modernisation des administrations et établissements publics et des entreprises du secteur privé.

Les actions de l'INSEA s'inscrivent dans le cadre de la mise en œuvre de l'initiative lancée par le gouvernement tendant à porter le nombre d'ingénieurs et assimilés à 10.000 lauréats à l'horizon 2010 pour répondre aux besoins du secteur privé et des stratégies sectorielles nationales.

Ainsi, au titre de l'année universitaire 2008-2009, l'INSEA a enregistré l'inscription de 580 élèves et l'octroi de 167 diplômes d'ingénieur d'Etat.

Pour l'année 2008, les dépenses réalisées au titre du budget de l'INSEA ont atteint 15,50 MDH, soit un taux de réalisation de 47 %. Ces dépenses ont été financées à hauteur de 95% par des subventions budgétaires et l'excédent disponible au niveau dudit SEGMA.

Le programme d'action de l'INSEA au titre des années 2009 et 2010 s'inscrit dans le cadre de la poursuite de l'initiative tendant à former 10.000 ingénieurs à l'horizon 2010 et porte principalement sur :

- La construction et l'équipement de trois amphithéâtres, de huit salles de cours et d'un nouveau bloc d'internat ;
- La poursuite des travaux dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme de l'enseignement à l'INSEA conformément à la loi n°01-00 portant organisation de l'enseignement supérieur ;
- Le recrutement des enseignants permanents.

4.1.2.4.2- Ecole des Sciences de l'Information

Relevant du Haut Commissariat au Plan, l'Ecole des Sciences de l'Information (ESI) est chargée de :

- former des bibliothécaires, des documentalistes et des archivistes ainsi que de nouveaux profils spécialisés dans la conception et la gestion de systèmes d'information pour répondre aux exigences du marché ;
- assurer la formation continue de ses lauréats notamment en matière d'utilisation des NTIC ;
- contribuer à la promotion de la recherche dans les domaines qui ont trait principalement aux technologies de l'information et de la communication, à la conception aussi bien de bases de données que des systèmes d'information, ainsi qu'à la veille technologique et informationnelle.

Les actions menées par l'ESI au cours des trois dernières années et destinées à améliorer la formation dispensée aux étudiants, ont porté principalement sur :

- La réalisation d'une enquête sur les besoins du Maroc en personnel de l'information-documentation ;
- La mise à niveau du fonds documentaire de l'ESI ;

- La mise à niveau du parc informatique de l'Ecole et l'équipement et l'installation d'un laboratoire informatique pour l'enseignement interactif des langues ;
- La réalisation des travaux d'aménagement et de mise à niveau des installations et des bâtiments de l'école.

Pour l'année 2008, les dépenses réalisées au titre du budget de l'ESI ont atteint 4,95 MDH financées essentiellement par des subventions budgétaires.

Le nombre des inscrits formés par l'ESI au cours des trois dernières années scolaires et des lauréats de cette école s'élèvent respectivement à 978 et 154 répartis comme suit :

Année scolaire	Cycle des informatistes		Cycle des informatistes spécialisés		Effectif global des étudiants
	Inscrits	Lauréats	Inscrits	Lauréats	
2006-2007	285	61	25	12	310
2007-2008	305	71	24	10	329
2008-2009	318	-	21	-	339
Total	908	132	70	22	978

Le plan d'action de l'ESI au titre des années 2009 et 2010 porte principalement sur :

- La mise à niveau du parc informatique et du fonds documentaire de l'Ecole ;
- Le lancement des travaux d'extension des locaux de formation de l'Ecole et de son internat ;
- Le démarrage de la réforme de l'Ecole et de ses cursus de formation.

4.1.2.4.3- Institut Supérieur de l'Information et de la Communication

Erigé en SEGMA en 1977, l'Institut Supérieur de l'Information et de la Communication (ISIC) est un établissement de l'enseignement supérieur, spécialisé dans la formation aux métiers du journalisme et de la communication des organisations.

Référencié comme un lieu de recherche académique et de formation professionnelle, l'Institut Supérieur de l'Information et de la Communication a pour principales missions :

- La réalisation des actions de formation théorique et pratique au profit de professionnels dans les domaines des médias et de la communication des organisations;
- L'organisation des cycles de perfectionnement et de formation continue dans les domaines de sa spécialisation au moyen de séminaires, colloques et stages de formation ;
- La promotion de la recherche scientifique et académique dans les domaines des médias et de la communication des organisations ;
- La réalisation des études au profit des administrations, des établissements publics, des collectivités locales et du secteur privé, ainsi que des sondages d'opinion et des

campagnes médiatiques dans divers domaines en collaboration avec des organismes nationaux et internationaux.

Dans le cadre de la loi n° 77-03 relative à la libération du secteur de la communication audiovisuelle, l'Institut Supérieur de l'Information et de la Communication a entamé ces dernières années, un processus de refonte de ses cursus et de réforme de ses méthodes de travail pour une plus grande professionnalisation de l'enseignement dispensé en son sein. Ainsi, l'objectif à atteindre est de réformer les curriculums et mettre en place un nouveau projet pédagogique en vue d'adapter la formation aux besoins du milieu professionnel.

Pour l'année 2008, les dépenses réalisées au titre du budget de l'ISIC ont atteint 6,05 MDH financées essentiellement par des subventions budgétaires et de l'excédent disponible au niveau dudit SEGMA.

Le plan d'action de L'ISIC pour la période 2009-2010 porte sur les principales actions ci-après :

- l'acquisition de matériel et logiciels informatiques destinés à améliorer la qualité des enseignements dispensés au sein de l'ISIC ;
- l'équipement en matériel technique professionnel d'un studio de télévision couleur, de trois unités de tournage vidéo, de trois stations de montage vidéo numérique et d'un réseau de télédistribution à l'ISI.

4.1.2.4.4- Ecole Nationale d'Architecture

L'Ecole Nationale d'Architecture (ENA) a pour principales missions de :

- former des spécialistes aux arts et techniques de l'architecture, de la construction et de l'urbanisme ;
- concourir à la recherche et à la diffusion des connaissances dans les domaines de l'architecture, de la construction et de l'urbanisme ;
- organiser des conférences, des séminaires et des cycles d'études dans le domaine de l'architecture ;
- effectuer pour le compte des administrations, des établissements publics et des collectivités locales des études relevant des domaines dont elle dispense l'enseignement.

Outre ces missions, ce SEGMA est chargé également:

- d'assurer, en partenariat avec le Département de Géographie de l'Université Mohammed V de Rabat, un enseignement doctoral soutenu par la coopération technique Française et des programmes de formation continue destinés à des professionnels ;
- d'organiser des concours d'idées au profit de maîtres d'ouvrage publics ou privés.

Depuis sa création en 1980, l'ENA a assuré la formation de plus de 1.400 architectes répartis sur l'ensemble du territoire national.

Par ailleurs, au titre de la période 2006-2008, l'ENA a enregistré 195 inscrits et 260 lauréats répartis par année comme suit :

Années	2006	2007	2008	Total
Inscrits	65	65	65	195
Lauréats	96	70	94	260

Les principales actions et indicateurs d'activités réalisés par l'ENA au cours des trois dernières années se présentent comme suit :

Au niveau de la formation initiale :

-  Mise en place en 2007 d'une commission de professeurs pour l'évaluation, la programmation et l'application effective de la réforme « Licence/ Master/ Doctorat ». Cette commission a présenté son rapport final en juin 2008 au conseil de l'établissement ;
-  Revalorisation et réforme des diplômes par l'amélioration de leur contenu, des modalités de soutenances et des critères d'évaluation ;
-  Création de nouveaux studios (architecture du paysage et du patrimoine) et d'un laboratoire multimédia (infographie, image de synthèse et audiovisuelle) ;
-  Renforcement du corps professoral par le recrutement de 4 enseignants permanents et 6 vacataires et le lancement de recrutement de nouveaux enseignants.

Au niveau de la recherche et des activités scientifiques :

-  Formation de 3 promotions en DESA et une promotion, en cours, en doctorat dans le cadre du cycle doctoral « Architecture et Urbanisation des territoires » organisé à l'ENA en partenariat avec le département de Géographie de l'Université Mohammed V ;
-  Mise en place et poursuite des activités des laboratoires didactiques et de recherche (Laboratoire Terre, Laboratoire Patrimoine, Laboratoire de recherche Habitat, etc) ;
-  Mise en place des masters sur le patrimoine architectural et urbain, la régénération urbaine et paysage en partenariat avec des établissements de formation étrangers ;
-  Mise en place d'une structure chargée de promouvoir la recherche à l'ENA dans des domaines liés à son activité ;
-  Création de la revue de la recherche en architecture et en urbanisme ;
-  Participation à l'élaboration du projet de normes parasismiques ;
-  Démarrage du projet d'indexation et de numérisation du fonds photographique après mise en place de la photothèque sur l'architecture, le patrimoine et l'habitat dans la perspective de création future d'un centre national de documentation sur l'architecture.

Au niveau de la formation continue :

-  Création d'une nouvelle structure chargée de la formation continue et des relations avec les entreprises ;
-  Réalisation de 13 formations destinées à des professionnels du secteur public et privé au profit de 155 personnes ;
-  Signature d'une convention avec l'ordre nationale des architectes en vue de la réalisation des formations continues.

Au niveau des activités para pédagogiques:

-  Organisation annuellement près de 16 activités pédagogiques en appui à la formation initiale sous forme de conférences, de concours d'idées, de tables rondes, d'expositions et de journées d'études ;
-  Participation à des expositions et des congrès internationaux en relation avec les missions de l'ENA .

Au niveau de la coopération :

-  Signature de 9 conventions de coopération avec d'autres entités nationales constituées d'instituts de formation, d'entreprises et d'associations ;
-  Signature de 10 conventions de coopération avec des établissements de formation étrangers.

Par ailleurs et pour améliorer ses prestations et assurer ses missions dans les meilleures conditions, l'ENA a procédé au cours des trois dernières années à la poursuite des travaux d'aménagement et d'extension des locaux de l'ENA et d'informatisation de ses structures et à la réorganisation des ses structures administratives.

Pour l'année 2008, les dépenses réalisées au titre du budget de l'ENA ont atteint le montant de 11,88 MDH, financées essentiellement par des subventions budgétaires.

Le programme d'action de l'ENA pour la période 2009-2010 vise la poursuite des efforts tendant à améliorer la qualité des enseignements et d'élargir le champ des formations offertes par l'école. Les actions prévues dans ce cadre portent principalement sur :

-  La création de nouvelles filières de formations en application du système universel Licence/Master/Doctorat notamment les filières du patrimoine, de l'architecture du paysage et du design;
-  L'augmentation des effectifs, faisant passer le nombre de candidats de 65 à 180 étudiants par promotion repartis sur les quatre entités de l'ENA à savoir Rabat, Fès, Marrakech et Tétouan ;
-  L'augmentation du nombre des étudiants en mobilité entre l'ENA et les écoles européennes d'architecture dans les deux sens ;
-  La création d'un laboratoire sur la question de l'environnement ;

- La mise en place d'un master et d'une formation diplômante respectivement dans le domaine de l'efficacité énergétique et dans le renouvellement urbain;
- L'organisation des concours d'idées au profit des étudiants en partenariat avec le secteur professionnel ;
- Le renforcement de la coopération avec d'autres pays ;
- L'augmentation du nombre de formations continues programmée annuellement et le renforcement des relations avec le secteur professionnel en multipliant les partenariats avec les entreprises et les institutions privées ou publiques impliquées dans les champs de l'urbanisme, de l'architecture et des métiers qui lui sont liés.

Le budget d'investissement de l'ENA au titre des années 2009 et 2010 sera consacré principalement à:

- la poursuite des travaux d'aménagement et d'extension des locaux de l'ENA ;
- l'équipement des laboratoires récemment mis en place à l'ENA ; notamment le laboratoire environnement et le laboratoire multimédia ainsi que d'une imprimerie professionnelle ;
- la poursuite du processus d'informatisation des structures chargées de la gestion budgétaire.

4.1.2.4.5- Institut National d'Aménagement et d'Urbanisme

L'Institut National d'Aménagement et d'Urbanisme (INAU) a pour principales missions :

- la formation des cadres supérieurs spécialisés dans les techniques de l'aménagement et de l'urbanisme, destinés à servir dans les organismes publics et privés ;
- la contribution au développement de la recherche en matière d'organisation de l'espace et à la diffusion des connaissances dans ce domaine ;
- la réalisation pour le compte des administrations et établissements publics, des collectivités locales et des organismes privés des études dans le domaine de l'aménagement et de l'urbanisme.

Les principales actions réalisées par l'INAU au cours des trois dernières années, ont porté sur :

a- la formation et la formation continue :

- l'organisation des actions de formation continue en 2007 au profit des responsables africains ayant déjà une expérience spécifique;
- l'inscription de quatre promotions pour suivre la formation et l'obtention du diplôme de l'Institut d'études économiques et juridiques appliquées à la Construction et à l'Habitation (ICH) et l'extension des modules de formation de cet institut qui dépend de l'INAU et du Conservatoire des Arts et Métiers de Paris (CNAM) ;
- la réalisation d'un cycle de formation composé de quatre modules, pour le compte de la Fédération Nationale des Promoteurs Immobiliers ;

- Organisation des tables rondes et des journées d'études sur des thèmes d'actualité dans les professions immobilières.

b- Les études et recherches :

- la réalisation d'études intéressant les domaines de l'Agriculture, de l'Aménagement du Territoire, de l'Eau et de l'Environnement en relation avec les départements ministériels et les collectivités locales concernés ;
- la mise en œuvre des programmes de recherche en partenariat avec des universités, associations et des instituts étrangers.

c- Les publications :

Depuis l'année 2006, l'INAU a initié et publié trois ouvrages dans les domaines de l'aménagement et de l'urbanisme;

d- La communication et l'information :

Dans ce cadre, le centre de documentation, d'information et de communication de l'INAU a procédé principalement au cours des trois dernières années à :

- L'enrichissement et l'actualisation permanente de ses documents et archives par de nouveaux ouvrages, revues et publications ;
- l'élaboration d'une base de données pour la gestion et la valorisation des archives et sa mise à disposition aux chercheurs et à un large public à travers la technologie web.

Pour l'année 2008, les dépenses réalisées au titre du budget de l'INAU ont atteint 4,04 MDH financées essentiellement par des subventions budgétaires.

Le programme d'action de l'INAU pour les années 2009 et 2010 porte essentiellement sur :

- la Consécration de la réforme de l'INAU conformément à la loi 01-00 portant organisation de l'enseignement supérieur par l'approbation du nouveau décret relatif à l'INAU et du nouveau règlement de son Conseil d'Etablissement;
- la mise en place et réalisation d'un cycle de formation dans le cadre d'une convention conclue entre le Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de l'Aménagement de l'Espace et l'INAU et ce, au profit des cadres dudit Ministère et de ses services extérieurs ;
- la mise en oeuvre de huit sessions de formation continue pour assurer l'encadrement des cadres et responsables des Agences Urbaines sur les nouveaux métiers dudit ministère ;
- la poursuite du programme de formation continue avec l'inscription de nouvelles promotions à l'ICH ;
- la poursuite de la réalisation du cycle de formation pour le compte de la Fédération Nationale des Promoteurs Immobiliers ;

- la poursuite des projets d'études et de recherches en cours de mise en œuvre en collaboration avec d'autres partenaires.

4.1.2.4.6- Institut Royal de Formation des Cadres

Cet institut a pour principale mission d'assurer la formation et le perfectionnement des cadres dans les domaines de la jeunesse, de l'éducation physique et de sport destinés à servir dans les secteurs public et privé. En outre, Il contribue d'une part à la recherche et au perfectionnement des techniques et des méthodes de formation et d'animation dans les domaines précités et d'autre part à la promotion féminine, la protection de l'enfance et la participation aux campagnes de lutte contre l'analphabétisme.

Ledit SEGMA gère les centres de formation de Rabat et d'Oujda et l'institut Moulay Rachid des sports dont la capacité d'accueil s'élève à 320 lits.

Les principales actions entreprises par ledit SEGMA au titre de l'année 2008 portent sur :

- La mise à niveau de ses infrastructures sportives et le renouvellement de ses moyens logistiques de fonctionnement ;
- L'aménagement des locaux techniques et des installations d'accueil et d'hébergement et le renouvellement de son matériel.

Les dépenses réalisées en 2008 au titre du budget de cet institut ont atteint 9,36 MDH soit un taux d'émission de 67%. Ces dépenses ont été financées à hauteur de 62,44% par des recettes propres. Le reliquat est couvert par des subventions budgétaires et par l'excédent disponible au niveau de ce service.

Le programme d'action de cet institut pour les années 2009 et 2010 porte essentiellement sur les opérations d'équipement et de formation suivantes:

- La mise à niveau du centre National des Sports Moulay Rachid à travers l'aménagement, la réhabilitation et l'extension de ses infrastructures techniques et d'accueil ;
- Le réaménagement du centre Yacoub El Mansour à travers la construction d'un amphithéâtre et de deux salles polyvalentes ainsi que la mise à niveau des blocs d'hébergement des classes et du restaurant ;
- Le développement du partenariat notamment par l'établissement d'une convention entre l'Institut et l'Académie Internationale des Sciences et Techniques des Sports de Lausanne pour la formation managériale des cadres et futurs responsables du secteur du Sport.

4.1.2.4.7- Institut Supérieur des Etudes Maritimes

Créé en 1982, l'Institut Supérieur des Etudes Maritimes (ISEM) a pour principales missions de :

- dispenser un enseignement supérieur et moyen pour la formation des cadres nécessaires aux différentes branches de l'activité maritime ;
- entreprendre des études et recherches afférentes à la promotion de la formation maritime;

- assurer la formation continue et le perfectionnement des personnels des compagnies maritimes et des ports.

Fonctionnant essentiellement sous le régime d'internat, l'ISEM dispose d'une infrastructure pédagogique et d'hébergement d'une capacité de 286 étudiants et d'un personnel de 100 agents et cadres renforcé par 25 enseignants vacataires auxquels l'ISEM fait appel pour renforcer sa capacité pédagogique.

Le nombre d'étudiants inscrits à l'ISEM au cours de la période 2006-2008 s'élève à 564. Durant cette période, 182 diplômes ont été remis. Ces données sont réparties par année comme suit :

	2006/2007	2007/2008	2008/2009	Total
Inscrits	173	191	200	564
Lauréats	51	61	70	182

Par ailleurs, et dans le but d'améliorer ses prestations, l'ISEM a préparé deux projets de textes : un projet de décret qui concerne la refonte du statut de l'ISEM conformément à la loi n°00-01 portant organisation de l'enseignement supérieur et un projet d'arrêté relatif à la fixation des tarifs des différentes prestations rendues par l'ISEM.

Pour l'année 2008, les dépenses réalisées au titre du budget de l'ISEM ont atteint le montant de 8,22 MDH, dont 7,35 MDH au titre des dépenses d'exploitation. Ces dépenses ont été financées à hauteur de 85% par des subventions budgétaires. Le reliquat est financé par l'excédent des recettes des années antérieures.

Le programme d'action de l'ISEM au titre des années 2009 et 2010, porte essentiellement sur l'inscription de 200 étudiants au titre de l'année académique 2009/2010 et sur:

- l'acquisition de deux simulateurs de machine de navigation ;
- le suivi du système de normes de qualité dans le domaine maritime;
- la poursuite de la mise à niveau du parc informatique de l'Institut ;
- la réalisation d'un forage et l'équipement d'un puits pour alléger la facture d'eau ;
- la signature de nouvelles conventions avec les sociétés maritimes nationales et étrangères en vue de renforcer les ressources propres de l'institut.

4.1.2.4.8- Service de Formation aux Engins et à l'Entretien Routier

Le Service de Formation aux Engins et à l'Entretien Routier (SFEER), relevant du département de l'Équipement, assure des prestations de formation, de recyclage et de perfectionnement en matière d'entretien routier et de maintenance des engins.

Dans ce cadre, le Service de Formation aux Engins et à l'Entretien routier a formé au cours des trois derniers exercices 2.191 stagiaires ventilés comme suit :

Année	Entretien routier	Mécanique	Conduite	Total
2006	231	88	171	490
2007	529	70	241	840
2008	554	95	212	861
TOTAL	1.314	253	624	2.191

Par ailleurs, ce SEGMA offre également des stages de formation au profit des stagiaires étrangers africains dans le cadre de la coopération. En effet, 180 stagiaires venant des pays africains francophones ont bénéficié des stages de formation dont 100 au cours de la période 1999-2003 et 80 au cours de la période 2005-2009.

Les dépenses réalisées en 2008 au titre du budget du SFEER ont atteint le montant de 2,98 MDH, financé totalement par des recettes propres et des excédents de recettes des années antérieures.

Le programme d'action de ce SEGMA au titre de l'année 2010 prévoit la formation de 302 stagiaires répartis comme suit :

Section	Effectif à former		
	Pour l'administration	Pour les entreprises et autres	Total
- Conduite des engins	60	120	180
- Domaine routier	15	-	15
- Mécanique des engins	24	24	48
- Gestion de la maintenance	15	24	39
- Autres formations	20	-	20
Total	134	168	<u>302</u>

4.1.2.4.9- Ecole Nationale d'Administration

L'Ecole Nationale d'Administration (ENA) a pour principales missions :

- ❑ d'assurer la formation des cadres de conception, de direction et de gestion dans les domaines de l'administration générale, de la diplomatie, de l'économie et des finances ;
- ❑ de promouvoir la recherche dans les domaines de l'administration et de la gestion ;
- ❑ de donner des consultations et offrir des expertises dans le domaine de sa compétence notamment au profit des administrations;
- ❑ d'assurer le perfectionnement des fonctionnaires marocains et étrangers ;
- ❑ d'élaborer et exécuter, en liaison avec les administrations concernées, des programmes de formation/insertion rémunérés au profit des jeunes diplômés.

Depuis sa création en 1948, L'ENA a fait l'objet de plusieurs mutations au niveau de ses conditions d'accès, de ses programmes de formation et de ses outils pédagogiques en vue de s'adapter aux attentes, en pleine évolution, de l'administration publique marocaine.

Les principales réalisations de l'ENA au titre de la période 2006-2008 ont porté notamment sur :

- la formation initiale diplômante au profit d'environ 400 élèves par an dont 20% venant de pays arabes et africains ;
- l'organisation de plusieurs sessions de formation continue au profit des cadres de différentes administrations ;
- l'organisation de plusieurs manifestations scientifiques, réunions d'expertise et séminaires portant notamment sur divers chantiers de modernisation de l'administration publique ;
- Le renforcement du partenariat et du rayonnement de l'ENA à travers la participation aux activités de plusieurs organismes internationaux et la présence active de l'ENA au sein de leurs organes de gestion et de direction ainsi que l'accueil de plusieurs délégations de pays africains ;
- Exécution de plusieurs projets de coopération portant sur la recherche et la formation avec différentes entités et établissements de formation étrangers (ENA de France, ENAP du Canada,etc) ;
- Réalisation d'une action de formation /insertion d'un mois au profit de 93 hauts cadres du département de l'enseignement scolaire ;
- Le renforcement et le renouvellement des moyens didactiques de l'ENA et l'enrichissement du fonds documentaire de la bibliothèque par de nouvelles acquisitions;
- La poursuite de l'aménagement et de la restauration des bâtiments de formation et des locaux administratifs de l'ENA.

Pour l'année 2008, les dépenses réalisées au titre du budget de l'ENA ont atteint le montant de 5,96 MDH, dont 4,67 MDH au titre des dépenses d'exploitation. Ces dépenses ont été financées à hauteur de 82,78% par des subventions budgétaires. Le reliquat est financé par l'excédent des recettes des années antérieures.

Le plan d'action de l'ENA au titre des années 2009 et 2010 porte essentiellement sur :

- La concrétisation de l'opération de fusion de l'ENA et de l'Institut Supérieur de l'Administration (ISA) ;
- La formation de 400 élèves par année des cycles normal et supérieur en gestion administrative ;
- L'organisation de sessions de formation continue au profit des différentes administrations publiques, semi-publiques et établissements publics ;

- Le renforcement des relations de coopérations avec les associations et les organisations internationales opérant dans le domaine de la gestion publique ;
- la poursuite de l'effort de l'équipement de l'ENA en matériels didactique, informatique et audio visuel.

4.1.3- Domaines du sport et de la culture

Au nombre de huit, les SEGMA opérant dans le domaine du sport et de la culture relèvent essentiellement du Ministère de la jeunesse et des sports et sont répartis comme suit :

- 5 SEGMA opèrent dans le domaine des sports dont 3 complexes sportifs ;
- 3 SEGMA opèrent dans le domaine de la culture.

Pour l'année 2008, les dépenses réalisées au titre des budgets de ces SEGMA ont atteint le montant de 207,29 MDH, dont 150 MDH au titre du budget du SEGMA « Célébration du 1200ème anniversaire de la fondation de la ville de Fès ». Ces dépenses ont été financées à hauteur de 83,78% par des subventions budgétaires. Le reliquat est financé par l'excédent des recettes des années antérieures.

4.1.3.1- Complexes sportifs Prince Moulay Abdellah de Rabat et Mohammed V de Casablanca et complexe de Fès

Les principales missions de ces complexes sportifs sont:

- l'encadrement des écoles de sport qui sont au nombre de plus de 500 écoles réparties à travers le Royaume;
- l'organisation de rencontres sportives nationales et internationales ;
- la promotion du sport à l'échelle régionale et nationale ;
- l'organisation de manifestations artistiques, culturelles et politiques.

Par ailleurs, le complexe sportif de Casablanca gère également les équipements sportifs suivants :

- une salle omnisport d'une capacité d'environ 6.000 places assises et où se pratiquent le basket-ball, le hand-ball, le volley-ball, la boxe, le judo, la gymnastique et l'escrime ;
- cinq courts de tennis en terre battue;
- une piscine olympique d'une capacité d'environ 3.000 places assises où sont pratiqués la natation, la plongée et le water-polo;
- le centre sportif de Bourgogne d'une capacité de 150 lits destiné à l'hébergement et la restauration des équipes nationales lors des concentrations sportives ;

- la base nautique de Mohammedia qui bénéficie principalement à La Fédération Royale Marocaine de Yachting à Voile (FRMYV), aux associations et aux clubs nautiques et aux particuliers.

Au cours de l'année 2008, l'activité desdits complexes a porté sur l'organisation de plus de 240 manifestations sportives, culturelles et artistiques.

Les dépenses réalisées en 2008 au titre des budgets de ces SEGMA ont atteint un montant de 49,93 MDH, soit un taux d'émission de 85,08%. Ces dépenses sont financées à hauteur de 62,86% par des recettes propres réalisées en 2008.

Le programme d'action pour les années 2009 et 2010 des trois complexes sportifs porte principalement sur :

Complexe Sportif Prince Moulay Abdellah de Rabat :

- La réhabilitation de la charpente métallique du stade olympique, de la piste d'Athlétisme du Stade Olympique et du réseau d'eau potable ;
- La réalisation de trois forages pour l'approvisionnement en eau;
- L'installation d'un tableau d'affichage au stade olympique ;

Complexe Mohammed V de Casablanca :

- Le renouvellement de la station technique pour le traitement des eaux du bassin;
- L'entretien et la réparation des tableaux d'affichage de la Salle omnisports ;
- L'équipement de la piscine olympique par des vestiaires mobiles pour les adhérents et le renouvellement de ses postes de transformation électrique ;
- L'aménagement des diverses installations techniques et d'accueil.

Complexe sportif de Fès :

- Le renforcement de l'encadrement sportif pour une diversification des disciplines sportives pratiquées au complexe ;
- L'entretien des pelouses pour une meilleure garantie de la préservation de leur qualité et le renforcement des conditions de sécurité des spectateurs et des joueurs;
- La réalisation d'un parc de jeux.

4.1.3.2- Complexe Moulay Rachid de la Jeunesse et de l'Enfance de Bouznika

Ce complexe relevant du Ministère de la Jeunesse et des Sports et érigé en SEGMA en 2001 est destiné à abriter des activités liées à la jeunesse et l'enfance, les rencontres de jeunes, les colonies de vacances pour enfants et adolescents, les séminaires, les sessions de formation, les activités

éducatives, culturelles, scientifiques, politiques et sportives. Il abrite également des assemblées d'organismes publics et privés.

Pour l'organisation des ses activités, le complexe dispose d'une infrastructure de qualité s'étendant sur une superficie de 13 hectares et composée :

- de centres d'hébergement d'une capacité 950 lits en période normale et de 1.164 pendant les périodes de hautes saisons ;
- des salles et ateliers de formation et de conférences d'une capacité globale de 1.000 places ;
- d'un restaurant d'une capacité de 600 places ;
- d'un espace de sport composé de 5 terrains de sports collectifs, de deux cours de tennis en terre battue et de deux piscines ;
- des espaces de divertissement.

Dans le cadre de ses activités, le complexe Moulay Rachid de la jeunesse et de l'enfance abrite annuellement plus de 200 manifestations et réunit environ 20.000 bénéficiaires relevant essentiellement des associations de jeunes et de sports, des établissements publics et privés, des ONG nationales et internationales, des partis politiques et des syndicats.

Au cours des trois dernières années, le complexe Moulay Rachid de la jeunesse et de l'enfance a mené plusieurs actions visant la revalorisation des prestations rendues par le complexe et leur adaptation aux besoins actuels. Il s'agit notamment de :

- l'extension du restaurant existant par la construction d'un nouveau réfectoire de 400 places utilisé également comme salles polyvalentes ;
- la réalisation des travaux de construction d'un bâtiment de 48 lits sous forme de chambres doubles avec sanitaires ;
- l'aménagement d'un terrain de football gazonné, de deux cours de tennis en terre battue, d'une cafétéria et d'un air de jeu pour enfants ;
- le réaménagement de la salle de conférences.

Les dépenses réalisées en 2008 au titre du budget de ce complexe ont atteint un montant de 7,36 MDH financé totalement par des recettes propres qui ont atteint 7,83 MDH.

Le plan d'action de ce complexe au titre des années 2009 et 2010 vise l'amélioration de la qualité des prestations rendues et le renforcement de la capacité d'accueil. Les principales actions prévues dans ce cadre concernent:

- la réalisation d'un relevé topographique du complexe afin de délimiter avec exactitude le terrain et définir l'existant de sa consistance globale ;
- la construction d'une salle polyvalente de 1.000 places et d'une troisième piscine ;
- la réalisation d'un parcours pour le jogging ;

- l'aménagement d'une salle de sport avec vestiaires et des installations sportives du complexe ;
- le remplacement des chauffe - eaux électriques existants par des chauffe - eaux solaires;
- l'installation d'un groupe électrogène qui alimentera notamment les locaux sensibles en cas de coupures d'électricité.

4.1.4. Autres SEGMA opérant dans le secteur social

Ces SEGMA sont au nombre de cinq et offrent des prestations à caractère social à des catégories spécifiques de la population. Il s'agit notamment des personnes handicapées, des pèlerins aux lieux saints, les détenus, les victimes des accidents de travail et la communauté marocaine à l'étranger.

Pour l'année 2008, les dépenses réalisées au titre des budgets de ces SEGMA ont atteint le montant de 66,88 MDH, dont 34,79 MDH au titre du budget du SEGMA « Division des accidents du travail », soit un taux d'émission de 51,16% par rapport aux crédits ouverts.

4.1.4.1- Service d'Accueil, d'Assistance et d'Evaluation des Programmes relevant du département chargé des personnes handicapées

Ledit service est chargé principalement des missions suivantes :

- Achat de matériel technique pour les personnes handicapées et leur accompagnement pour favoriser leur insertion sociale et professionnelle ;
- La contribution à la réalisation et à l'équipement des centres de rééducation et ateliers d'apprentissage ou de production en faveur des personnes handicapées;
- Aides aux associations oeuvrant en faveur des personnes handicapées.

Le bilan des activités réalisées au cours des dernières années (2006-2008), dans le cadre du budget du service d'accueil, d'assistance et d'évaluation des programmes peut être résumé comme suit :

- l'octroi d'aides techniques au profit de 9.397 personnes handicapées sous forme de chaises roulantes, de béquilles, de cannes Blanches pour déficients visuels, de tablettes brailles, de lunettes et de prothèses orthopédiques et auditives ;
- l'équipement en matériel didactique et pédagogique de 447 classes intégrées pour personnes handicapées ;
- l'appui financier à 20 associations oeuvrant dans le domaine du handicap pour la réalisation de projets au profit des personnes en situation d'handicap;
- la contribution à l'organisation du festival national des enfants à besoins spécifiques qui se tient chaque année à l'occasion de la journée nationale des personnes handicapées.

Les dépenses réalisées en 2008 au titre du budget dudit SEGMA ont atteint un montant de 7,26 MDH, soit un taux d'émission de 69,24%. Ces dépenses ont été financées à hauteur de 44,23% par des ressources propres composées des contributions sous forme de dons provenant de certains

organismes internationaux (UNESCO, ISESCO) et de donateurs étrangers. Le reliquat est financé par les excédents des exercices antérieurs.

Le programme d'action de ce SEGMA au titre des années 2009 et 2010 porte principalement sur :

- l'octroi d'aides techniques aux personnes handicapées nécessiteuses ;
- l'acquisition de matériels au profit des centres pour personnes handicapées ;
- l'appui financier aux actions des associations oeuvrant dans le domaine de l'handicap ;
- l'organisation des actions de formation au profit des acteurs intervenant dans le domaine de l'handicap ;
- l'achèvement de la procédure de traitement et de délivrance de la carte du handicapé.

4.1.4.2- Division du Pèlerinage et des Affaires Sociales

La principale mission de cette Division est d'assurer l'encadrement des pèlerins par le biais de délégations composées en moyenne de 450 membres encadrants.

Les actions réalisées par ce SEGMA au cours des trois dernières saisons visent l'amélioration de l'encadrement des pèlerins afin de leur assurer un meilleur séjour aux lieux saints de l'Islam et l'accomplissement du pèlerinage dans de bonnes conditions.

Les dépenses réalisées en 2008 au titre du budget de ce SEGMA ont atteint un montant de 13,63 MDH financé totalement par des recettes propres qui ont atteint 2,02 MDH et par les excédents des exercices antérieurs.

Le programme d'action de ce SEGMA pour les prochaines saisons du pèlerinage vise l'augmentation des membres des délégations accompagnant les pèlerins pour atteindre 650 personnes soit un taux d'un encadrant pour 50 pèlerins.

4.1.4.3- Service Autonome des Unités de Production de l'Administration Pénitentiaire

Erigé en SEGMA en 1975, le Service Autonome des unités de production de l'Administration Pénitentiaire (SAUPAP) est chargé de l'organisation du travail productif des détenus, de la gestion des exploitations agricoles et de l'élevage ainsi que des ateliers qui relèvent des établissements pénitentiaires. Il est chargé également de la commercialisation des différents produits agricoles et artisanaux issus dudit travail.

Ainsi, les missions de ce SEGMA contribuent à la réinsertion sociale des détenus en leur permettant d'une part d'apprendre un métier de manière à ce qu'ils puissent exercer, une fois libéré, une profession leur permettant de vivre honnêtement et décemment et d'autre part d'acquérir une autonomie financière en leur procurant une source de revenus.

Les principaux indicateurs d'activité de ce SEGMA au titre la période 2006-2008 se présentent comme suit :

a- Production agricole et élevage :

Au cours de ladite période, la production agricole a atteint un niveau de 14.750 quintaux de blé tendre et 3.117 quintaux d'orge.

Pour l'élevage, le tableau ci-dessous montre l'évolution de l'effectif des bovins et ovins durant la période 2006-2008.

Années	Nombre de têtes	
	Ovins	Bovins
2006	2.057	195
2007	1.881	218
2008	1.904	201

b- Production artisanale

Dans ce cadre, ce SEGMA a organisé durant le mois de juin 2006 une foire internationale à Casablanca pour la commercialisation des différents articles de production artisanale des détenus. Par ailleurs, ledit service a conclu des partenariats avec certaines grandes surfaces pour la vente des produits de l'artisanat.

Les dépenses réalisées en 2008 au titre du budget de ce SEGMA ont atteint un montant de 1,33 MDH, financé totalement par les recettes propres et par les excédents des exercices antérieurs.

Le plan d'action dudit service pour les années 2009 et 2010 porte sur:

- la réalisation de nouveaux programmes de cultures pour assurer l'augmentation de la superficie et le passage de la rotation biennale à la rotation triennale ;
- l'introduction de nouvelles races améliorées importées du cheptel en vue d'améliorer la productivité de l'élevage ;
- la mise en œuvre des programmes de production artisanale qui vise l'augmentation de la production pour faire face à la demande en hausse continue et offrir aux détenus l'opportunité d'apprendre un métier et de se perfectionner.

4.1.4.4- Division des Accidents du Travail

Erigé en SEGMA depuis 2006, cette Division est chargée de la gestion administrative des Fonds créés par la législation relative à la réparation des accidents du travail et des maladies professionnelles. Il s'agit des fonds suivants :

- Fonds de Garantie des victimes des accidents du travail ;
- Fond de Solidarité des Employeurs et ;
- Fonds de Majoration des Rentes.

Les dépenses réalisées en 2008 au titre du budget de ce SEGMA ont atteint un montant de 34,79 MDH, financé entièrement par les recettes propres.

Les principales actions engagées par ce SEGMA se portent sur:

- L'aménagement du siège de l'Administration des Fonds du Travail dans le but d'améliorer les conditions de travail et d'accueil des usagers de cette administration ;
- La poursuite de l'étude actuarielle concernant la détermination des taux de contribution des employeurs en concertation avec la Direction des Assurances ;
- La modernisation de la gestion administrative notamment par la mise en place des procédures de contrôle interne et création d'une entité d'Audit et d'évaluation ainsi que la mise en place et l'équipement d'un centre d'étude et de documentation et d'un site électronique de l'administration.

Le programme d'action de ce SEGMA vise l'amélioration de la qualité des prestations fournies par les Fonds du Travail et leur modernisation et ce, par :

- La mise à jour de la base de données des dossiers des accidents du travail et le développement d'application pour la gestion des prestations ;
- Le développement de service de proximité par la mise en place de cellules d'accueil au niveau régional. Une opération pilote est en cours d'expérimentation dans la région de l'est à la ville d'Oujda ;
- La simplification et la rationalisation des procédures et l'élaboration d'un manuel de procédures et formation du personnel sur les techniques de prestations.

Par ailleurs et dans le but de la maîtrise de la masse salariale en vue du transfert de cette administration à un organisme de prévoyance sociale, une nouvelle opération de départ volontaire pour le personnel des Fonds du Travail sera lancée en 2009 et 2010.

4.1.4.5- Direction des Affaires Consulaires et Sociales

Ce SEGMA a pour principales missions :

- La modernisation de l'action consulaire pour mieux répondre aux attentes de nos ressortissants à l'étranger, en améliorant de manière sensible la qualité de l'accueil et des prestations fournies ;
- La constitution de bases de données sur la Communauté Marocaine à l'Etranger.

Les principales actions réalisées par cette Direction au cours des trois dernières années, portent sur :

- L'amélioration des conditions d'accueil au niveau des postes consulaires ;
- La simplification des procédures et la mise en place d'un guide consulaire ;
- La mise en œuvre à l'étranger des nouvelles lois et règlements relatifs à l'état civil, le code de la famille, le code de la nationalité, la carte nationale électronique et le futur passeport biométrique ;
- La généralisation du système intranet de gestion consulaire informatisée à l'ensemble des postes consulaires dans la perspective de mettre en place le consulat électronique (E-consulat) ;

- L'uniformisation et la normalisation des outils et des prestations au niveau de tous les consulats ;
- Le développement de la dématérialisation des échanges entre administration et avec les usagers ;
- La disposition de bases de données fiables sur les Marocains Résidents à l'Etranger.

Les dépenses réalisées en 2008 au titre du budget de ce SEGMA ont atteint un montant de 9,87 MDH, financé totalement par les recettes propres.

Le programme d'action de ce SEGMA au titre des années 2009 et 2010 porte essentiellement sur:

- La consolidation de l'infrastructure et des moyens techniques et organisationnels des postes consulaires et de la Direction des Affaires Consulaires et sociales pour accompagner la mise en œuvre des projets de modernisation engagés (le passeport biométrique, la carte d'identité nationale électronique, le consulat électronique, l'informatisation de l'état civil, etc) ;
- La poursuite de l'effort engagé pour l'amélioration des conditions d'accueil des usager, le renforcement de la sécurité des chancelleries consulaires, la mise à niveau de l'équipement informatique et la construction de bases de données sur les ressortissants Marocains à l'étranger immatriculés ;
- La réalisation des travaux de d'aménagement de quelques chancelleries.

4.2- SECTEUR DES INFRASTRUCTURES

Les SEGMA oeuvrant dans le secteur des infrastructures sont au nombre de 14 se répartissant comme suit :

- 10 SEGMA relevant du département de l'Equipement ;
- 3 SEGMA relevant du département du Transport ;
- 1 SEGMA relevant du Secrétariat d'Etat chargé de l'Eau.

Les dépenses réalisées en 2008 au titre des budgets desdits SEGMA ont atteint 297,96 MDH, dont 140,78 MDH au titre des dépenses d'exploitation et 157,18 MDH au titre des dépenses d'investissement. Ces dépenses ont été financées totalement par des recettes propres qui ont atteint 601,76 MDH.

4.2.1- SEGMA relevant du département de l'Equipement

Les SEGMA opérant dans le secteur des infrastructures et rattachés au département de l'Equipement sont au nombre de 10 dont 7 Services de Logistique et de Matériel (SLM), le centre national d'études et de recherches routières (CNERR), le service du réseau des services de logistique et de matériel (SRSLM) et la direction des équipements publics.

4.2.1.1- Centre National d'Etudes et de Recherches Routières

Le Centre National d'Etudes et de Recherches Routières (CNERR) est chargé des principales missions suivantes :

- l'auscultation des chaussées ;
- la réalisation et l'administration de la banque de données routière ;
- la réalisation des études et des recherches techniques routières ;
- l'assistance et la formation sur les techniques routières ;
- la contribution à l'élaboration et la diffusion des documents techniques ainsi qu'à la promotion de la qualité dans le domaine des études et des travaux routiers.

Au cours de la période 2006-2008, le CNER a réalisé des prestations pour le compte aussi bien de la Direction des Routes constituant son principal client que pour le compte de la Société Nationale des Autoroutes du Maroc (ADM), de l'Office National des Aéroports (ONDA) et d'entreprises du secteur privé.

Les réalisations du CNER durant cette période se présentent comme suit :

(En km)

Activité	2006	2007	2008	Total
- Mesure de planéité des chaussées au Bump	2.500	9.085	8.224	19.809
- Mesure de portance des chaussées au déflectographe	800	1.921	1.719	4.440
- Relevé visuel des pistes	36.500	700	38.544	75.744
- Mesure de l'Uni des chaussées à L'APL	370	337	330	1.037
- Mesure des profils en travers des Chaussées	320	510	250	1.080
- Contrôle de la qualité des marquages routiers	-	200	423	623
- Rebornage du réseau routier	-	-	1.000	1.000
- Etude de profilage des chaussées	-	510	-	510

Pour l'année 2008, les dépenses réalisées au titre du budget du CNERR ont atteint 9,72 MDH dont 4,71 MDH au titre des dépenses d'exploitation. Ces dépenses ont été financées totalement par les recettes propres et par les excédents de recettes des années antérieures.

Les activités du CNER prévues au titre des années 2009 et 2010 portent essentiellement sur :

(En km)

Activité	2009	2010	Total
- Mesure de planéité des chaussées au Bump	14.000	12.000	26.000
- Mesure de portance des chaussées au défectographe	1.000	1.000	2.000
- Relevé visuel des pistes	-	40.000	40.000
- Mesure de l'Uni des chaussées à L'APL	500	500	1.000
- Mesure des profils en travers des chaussées	500	500	1.000
- Contrôle de la qualité des marquages routiers	1.000	1.000	2.000
- Système de suivi et d'évaluation du PNRR2 (Rapports provinciaux d'état)	46	-	46

4.2.1.2- Service du Réseau des Services de Logistique et de Matériel (SRSLM) et Services de Logistique et de Matériel (SLM)

Ces services sont chargés principalement de :

- La location et la gestion du matériel des travaux publics destinés à la réalisation des travaux d'entretien routier et d'ouverture de pistes rurales;
- L'intervention rapide lors des travaux de déneigement, de désensablement ainsi qu'en cas d'événements exceptionnels tels que les dégâts de crues ;
- La réalisation des travaux d'aménagement de pistes de désenclavement du monde rural ;
- L'encadrement des parcs provinciaux pour une meilleure exploitation du matériel mis à leur disposition par les SLM ;
- La gestion des ponts de secours et l'exécution des travaux de leur montage, démontage et entretien ;
- L'apport de l'assistance technique aux collectivités locales et aux différents organismes publics en matière d'expertise et d'acquisition du matériel des travaux publics ;
- La contribution au renouvellement du matériel en cohérence avec la stratégie de la Direction des Routes dans ce domaine et ce en fonction des besoins pressants au niveau régional et des excédents de recettes réalisées.

Pour l'année 2008, les dépenses réalisées au titre des budgets du service matériel du SRSLM et des sept SLM relevant des directions régionales de l'Équipement ont atteint 65,24 MDH, financés entièrement par les recettes propres et les excédents de recettes disponibles.

4.2.1.2.1- Service du Réseau des Services de Logistique et de Matériel (SRSLM)

Dans le souci de rentabiliser le matériel destiné à la réalisation des travaux publics et d'améliorer le taux de sa disponibilité, le Service Réseau des SLM assure la gestion de la réserve nationale (30 engins et camions) qui est constamment mobilisée pour les interventions urgentes de viabilité du réseau routier au niveau de tout le Royaume, et ce pour venir en renfort aux SLM qui ont un champ d'action régional visant l'exécution des travaux liés notamment à:

- l'entretien routier ;
- l'aménagement des pistes ;
- les interventions urgentes (déneigement, dégâts de crues, etc...).

En plus de la location du matériel de réserve, les principales réalisations du Service Réseau des SLM au cours des trois dernières années ont porté essentiellement sur la réalisation de 166 interventions dont 65 interventions de réparation lourdes du matériel des travaux publics et 101 interventions portant sur la pose, la dépose et l'entretien de ponts de secours. Ces interventions sont réparties par année comme suit :

(En nombre d'interventions)

Activité	2006	2007	2008	Total
Répartition lourdes du matériel TP	28	22	15	65
Pose, dépose et entretien dépôts de secours	14	32	55	101
Total	42	54	70	166

4.2.1.2.2- Services de Logistique et de Matériel (SLM)

Les réalisations des SLM au cours de la période 2006-2008 se présentent comme suit:

a- Aménagement des pistes rurales :

(En km de routes rurales aménagées)

SLM	2006	2007	2008
Agadir	26	21	42
Marrakech	38	70	39
Casablanca	32	18	27
Rabat	157	220	38
Fès	44	34	30
Meknès	7	33	19
Oujda	5,4	50,8	28
Total	309,4	446,8	223

b- Entretien routier:

(En nombre de jours de travail)

SLM	2006	2007	2008
Agadir	3.392	8.161	8.095
Marrakech	4.820	4.820	4.578
Casablanca	8.890	6.368	6.292
Rabat	7.287	6.980	6.947
Fès	5.745	6.307	5.302
Meknès	4.057	4.046	4.406
Oujda	3.103	3.323	3.000
Total	37.294	40.005	38.620

Par ailleurs, les SLM ont réalisé au cours des trois dernières années, des travaux tendant à assurer la pérennité de la circulation sur le réseau routier lors d'enneigement ou d'ensablement des sections de routes, et également lors des événements exceptionnels de dégâts de crues. Ces travaux ont porté sur des opérations de déneigement qui ont concerné près de 5.000 km de routes, de désensablement et de montage et d'entretien de ponts de secours suite aux événements exceptionnels qui affectent les ponts et les ouvrages de franchissement des oueds.

Pour les années 2009 et 2010, les actions programmées par les SLM visent la réalisation de 84.660 jours de travail au titre des travaux d'entretien des routes et l'aménagement de 630 km de routes et pistes rurales. Ces activités sont réparties comme suit :

SLM	Aménagement des pistes rurales (en km)		Entretien Routier (en nombre de jours de travail)	
	2009	2010	2009	2010
Agadir	50	50	10.000	10.000
Marrakech	60	60	4.200	4.500
Casablanca	20	25	5.926	6.000
Rabat	60	80	8.200	8.600
Fès	50	50	6.234	6.200
Meknès	25	20	4.100	4.400
Oujda	40	40	3.300	3.000
Total	305	325	41.960	42.700

4.2.2- Direction des Transports Routiers et de la Sécurité Routière

La Direction des Transports Routiers et de la Sécurité Routière (DTRSR) dotée du statut de SEGMA a pour principales missions :

- la participation à l'élaboration de la politique de prévention routière et de la réglementation relative à la sécurité des transports routiers et à leur application ;
- la délivrance des permis de conduire et l'immatriculation des véhicules ainsi que l'autorisation et le contrôle des centres de visites techniques et des établissements d'enseignement de la conduite des véhicules à moteur ;
- le contrôle des transports routiers et l'application des sanctions administratives y afférentes ;
- le contrôle technique et l'homologation des véhicules automobiles et de leurs accessoires.

Les principaux indicateurs d'activité de la DTRSR au cours de la période 2006-2008, se présentent comme suit :

a- La remise des permis de conduire :

Année	candidats	Aptes	Echanges et duplicata
2006	340.659	296.098	62.929
2007	432.971	372.493	64.514
2008	448.344	383.030	64.137
Total	1.221.974	1.051.621	191.580

b- La remise des cartes grises :

Année	Immatriculations	Mutations	Echanges et Duplicata
2006	112.021	319.086	17.482
2007	138.719	327.619	17.988
2008	153.276	259.284	15.985
Total	404.016	905.989	51.455

c- Sécurité routière :

En matière de sécurité routière, la période 2006-2008 a été marquée, d'une part, par la mise en place du Plan Stratégique Intégré d'Urgence de Sécurité Routière (PSIU) qui a pour objectifs notamment de stabiliser la tendance d'évolution à la hausse des tués et blessés graves des victimes de la circulation, et d'autre part, la préparation et la mise en place d'un nouveau Plan Stratégique Intégré d'Urgence de Sécurité Routière (PSIU) couvrant la période 2009-2010.

Le bilan de la mise en oeuvre de ces plans stratégique selon les axes d'interventions de la DTRSR se présente comme suit :

 Contrôle et sanctions :

-  Mise en application du plan national et des plans régionaux de contrôle routier ;
-  Acquisition d'équipements de contrôle au profit des services de contrôle, à savoir 3 Stations mobiles de contrôle technique et l'équipement de 2 stations fixes de pesage;
-  Acquisition de 2.440 panneaux de signalisation ;
-  Mise à niveau du Centre National d'Essai et d'Homologation (CNEH) par le lancement d'un programme d'aménagement du bâtiment abritant le centre et de renouvellement du matériel technique et électronique nécessaire au fonctionnement du centre ;
-  Poursuite du programme de mise à niveau des centres de visite technique.

Formation des conducteurs

-  La mise en place d'une nouvelle version de l'examen théorique individuel des permis de conduire. A ce titre, la DTRSR a procédé durant cette période à l'acquisition de 400 écrans tactiles et des modules d'accueil, de rive et de ligne;
-  Informatisation des centres immatriculateurs pour améliorer les services de permis de conduire et de cartes grises et pour l'automatisation des examens ;
-  Sélection du concessionnaire qui sera chargé de la mise en œuvre du projet d'édition électronique du permis de conduire et de la carte grise ;
-  Aménagement d'une nouvelle piste d'examen pratique du permis de conduire, dans la ville de Rabat, qui tient compte des normes internationales en la matière.

En parallèle, la période 2006-2008 a connu la réalisation par la DTRSR des opérations suivantes :

-  La participation à l'opération du renouvellement du parc de transport routier de marchandises et mixte ;
-  La mise en place du système électronique de permis de conduire et de cartes grises ;
-  Le lancement d'une étude pour la mise en place d'un système de gestion informatisé de l'activité du contrôle routier ;
-  Le lancement d'une étude sur le développement de la conduite automobile ;
-  La construction de 4 centres immatriculiteurs ;
-  L'aménagement de 16 centres immatriculiteurs.

Les dépenses réalisées en 2008 au titre du budget de la DTRSR ont atteint 114,31 MDH dont 40,47 MDH au titre des dépenses d'exploitation et 73,84 MDH pour les dépenses d'investissement. L'ensemble desdites dépenses ont été financées par les recettes propres dudit SEGMA.

Pour les années 2009 et 2010, le programme d'action de la DTRSR se présente comme suit:

Contrôle routier :

-  La mise en place d'un centre national de traitement des procès-verbaux d'infractions liées à l'excès de vitesse ;
-  La poursuite de l'acquisition des stations mobiles de contrôle ;
-  L'acquisition des bascules mobile de contrôle de la surcharge ;
-  Aménagement et équipement de trois nouvelles stations fixes de pesage de la surcharge au niveau de Tanger, Agadir et Oujda ;

- L'acquisition d'abris mobiles pour les contrôleurs routiers ;
- Le renforcement des brigades de contrôle routier par les équipements nécessaires.
- **Réforme du système de formation des conducteurs et des examens des permis de conduire :**
 - Etude pour l'élaboration du cahier de charges pour l'ouverture et l'exploitation des établissements d'enseignement de la conduite des véhicules à moteurs ;
 - Elaboration du programme national d'enseignement de la conduite des véhicules à moteurs ;
 - l'élaboration et la mise en œuvre d'un programme de formation continue des examinateurs ;
 - l'instauration d'une qualification périodique des conducteurs professionnels des poids lourds et autocars ;
 - la mise à niveau du système d'examen pratique du permis de conduire.
 - La préparation et la réalisation d'un programme de formation des formateurs et des moniteurs dans le domaine de la formation continue ;
 - La poursuite de la réalisation du projet des permis de conduire et des cartes grises électroniques ;
 - La mise en œuvre de la 2^{ème} version des examens théoriques automatiques des permis de conduire.

En parallèle, la DTRSR veillera, durant les années 2009 et 2010 à la mise en œuvre des actions suivantes :

- La poursuite de la réalisation du programme de construction, d'aménagement et de modernisation des Centres Immatriculateurs ;
- Le financement de la prime de renouvellement du parc de transport routier de marchandises pour compte d'autrui et de transport mixte.

4.2.3- Direction Générale de l'Aviation Civile

La Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC) est chargée principalement de:

- assurer la sécurité et la régularité de la navigation aérienne ;
- orienter, contrôler, coordonner les activités aéronautiques et préparer les accords internationaux en liaison avec les administrations intéressées ;
- établir les textes réglementaires concernant la navigation aérienne, le transport aérien et veiller à leur application ;
- veiller, en liaison avec les services de la météorologie nationale, à la satisfaction des besoins de l'aéronautique civile en matière d'informations météorologiques ;

- veiller au contrôle des opérations relatives à la sécurité aéronautique et à la réglementation de l'exploitation technique des aéronefs ;
- superviser la formation du personnel aéronautique.

Les principales actions réalisées par cette direction au cours des années 2007 et 2008 portent sur :

- l'approbation des programmes d'exploitation des vols de 91 compagnies aériennes ;
- la délivrance des autorisations à 3 nouvelles sociétés pour l'exploitation de taxi aérien et d'évacuation sanitaire;
- la délivrance de 15 autorisations en faveur des sociétés de travail aérien pour l'utilisation des pistes à usage restreint ;
- la délivrance de 4 agréments à des entreprises chargées des services d'assistance en escale dans les aéroports ;
- la réalisation dans le cadre de l'amélioration de la sécurité de la navigation aérienne d'un guide des vols à vue pour l'aviation générale et des études de conception des cartes aéronautiques pour différents aéroports du Royaume ;
- La réalisation, dans le cadre de la préparation à l'audit de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) de sûreté de l'aviation civile, des actions portant sur :
 - l'élaboration de certaines procédures de sûreté annexées au programme National de Sûreté de l'Aviation Civile ;
 - l'amendement du programme de formation en sûreté ;
 - la mise en place d'un programme de formation et de certification des agents chargés de l'inspection des aéroports ;
 - l'élaboration d'un manuel national des audits de sûreté de l'aviation civile ;
 - Organisation des réunions du comité national de sûreté de l'aviation civile et d'un séminaire sur le programme universel d'audit en coordination avec l'OACI.
- la réalisation dans le cadre de la supervision de la sécurité aéronautique de 201 missions d'inspection au titre des années 2007 et 2008 réparties comme suit :

	2007	2008	Total
- Nombre de missions d'inspection au profit de compagnies étrangères et marocaines	<u>84</u>	<u>62</u>	<u>146</u>
* Compagnies marocaines	68	40	108
* Compagnies étrangères	16	22	38
- Nombre de missions d'inspection au profit des organismes de formation et d'entretien des aéronefs	<u>26</u>	<u>22</u>	<u>48</u>
* Organismes de formation	13	7	20
* Organismes d'entretien des aéronefs	13	15	28
- Nombre de missions d'inspection au profit des aéroports	<u>3</u>	<u>4</u>	<u>7</u>
Total	113	88	201

- la délivrance de 674 certificats de navigabilité au cours des deux dernières années 2007 et 2008 dont 30 nouveaux certificats et 644 certificats à titre de renouvellement ;
- L'organisation, au cours des années 2007 et 2008, de 40 sessions d'examens théoriques et pratiques (20 sessions d'examens par année) au profit de plus de 1.810 candidats pour les métiers de pilotes, de mécaniciens d'entretien d'aéronefs et de sécurité et sauvetage ;
- la délivrance, au cours des deux dernières années, de 1.926 licences au profit des pilotes, de mécaniciens d'entretien d'aéronefs et de contrôleurs de la circulation aérienne dont 953 au titre de l'année 2007 et 973 au titre de l'année 2008.

Par ailleurs, les années 2007 et 2008 ont été marquées également par la poursuite des négociations aéronautiques en vue de conclure des accords aériens et la publication d'un ensemble de textes réglementaires portant sur la navigation aérienne.

Pour l'année 2008, les dépenses réalisées au titre du budget de la Direction Générale de l'Aviation Civile ont atteint 16,08 MDH financées entièrement par les recettes propres de ladite direction qui ont atteint un montant de 71,52 MDH.

Le programme d'action de cette Direction au cours des années 2009 et 2010 porte sur la poursuite des actions visant la mise à niveau et la modernisation du secteur aérien à travers notamment :

- La mise à niveau de la réglementation nationale régissant l'aviation civile en conformité avec les normes internationales notamment les acquis communautaires;

- La poursuite du programme de mise à niveau et de renforcement de l'administration de l'aviation civile pour lui permettre d'assurer correctement les missions de régulation et de supervision de la sécurité et de la sûreté de la navigation aérienne ;
- L'étude sur la stratégie du développement du secteur de l'aviation civile au Maroc y compris le secteur aéroportuaire ;
- la recherche d'un nouveau site aéroportuaire pour la région du nord.
- La mise en place de projets de sécurité et sûreté de l'aviation civile ;
- La réalisation d'une étude sur la sécurité de la navigation aérienne et des aéroports.

4.2.4- Centre National d'Essais et d'Homologation (CNEH)

Erigé en SEGMA en 2009, le CNEH est chargé essentiellement :

- de la délivrance des cartes professionnelles des agents visiteurs des centres de visite technique ;
- de l'homologation par type de véhicule automobile suivant le poids total en charge autorisé ;
- du contrôle technique approfondi effectué par le centre national d'essais et d'homologation ;
- de la validation des données de chaque contrôle technique effectué par les centres de visite technique.

Le programme d'action du CNEH au titre de l'année 2009 se présente comme suit :

✚ En matière de gestion et de mise à niveau du système national du contrôle technique :

- Organisation des opérations d'audits inopinés pour l'ensemble des centres de visite technique et l'externalisation de la conception et de la réalisation d'un système d'audit complémentaire à celui réalisé par le CNEH ;
- Conception et mise en place d'un système d'homologation des équipements de contrôle technique des véhicules ;
- Qualification et formation du personnel technique du CNEH ;
- Evaluation de l'impact du nouveau système de contrôle technique pour consolider les acquis et définir les axes d'amélioration supplémentaires.

✚ En matière de mise à niveau du système national de réception des véhicules :

- Réalisation des études générales et sectorielles qui visent la refonte du système actuel de réception des véhicules et l'amélioration des connaissances du Centre sur le secteur automobile ;
- Acquisition des équipements techniques, le renouvellement de deux lignes de contrôle et la mise en place de lignes de contrôle motocycle, tricycle et quadricycle.

En matière du système d'information du CNEH

-  Mise en place d'un système d'information national de contrôle technique ;
-  Achat de matériel informatique et de logiciels nécessaires à la mise en place du système précité.

4.2.5- Direction de la Météorologie Nationale

La Direction de la Météorologie Nationale (DMN) a pour principales missions :

-  d'assurer les activités relatives aux informations météorologiques et climatologiques nécessaires pour satisfaire les besoins des usagers civils et militaires et assurer les échanges internationaux de données météorologiques en application des accords souscrits par le Royaume du Maroc ;
-  d'effectuer des études et recherches atmosphérique, météorologique et climatologique théoriques, expérimentales et appliquées ;
-  de participer à la préparation des accords internationaux en matière météorologique en relation avec les administrations concernées et d'établir les projets de textes réglementaires relatifs à la météorologie et en assurer l'exécution.

Pour améliorer ses prestations, la DMN poursuit la mise en œuvre de son programme de modernisation qui s'articule autour des axes suivants:

L'amélioration de la qualité des prévisions et des alertes météorologiques destinées aux divers secteurs socio-économiques.

Les principales actions réalisées dans ce cadre sont les suivantes :

-  l'automatisation des moyens d'observation des principales stations d'observation aéronautiques, terrestres et maritimes;
-  la finalisation et la mise en fonction du réseau de détection de foudre ;
-  la mise à niveau de cinq radars et l'acquisition d'un nouveau radar au profit de la zone d'Al Haouz;
-  la poursuite de la mise en conformité aux standards de l'Organisation Météorologique Mondiale (OMM) et de l'Organisation de l'Aviation Civile Internationale (OACI) des unités de mesure et de suivi météorologique ;
-  L'acquisition, l'installation et la mise en service de deux stations de réception par satellite de deuxième génération;
-  La mise à niveau du système « TRANSMET » de commutation de messages météorologiques au niveau central ;
-  La mise en place du système de commutation au niveau de la région météorologique du centre et du nord ;

- Le renforcement des régions météorologiques de Fès, Agadir, Rabat et Casablanca ;
- La mise à niveau des stations automatiques de l'aéroport Mohammed V, Tanger, Marrakech et Agadir.

✚ Le développement des programmes de recherche en particulier pour assurer la compréhension et la prédiction de la variabilité et du changement climatique.

Dans ce cadre, la DMN poursuit ses efforts de recherche à travers les programmes suivants :

- Le programme AL BACHIR pour le développement des prévisions numériques à courte et moyenne échéances. L'objectif de ce programme est d'élaborer des modèles de simulation de l'évolution du climat à maille plus fine et à fréquences plus courtes;
- Le programme AL MOUBARAK ayant pour but de mettre au point des méthodes et techniques statistico-dynamiques pour la prévision à trois mois des tendances pluviométriques sur le Royaume ;
- Le programme AL GHAI, visant à augmenter les précipitations, dans une première phase, sur le haut Atlas. Ce programme repose sur des techniques de modification artificielle du climat ;
- Le programme de lutte contre la grêle, mené en collaboration avec le département chargé de l'Agriculture.

La DMN poursuit également la réalisation des programmes d'applications sectorielles de la météorologie suivants :

- Réalisation et exploitation du Projet d'Assistance Technique à l'Agro-Météorologie (PATAM) pour les régions de Tadla et Chaouia visant le développement d'outils, à base d'information météorologique, pour l'aide à la prise de décision en matière de planification et d'exécution des activités agricoles: conduite des cultures, élevage, utilisation des terres agricoles et irrigation;
- Mise en place de centres d'assistance agricole à Béni Mellal et Agadir ;
- Contribution à l'amélioration de l'efficacité des politiques et programmes liés aux ressources en eau à travers le développement de l'hydrométéorologie;
- Mise en place d'un réseau de mesure de la qualité de l'air à CASABLANCA constitué de quatre stations fixes et d'un laboratoire mobile permettant d'assurer le suivi régulier de la pollution dans cette ville ;
- élaboration d'un système d'alerte reposant sur la mesure et la prévision de la qualité de l'air ;
- la mise en place de six stations fixes de mesure automatique et un laboratoire mobile pour l'observation et le suivi de la pollution de l'air et ce, en collaboration avec la fondation Mohammed VI pour la protection de l'environnement.

✚ Le renforcement de la coopération internationale et nationale à travers notamment :

- La participation active aux réunions officielles de l'Organisation Mondiale de la Météorologie (OMM) et de l'Organisation de l'Aviation Civile Internationale (OACI);

- L'aspiration à jouer un rôle moteur en Afrique et dans le monde arabe dans les domaines où la DMN détient une expertise reconnue notamment dans les domaines de la prévision numérique, la modification artificielle du temps et les études climatiques ;

- Renforcement de la collaboration au niveau national avec les administrations, instituts et associations permettant de contribuer au développement durable du pays. Dans ce cadre une convention a été signée avec l'Institut National de Recherche Agricole (INRA) pour la mise en place d'un atlas climatique et agricole pour le Maroc.

- ✚ **La consolidation de la déconcentration régionale et le développement d'un nouveau cadre institutionnel de la DMN** à travers notamment la modernisation et le renforcement de ses moyens de télécommunication par la mise en place de systèmes de commutation dans les quatre Directions Régionales de la Météorologie;

- ✚ **Le développement des activités commerciales de la DMN et la promotion de ses actions de communication** à travers :

- L'acquisition et l'installation d'un système de production des bulletins météorologiques télévisés ;

- La réalisation de la phase finale de l'étude de développement d'une stratégie de commercialisation.

Pour l'année 2008, les dépenses réalisées au titre du budget de la DMN ont atteint 92,62 MDH dont 40,59 MDH au titre des dépenses d'exploitation et 52,03 MDH au titre des dépenses d'investissement. Lesdites dépenses ont été financées par les recettes propres de ladite direction et les excédents de l'exercice antérieur.

Le plan d'action de la DMN au titre des années 2009 et 2010 vise d'une part à améliorer la qualité des prestations rendues par cette Direction et d'autre part, de mieux répondre aux besoins croissants des différents secteurs économiques en matière d'informations météorologiques. Dans ce cadre, la DMN poursuit les objectifs suivants:

- Garantir une meilleure anticipation de l'action publique par l'amélioration du système d'alerte météorologique et ce par la réduction des délais d'émission et la personnalisation des bulletins d'alertes.

- Améliorer la qualité des prévisions météorologiques à court, moyen, et long termes à travers l'augmentation du taux de réussite des prévisions météorologiques par d'une part le renforcement et l'automatisation des réseaux d'observation et d'autre part le développement des moyens de télécommunication et de traitement des données météorologiques.

- Renforcer la politique de proximité à travers le développement des réseaux d'observations météorologiques et climatologiques et le développement du service météorologique de proximité au niveau local.

- Assister les différents secteurs d'activité à travers le développement de la météorologie sectorielle par la mise en œuvre d'outils et d'applications notamment en matière d'assistance agro-météorologique, de prévision de crues, de lutte anti-grêle, de recherches en vue de l'augmentation localisée des précipitations (Al Ghait), de prévision de la qualité de l'air, de météorologie maritime et d'alertes aux feux de forêts.

- Augmenter les recettes commerciales et ce, par la mise en place des nouveaux produits et services adaptés aux principaux secteurs d'activités et à travers les services météorologiques en ligne.

4.3- SECTEUR DE LA PROMOTION DES ACTIVITES ECONOMIQUES

Les SEGMA opérant dans la promotion des activités économiques sont au nombre de 26 dont les 16 Centres d'Investissement Régionaux (CRI).

Pour l'année 2008, les dépenses réalisées au titre du budget de ces SEGMA ont atteint 266,36 MDH dont 164,99 MDH au titre des dépenses d'exploitation et 101,37 MDH au titre des dépenses d'investissement. Lesdites dépenses ont été financées à hauteur de 67,23 % par les recettes propres desdits SEGMA et de 32,77% par des subventions du budget de l'Etat et par les excédents des exercices antérieurs.

4.3.1- Centres Régionaux d'Investissement

Les Centres Régionaux d'Investissement (CRI) créés conformément à la lettre Royale du 9 janvier 2002 sont chargés de la promotion des investissements et de l'aide à la création des entreprises au niveau régional. Placés sous la tutelle des Walis des régions, les CRI se présentent comme l'interlocuteur unique des investisseurs et des créateurs d'entreprises par le biais de deux guichets :

Le guichet d'aide à la création d'entreprises dont les principales missions portent sur :

- La délivrance du certificat négatif et de la patente ;
- L'attribution de l'identifiant fiscal ;
- L'immatriculation au registre de commerce ;
- L'enregistrement des statuts ;
- L'affiliation à la CNSS ;
- La publication au bulletin officiel et aux annonces légales ;
- La légalisation de signatures.

Le guichet d'aide aux investisseurs dont les missions sont de :

- Procurer aux investisseurs les informations nécessaires à la réalisation de leurs projets ;
- Etudier les demandes d'autorisations administratives nécessaires à la réalisation des projets d'investissement;
- Préparer les dossiers se rapportant aux conventions d'investissement à conclure avec l'Etat pour les projets dont le coût est supérieur ou égal à 200 MDH ;
- Proposer des solutions à l'amiable en cas de litiges.

En plus des missions sus-mentionnées, les CRI sont chargés de :

- la collecte de l'information, de l'assistance et de l'orientation des investisseurs ;
- la mise en place d'un outil statistique relatif aux investissements au niveau régional ;
- la proposition de toute mesure visant à simplifier les procédures administratives liées à l'investissement.

Le bilan d'activité des Centres Régionaux d'Investissement au cours des trois dernières années se présente comme suit :

a- Guichet d'aide à la création d'entreprises :

- Le nombre d'entreprises créées au niveau des CRI est passé de 17.598 unités en 2006 à 24.153 en 2008, soit un taux de croissance annuel moyen de 17% sur la période 2006-2008. Ces créations ont profité principalement à la région du Grand Casablanca avec plus de 24% du total des créations et à la région du Rabat- Salé –Zemmour- Zaer avec 14% du total des créations. Les secteurs des services, du commerce et de l'artisanat représentent plus de 73% desdites créations ;
- Le nombre de certificats négatifs délivrés est passée de 25.289 en 2006 à 34.263 en 2008, soit un taux de croissance annuel moyen de près de 16%. Ces certificats négatifs délivrés ont profité principalement à la région de Casablanca, à la région Tanger-Tétouan et à la région de Marrakech-Tensift- Al Haouz avec respectivement 27%, 13% et 10% du total certificats délivrés ;

b- Guichet d'aide aux investisseurs :

- Le nombre de projets d'investissement examinés et ayant reçu l'avis favorable a atteint 3.094 projets en 2008 contre 2.478 projets en 2006, soit un taux de croissance annuel moyen de 12% ;
- Le montant d'investissement des projets agréés au niveau du deuxième guichet est passé de 145 milliards de dirhams en 2006 à 296,7 milliards de dirhams en 2008, soit un taux de croissance annuel moyen de 43% ;
- Le nombre d'emplois à créer par les projets d'investissement agréés s'élève à 8.810 emplois.

Le tableau ci-dessous retrace l'activité des deux guichets des CRI durant la période 2006-2008 :

Années	Guichet I		Guichet II	
	Nombre de certificats négatifs délivrés	Nombre d'entreprises créées	Nombre de projets approuvés	Montant des investissements en MDH
2006	25.289	17.598	2.478	145.397
2007	30.217	21.447	3.238	266.523
2008	34.263	24.153	3.094	296.706
Total	89.769	63.198	8.810	708.626

En parallèle, les CRI ont engagé un ensemble d'actions portant sur :

- La mise en œuvre du projet E-invest qui vise la mise en place, au niveau des CRI, d'un système d'information intégré qui prend en charge l'ensemble des procédures liées au guichet d'aide aux investisseurs ;
- La réalisation d'un programme de formation au profit des directeurs et cadres des CRI. Le nombre des bénéficiaires dudit programme s'élève à 225 personnes ;
- La contribution à la promotion du programme Moukawalati qui a été relancé en 2008 pour élargir le champ de l'éligibilité de programme aux porteurs de projets non diplômés. Les principales actions réalisées par les CRI dans ce cadre ont porté notamment sur l'organisation de journées de sensibilisation et de vulgarisation du dispositif au niveau des provinces et des préfectures.

Les dépenses réalisées en 2008 au niveau des budgets des CRI ont atteint un montant de 50,63 MDH dont 13,50 MDH et 37,13 MDH respectivement au titre des dépenses d'investissement et d'exploitation. Ces dépenses sont financées totalement par des subventions du budget général.

Le programme d'action des CRI au titre des prochaines années porte notamment sur :

- Le développement de la communication institutionnelle et de la promotion à travers la mise en place d'une stratégie de communication institutionnelle globale et la participation à des manifestations relatives à l'investissement au niveau national et international ;
- Le développement des systèmes d'informations et l'adoption de la démarche qualité dans la gestion de la relation avec les investisseurs ;
- Le développement des compétences des CRI à travers l'organisation des actions de formation ;
- L'échange d'expériences et des meilleures pratiques entre les CRI.

4.3.2- SEGMA a prédominance commerciale

4.3.2.1- Direction de l'Imprimerie Officielle

Erigée en SEGMA à compter du premier juillet 1997, l'Imprimerie Officielle est chargée principalement de la confection, et de la diffusion des éditions du Bulletin Officiel du Royaume qui sont actuellement au nombre de six (cinq en langue arabe et une en langue française). Elle est également chargée de l'exécution des travaux d'impression pour le compte des administrations publiques et de tirage des projets de lois déposés sur le bureau de l'une des deux chambres du Parlement ainsi que la mise sous forme de brochure des principaux textes législatifs et réglementaires.

Pour l'année 2008, les dépenses réalisées au titre du budget de ce SEGMA ont atteint le montant de 11,61 MDH dont 10,05 MDH au titre des dépenses d'exploitation. Ces dépenses sont financées totalement par des recettes propres (13,57 MDH) provenant notamment du produit de la vente des publications, du produit des abonnements et des produits des travaux d'impression réalisés par ladite Direction.

4.3.2.2- Service Autonome des Alcools

Le Service Autonome des Alcools (SAA) relevant du ministère de l'Industrie, du Commerce et des Nouvelles Technologies est chargé des missions suivantes:

- l'achat et la vente des alcools dont la production est réservée à l'Etat en vue de couvrir les besoins en alcools extra neutres et autres alcools destinés à la fabrication des vinaigres et des produits médicamenteux et aux usages industriels;
- la délivrance des estampilles de contrôle des bouteilles d'alcools ;
- La délivrance des agréments aux clients qui s'approvisionnent en alcool destiné à la parfumerie ou à la production des produits cosmétiques ;
- la délivrance des autorisations d'exportation d'alcool éthylique.

Au cours des trois dernières années, le Service Autonome des Alcools a engagé des actions de réformes visant l'amélioration de la qualité de ses prestations et le recouvrement du coût y afférent. Il s'agit notamment de :

- développement du secteur de commercialisation de l'éthanol à travers la délégation de la gestion des services de monopole de commercialisation de l'alcool éthylique au secteur privé. Dans ce cadre, un appel à la concurrence a été lancé en 2008 pour mettre en gestion déléguée ledit monopole en vue d'assurer la continuité d'approvisionnement du marché national et d'améliorer les conditions de commercialisation des alcools éthyliques. La société délégataire qui a été l'attributaire dudit appel d'offre s'est engagée entre autres à réaliser un plan d'investissement de 31,3 millions de dirhams sur toute la durée de la gestion déléguée fixée à 15 ans ;
- l'élaboration d'une norme nationale pour l'éthanol produit localement en vue d'améliorer la qualité de ce produit et de l'aligner aux normes internationales.

Pour l'année 2008, les dépenses réalisées par ce SEGMA ont atteint 35,27 MDH dont 35,10 MDH au titre des dépenses d'exploitation. Ces dépenses ont été financées entièrement par les recettes propres constituées notamment de la rémunération des services rendus au titre des ventes d'alcools et d'estampillages.

4.3.3- Autres SEGMA opérant dans la promotion des activités économiques

4.3.3.1- SEGMA chargé de la privatisation

Créé en 1992, le SEGMA chargé de la privatisation assure la préparation, la supervision et la réalisation des opérations ayant trait au processus de privatisation. Ses principales missions se présentent comme suit :

- l'audit et l'évaluation des sociétés et entreprises publiques inscrites dans le cadre du programme de privatisation ;
- l'organisation de campagnes promotionnelles, de publication et de communication sur lesdites sociétés et entreprises ;
- la conduite des opérations de restructuration des entreprises publiques ;

- la réalisation d'études relatives au conseil juridique et à l'assistance technique aux entreprises.

Les principales actions entreprises par ce SEGMA au cours des trois dernières années se présentent par année comme suit:

En 2006 :

- Cession de la totalité de la participation détenue par l'Etat dans le capital de la Société Marocaine du Thé et du Sucre (SOMATHES);
- Cession au groupe Altadis de 20% du capital de la Régie des Tabacs.

En 2007 :

- Cession en bourse de 4% de Maroc Telecom ;
- Cession de 75,92% du capital de la société COMANAV détenus par l'Etat, l'OCP, l'OCE et FIPAR-Holding ;
- Cession de la totalité de la participation détenue par l'Etat dans le capital de la Société DRAPOR.

En 2008 :

- Réalisation d'une mission de revue des comptes, d'évaluation et d'assistance juridique du Complexe Textiles de Fès (COTEF) confié à un bureau d'études ;

Les dépenses réalisées en 2008 au titre du budget de ce SEGMA ont atteint un montant de 8,43 MDH financé par les excédents des exercices antérieurs.

Les actions prévues au titre des années 2009 et 2010 sont les suivantes :

- Poursuite de la réalisation des missions d'actualisation de l'évaluation et de placement des sociétés SSM, SOCOCHARBO, BTNA et BIOPHARMA;
- Lancement d'un appel d'offres ouvert pour la réalisation d'une mission d'évaluation de la société d'Exploitation des Ports (MARSAMAROC).

4.3.3.2- SEGMA de la Trésorerie Générale du Royaume

Créé par la loi de finances pour l'année 2005, le SEGMA intitulé « Trésorerie Générale du Royaume » a pour principales missions :

- l'amélioration des conditions de travail du personnel de la TGR et de la qualité des prestations rendues à ses clients et partenaires;
- le recouvrement des coûts afférents aux diverses prestations rendues par la TGR concernant notamment la prise en charge de la paie, les précomptes à la source, la prise en charge du règlement des pensions et la gestion des bons de trésor et comptes des clients.

Les principales actions réalisées au cours des trois dernières l'année dans le cadre du budget d'investissement de la TGR portent principalement sur :

- La réalisation des travaux de sécurisation des installations électriques des salles informatiques du siège de la TGR ;
- Réaménagement des halls d'accueil du siège de la TGR ;
- L'acquisition, l'installation et la mise en œuvre d'une plateforme d'échange électronique des données sécurisées ;
- L'étude et l'assistance pour l'intégration des systèmes « @ujour » et « Wadif » suite au rapprochement de la TGR et du CED ;
- Réalisation des audits de performance du système @ujour et du système du conseil financier aux collectivités locales ;
- Réalisation d'une étude pour la définition et la conception du système de pilotage et d'aide à la décision de la TGR et la fourniture des prestations de conseil et d'assistance technique à sa mise en œuvre.

Par ailleurs, et en vue d'améliorer la qualité des prestations rendues, la TGR a entrepris au cours des trois dernières années les actions suivantes :

- La normalisation et l'unification de la procédure d'établissement des conventions avec les clients de la TGR ;
- La consolidation et le développement de la procédure conventionnelle en matière de traitement de la paie pour le compte des organismes autonomes;
- La mise en œuvre du système de prise en charge de la paie du personnel des Collectivités Locales. L'objectif visé par cette opération est de gérer d'une manière intégrée les salaires et émoluments de plus de 140.000 cadres et agents des collectivités locales;
- Le développement de l'échange de données avec les partenaires de la TGR en matière d'information financière et juridique des sociétés de financement et d'assurance ;
- La mise en place d'une procédure de suivi des recettes dont l'objectif essentiel est de réduire les délais de prise en charge et de comptabilisation des produits ;
- L'automatisation de la gestion budgétaire et comptable du SEGMA dans le cadre du système intégré de la gestion budgétaire et comptable (SIGBC) visant, entre autres, la rationalisation et l'amélioration de la gestion des dépenses de la TGR.

Pour l'année 2008, les dépenses réalisées au titre du budget de la TGR ont atteint un montant de 88,03 MDH contre 66,06 MDH en 2007. Ces dépenses sont entièrement financées par des recettes propres de la TGR et des excédents de recettes des années antérieures.

Le plan d'action de la TGR au titre des années 2009 et 2010 porte principalement sur :

- la maintenance des équipements informatiques installés dans les locaux des services centraux de la TGR ;

- La fourniture et l'intégration d'une solution de pilotage et d'aide à la décision pour le compte de la TGR ainsi que les prestations de formation, d'assistance technique et de maintenance y afférentes ;
- L'externalisation de l'administration des portails ;
- Réaménagement et réhabilitation des services extérieurs rattachés à la TGR.

4.3.3.3- Division de la Protection des Ressources Halieutiques

Créé à l'occasion de l'accord de pêche conclu entre le Royaume du Maroc et l'Union Européenne pour la période 1988-1992, ce SEGMA est chargé d'apporter un appui à la recherche scientifique et à la formation et de prendre en charge les dépenses concernant le contrôle à bord des navires étrangers.

Par ailleurs, ledit SEGMA est le support comptable de la réalisation d'un vaste programme de réalisation de Points de Débarquement Aménagés (PDA). Ce programme profite principalement à la pêche artisanale et vise à intégrer ce segment de la pêche dans le tissu socio-économique régional, par la mise en place d'infrastructures de base nécessaires pour la stabilisation de l'effort de pêche, la valorisation des captures et l'amélioration des conditions socio-économiques des artisans pêcheurs.

A fin 2008, les projets d'études et de construction relatifs aux PDA de Skhirat, Bouznika, Esanaoubar, Moulay Bousselham, Martil, Lahdiba, Aglou et Fnideq ont été achevés et les projets d'études relatifs aux PDA de Bhibeh, Cap Sim, Tibouda, Chemlala, Tiguert, Belyounech et Gourizim ont été lancés.

En outre, le budget de la DPRH prend en charge plusieurs actions liées au contrôle et à la surveillance maritime, notamment les frais des observateurs scientifiques, l'acquisition du matériel technique et de communication. Ces opérations de contrôle ont pour objectifs de :

- mettre fin à la pêche illicite qui perdure lors des arrêts de pêche et durant les périodes de repos biologiques ;
- lutter contre la pêche des juvéniles qui met en danger la reproduction des espèces et accélère la destruction des lieux de reproduction des poissons ;
- lutter contre l'informel en assurant la traçabilité des produits de la mer.

Les dépenses réalisées en 2008 au titre du budget d'exploitation et d'investissement de ce SEGMA ont atteint 35,90 MDH contre 42,11 MDH en 2007. Ces dépenses ont été financées entièrement par des subventions du budget général et les excédents des exercices antérieurs.

Les principales actions prévues par ledit SEGMA au titre des années 2008 et 2009 concernent :

- la maintenance des unités de sauvetage et des équipements de communication ;
- l'achat de matériels techniques pour le projet de suivi par satellite ;
- la couverture des dépenses liées aux prestations d'assistance en matière de données météorologiques.

4.3.3.4- SEGMA relevant du département chargé des Eaux et Forêts

Au nombre de trois (3), les SEGMA relevant du département des Eaux et Forêts opèrent notamment dans le domaine de la valorisation des produits forestiers, la préservation du patrimoine naturel et la protection de l'écosystème.

Les dépenses réalisées en 2008 au titre des budgets de ces SEGMA ont atteint un montant de 36,48 MDH, financés essentiellement par les recettes propres.

4.3.3.4.1- Service de la Valorisation des Produits Forestiers

Créé en 1988, le Service de la Valorisation des Produits Forestiers (SVPF) a pour mission d'assurer l'exploitation des produits forestiers principalement le liège. En outre, depuis 2002, ledit service est chargé de la réalisation du projet de Gestion des Aires Protégées, financé par un don du Fonds de l'Environnement Mondial (FEM).

Ce projet qui s'étale sur une durée de 6 ans a pour objectif principal la contribution à la mise en place de la stratégie nationale des aires protégées à travers les quatre composantes suivantes :

- le renforcement des capacités nationales en matière de gestion des aires protégées ;
- la mise en œuvre des plans de gestions de trois parcs nationaux : Al Hoceima, Haut atlas Oriental et Toubkal ;
- l'aménagement et la valorisation de 10 réserves naturelles : Chekhar et Gouz à l'Oriental, Bouiblane, Tchoukt et Bounaceur au Moyen Atlas, Jbel Moussa et Bouhachem au Rif, Tamga à azilal, Aghbar au Haut atlas et Khnifiss au Sud ;
- la mise en place d'un programme de sensibilisation et de communication.

Le montant global engagé au titre des trois derniers exercices pour la réalisation de ces quatre composantes s'élève à 25,5 MDH dont 8,8 MDH au titre de l'aménagement et de la valorisation des réserves naturelles sus-indiquées.

Par ailleurs, l'année 2008 a été marquée par l'achèvement du projet de Gestion des Aires Protégées précité.

Les principales actions réalisées par ce SEGMA au titre des trois dernières années se présentent comme suit :

- la récolte et la vente de liège ont porté respectivement sur 406.373 stères de liège et 270.103 stères de liège répartis par année comme suit :

Action	2006	2007	2008	(en stère)
				Total
Récolte de liège	146.420	119.592	140.361	406.373
Vente de lièges de l'année précédente	81.317	101.454	87.332	270.103

■ l'organisation de 34 adjudications de coupes de bois à raison de 11 adjudications par année.

Par ailleurs, et en vue de permettre au Service de la Valorisation des Produits Forestiers de disposer de recettes supplémentaires, il a été décidé à compter de l'année 2006, d'étendre le financement des opérations de marquage des assiettes de coupes et de préparation des adjudications de bois à l'ensemble des Directions Régionales des Eaux et Forêts.

Les dépenses réalisées en 2008 au titre du budget de ce SEGMA ont atteint un montant de 32,62 MDH, financés entièrement par des recettes propres réalisées en 2008.

Le plan d'action du service de la Valorisation des Produits Forestiers au titre des années 2009 et 2010 prévoit :

- la récolte de 199.541 stères de liège dont 88.016 stères en 2009 et 111.525 stères en 2010 ;
- l'organisation de deux adjudications nationales pour la vente des lièges récoltés en 2008 et 2009 ainsi que des lièges invendus lors des adjudications antérieures;
- la contribution à l'organisation de 18 adjudications régionales pour la cession des produits forestiers et la réalisation des opérations de marquage des assiettes de coupes en préparation des adjudications de 2010 et 2011.

4.3.3.4.2- Parc National de Souss-Massa

Le Parc National de Souss-Massa, créé en 1991 a été érigé en SEGMA en 2000. Il est situé dans la région située entre Agadir et Tiznit et comprend un patrimoine national qui témoigne de la richesse de notre diversité biologique en espèces rares et endémiques, ainsi qu'en écosystèmes naturels et paysages. Il s'étend sur la côte atlantique, au sud ouest du Maroc, où il couvre quelque 33.800 ha en milieu terrestre et comprend une façade maritime de 65 Km.

Dans le cadre de la valorisation écotouristique du Parc National de Souss Massa, un produit écotouristique a été identifié et commercialisé en 2007. Ce produit correspond à un circuit de 35 km qui permet la découverte de la faune saharienne réintroduite au niveau de ce parc.

Pour les années 2009 et 2010, le Parc National de Souss-Massa prévoit principalement le relancement de la valorisation écotouristique du Parc National de Souss Massa, et ce à travers la commercialisation du produit de découverte de la faune saharienne.

4.3.3.4.3- Parc Zoologique National

Créé en 1969, le parc zoologique national a été érigé en SEGMA depuis 1973. Ce service a pour missions:

- La présentation au public d'une collection vivante et diversifiée d'animaux, la sauvegarde et la préservation des espèces menacées ;
- La récréation, la détente et la distraction du public et le loisir des jeunes ;
- L'éducation environnementale et la sensibilisation du public à la protection de la nature ;
- La recherche scientifique et la formation dans le domaine de la faune sauvage.

Le nombre des visiteurs du zoo au cours de la période 2006-2008 s'élève à 733.674 dont 471.955 adultes et 261.719 enfants.

Les dépenses réalisées en 2008 au titre du budget de ce SEGMA ont atteint un montant de 3,71 MDH financé par les recettes propres réalisées en 2008.

Les années 2008 à 2010 sont considérées comme une phase de transition au cours de laquelle les principales actions envisagées visent l'entretien de la collection animale et la préparation de son transfert dans les meilleures conditions en fonction des progressions des travaux d'un nouveau zoo, en substitution à celui existant.

4.4- SECTEUR DE LA DOCUMENTATION ET DE RECHERCHE

Les SEGMA opérant dans ce secteur sont au nombre de 5 et ont réalisé en 2008 des dépenses qui s'élèvent à 32,10 MDH dont 25,04 MDH au titre des dépenses d'exploitation. Ces dépenses ont été financées à hauteur de 39% par les recettes propres réalisées en 2008. Le reliquat a été financé par des dotations du budget de l'Etat et par les excédents des exercices antérieurs.

4.4.1- Centre Royal de Télédétection Spatiale

Erigé en SEGMA depuis 1991, ce centre est chargé de promouvoir et de coordonner l'importation, l'exportation, le traitement, la vente et l'utilisation des produits et des services relatifs aux techniques de détection par satellite sur le territoire national à l'exception des images satellitaires météorologiques et d'en assurer la conservation.

Il a ainsi pour principales missions de :

- recenser, centraliser et coordonner les besoins des administrations en télédétection ;
- importer, acquérir au Maroc et à l'étranger des produits et services de la télédétection ainsi que conserver, dupliquer, traiter, distribuer, vendre ou proposer l'utilisation desdits produits ;
- assister et aider les utilisateurs pour permettre une utilisation efficace des produits et services de la télédétection ;
- contrôler l'usage des produits de la télédétection afin d'en assurer une utilisation pacifique.

Au cours des trois dernières années, le Centre Royal de Télédétection Spatiale a poursuivi la réalisation d'un ensemble de projets thématiques répartis comme suit :

- 8 projets dans le domaine des Forêts et des ressources naturelles et qui ont porté notamment sur les thématiques du suivi des forêts, de la désertification, des feux des forêts et des ressources en eau ;

- 3 projets dans le domaine des pêches qui ont porté sur les thématiques de la gestion des ressources aquacoles et la cartographie de la bande côtière par des images de très haute résolution ;
- le programme annuel à l'échelle nationale dans le domaine de l'agriculture basé sur l'utilisation des images satellites pour l'édition du bulletin mensuel de suivi de la campagne agricole et prévision de la production des céréales d'automne ;
- la deuxième tranche de la cartographie et de suivi des bidonvilles à l'échelle nationale (95 villes) dans le cadre du programme villes sans bidonvilles pour le compte du département chargé de l'Habitat ;
- un projet d'établissement des cartes d'occupation du sol à partir des images satellites pour le compte des agences urbaines, la direction de l'Urbanisme et les préfectures de Salé et d'Essaouira ;
- des projets de cartographie détaillée pour les besoins de planification de la distribution de l'eau et de l'électricité et du réseau d'assainissement pour le compte des sociétés délégataires de ces services ;
- l'accompagnement du Holding AL OMRAN et le Centre Régional d'Investissement de Tanger pour la mise en place de systèmes d'information géographique.

Par ailleurs, le CRTS a procédé également au cours des trois dernières années à :

- la commercialisation des images satellites dont la demande a connu une croissance importante ces dernières années notamment celles de haute résolution ;
- la réalisation d'un programme de formation continue au profit de près de 600 cadres relevant des secteurs public et privé ;
- la signature de plusieurs conventions de coopération dans le domaine de la recherche et développement avec des laboratoires et des écoles d'ingénieurs ;
- l'animation de plusieurs modules de formation de base dans certains établissements publics de formation.

Les dépenses réalisées en 2008 au titre du budget du CRST ont atteint un montant de 20,06 MDH, financés à hauteur de 58,43% par des recettes propres. Le reliquat est financé par des subventions du budget général et des excédents de recettes des années antérieures.

Le programme d'action du CRTS pour la période 2009-2010, porte principalement sur la poursuite de la mise en œuvre d'un ensemble de projets thématiques au profit de plusieurs départements du secteur public et privé. Il s'agit notamment:

- du programme de suivi de la campagne agricole par l'édition d'un bulletin de suivi mensuel de l'état de la végétation et la réalisation d'une étude sur la prévision des récoltes céréalières à l'échelle nationale ;
- du programme villes sans bidonvilles et la mise en œuvre d'un système d'information pour le compte de la Direction de l'Habitat Social ;

- de la production de documents cartographiques pour les besoins de l'urbanisme et l'aménagement du territoire pour le compte de la Direction d'Urbanisme et des agences urbaines ;
- de la production de l'information cartographique au profit de certains opérateurs publics tel que l'ONCF, l'ANFCC et des sociétés délégataires de distribution d'eau et d'électricité et de l'assainissement;
- de la réalisation d'un système d'alerte contre la sécheresse en collaboration avec le Haut Commissariat aux Eaux et Forêts et la lutte contre la Désertification, la Direction de la Production Végétale et la Direction de la Météorologie Nationale ;
- du lancement et la mise en œuvre du projet de Gestion Intégrée des Risques en Afrique dans le cadre d'un projet régional financé par l'Union Européenne ;
- de la réalisation d'un programme de formation continue au profit des cadres et techniciens des différents départements. Ce programme vise la formation de 150 à 200 cadres par an.

Par ailleurs, et pour répondre à ses engagements quant à la réalisation desdits projets et études dans des meilleures conditions, le CRTS prévoit également :

- le renforcement des activités de recherches et développement à travers la conclusion de conventions cadre avec plusieurs institutions universitaires de formation et de recherche ;
- le renforcement des capacités de ses ressources humaines à travers un programme de formation et de mise à niveau ;
- le renforcement des capacités et moyens de traitement et de production cartographique ainsi que de gestion et de stockage des images satellites.

4.4.2- Centre National de Documentation

Ce centre relevant du Haut Commissariat au Plan a pour principales missions de :

- Collecter, traiter et diffuser les documents concernant le développement économique et social au Maroc ;
- Mettre à la disposition de diverses catégories d'utilisateurs l'information sous divers supports ;
- Renforcer le fond documentaire national par le recours aux sources d'information étrangères ;
- Coordonner les activités du réseau national d'information avec les réseaux et systèmes d'information internationaux et régionaux ;
- Contribuer au développement du réseau national d'information et de documentation avec l'ensemble des réseaux sectoriels spécialisés mis en place par les partenaires impliqués, notamment par la normalisation des systèmes et produits et le renforcement des échanges d'information.

Les actions entreprises par le CND au cours des trois dernières années, portent sur la mise en œuvre de son plan stratégique intitulé « vision 2015 » qui vise à adapter le mode de travail du centre pour répondre aux attentes de ses utilisateurs et profiter des avantages qu'offrent les nouvelles

technologies de l'information et de la communication. Cette stratégie est articulée selon les trois phases suivantes :

- l'introduction des nouvelles technologies de l'information et de la communication ;
- la dématérialisation des procédures ;
- le développement du Centre National de Documentation Intelligent.

Ainsi, au cours de la période 2006-2008, le CND a réalisé les principales actions suivantes :

- l'introduction de nouvelles technologies de l'information à travers notamment l'achèvement de la mise en place du réseau informatique et des plateformes pour les chercheurs et le grand public, la mise en place d'un centre informatique sécurisé de données et la mise en ligne de toutes les bases de données du CND;
- le renforcement de la division du centre de documents et d'information multimédia par la création d'une plateforme d'autoformation et de deux espaces multimédias, la transformation des bibliothèques en médiathèques et l'acquisition d'une plateforme de veille documentaire et de formation des cadres ;
- La mise à niveau des ressources humaines par des sessions de formation notamment sur les techniques de veille informationnelle et documentaire au profit des cadres du CND ;
- la modernisation du service des imprimeries par la mise en place d'une cellule de Publication Assistée par Ordinateur (PAO) et d'une cellule de numérisation et le doublement des capacités d'impression;
- l'amélioration de la gouvernance à travers notamment la mise en place des systèmes de gestion de présence et de gestion de patrimoine et la réalisation de l'audit comptable et financier ;
- le développement de la coopération et de la coordination à travers la relance de la collecte auprès des institutions étatiques, la commercialisation des services, la diffusion et la publication des produits documentaires et la réalisation de l'annuaire des sources d'information.

Les dépenses réalisées en 2008 au titre du budget du CND ont atteint un montant de 8,43 MDH financé à hauteur de 91,26% par des subventions du budget général.

Le plan d'action du CND au titre de la période 2009-2010 envisage de réaliser les actions suivantes :

- la réalisation d'un ensemble de sessions de formation ;
- Le renouvellement partiel annuel du parc informatique;
- La numérisation du fond documentaire 2000-2006 ;
- La construction d'une salle d'archive administrative ;
- La création d'une nouvelle base de données ;

- L'élaboration des manuels de procédures pour la gestion administrative et financière ;
- Le lancement du portail de recherche documentaire.

4.4.3- Centre de Publication et de Documentation Judiciaire de la Cour Suprême

Le Centre de Publication et de Documentation Judiciaire de la Cour Suprême (CPDJ) est chargé de la publication d'ouvrages, de recueils et de rapports à caractère judiciaire et de la reproduction d'arrêtés, de textes de lois et autres documents judiciaires.

Les actions menées au cours des trois dernières années par le CPDJ ont concerné :

- La collecte, le stockage et la communication de l'information juridique et judiciaire ;
- L'édition des ouvrages périodiques sur divers support ;
- La publication et la diffusion de la jurisprudence marocaine sur plusieurs supports : papier, CD-Rom ainsi qu'à travers une banque de données. Les publications réalisées dans ce cadre concernent :
 - le bulletin d'information, les cahiers de la Cour Suprême et les rapports annuels ;
 - la mise à jours du CD-Rom regroupant la jurisprudence de la Cour Suprême publiée sur la revue de la jurisprudence depuis 1957 à 2007 et sa fragmentation selon les 6 chambres : civile, pénale, administrative, sociale, statut personnel et commerciale ;
 - Les statistiques annuelles pour la période 2003-2006 de la Cour Suprême.
- La formation continue en informatique et en langues étrangères ;
- L'organisation des stages de formation dans le cadre des conventions signées entre la Cour Suprême et les autres Cours Similaires étrangères.

Par ailleurs, le CPDJ a réalisé dans le cadre de ses activités, des actions se rapportant :

- au rapprochement de l'ouvrage judiciaire des magistrats au niveau de l'ensemble des tribunaux du Royaume (22 cours d'appel, 67 tribunaux de 1ère instance, 7 tribunaux administratifs et 8 tribunaux de commerce), au moyen des visites de terrain mensuelles effectuées par le CPDJ auprès des tribunaux ;
- à l'accès des justiciables aux services rendus sur place par le CPDJ ;
- à l'accueil et l'assistance des chercheurs et professeurs universitaires ;
- A la participation chaque année à la foire internationale de l'édition et du livre.

Les dépenses réalisées en 2008 au titre du budget du CPDJ ont atteint un montant de 912.254 DH contre 916.810 DH en 2007. Ces dépenses ont été financées à hauteur de 60,27% par des recettes propres et le reliquat est financé par des subventions du budget général et des excédents de recettes des années antérieures.

Le programme d'action du CPDJ pour les années 2009 et 2010 porte essentiellement sur :

- Le réaménagement et l'équipement de la salle d'édition ;
- La mise à jour du CD-Rom de jurisprudence de la Cour Suprême et la production de nouveaux CD-Rom ;
- L'étude de réalisation du projet de numérisation des arrêts de la Cour Suprême depuis 1957 à 2008.

4.4.4- Direction de l'Observation, des Etudes et de la Coordination

La Direction de l'Observation des Etudes et de la Coordination (DOEC) a pour missions:

- d'évaluer et d'assurer le suivi de la situation de l'environnement en collaboration avec tous les organes concernés ;
- d'entreprendre des études et des recherches sur l'environnement dans le cadre de la politique nationale du développement durable et tenir informés les pouvoirs publics des résultats et des mesures prises pour leur application ;
- de promouvoir et de coordonner toutes les actions visant la préservation de l'équilibre du milieu naturel, la prévention, la lutte contre la pollution et les nuisances et l'amélioration du cadre de vie ;
- d'élaborer les propositions relatives aux principales orientations et stratégies en matière de politique environnementale et de réaliser des projets pilotes aux niveaux national, régional et local ;
- d'établir à partir d'informations complètes sur l'état de l'environnement, des inventaires et des diagnostics des problèmes l'affectant ;
- de recueillir et de diffuser toutes les informations relatives à l'environnement ;
- d'assurer le suivi de la coordination interministérielle en matière de protection de l'environnement ;
- de susciter et de participer à l'élaboration et à la mise en place des plans d'urgence et au suivi des interventions en matière de lutte contre les catastrophes naturelles ;
- de promouvoir avec les départements ministériels concernés des projets de coopération internationale dans le domaine de l'environnement et d'en assurer la coordination vis-à-vis des ministères compétents.

Les actions menées par le Laboratoire National des Etudes et de la Surveillance de la pollution (LNESE) relevant de ce SEGMA au titre de l'année 2007 peuvent être résumées selon la nature des activités comme suit :

A- Surveillance de l'état de l'environnement :

Dans ce cadre, l'activité du LNESE au cours des trois dernières années a porté sur la surveillance des eaux de baignade, des eaux marines et de l'air.

Surveillance de la qualité des eaux de baignade:

Conjointement avec le Ministère de l'Équipement et du Transport et à l'occasion de chaque saison estivale, ce SEGMA publie le rapport annuel du programme national de la surveillance de la qualité des eaux de baignade des principales plages du Royaume.

Ainsi, les actions réalisées par le LNESE dans ce cadre au cours des trois dernières années porte sur :

-  La réalisation de campagnes annuelles de surveillance des plages situées entre Tanger et Settat ;
-  L'établissement de bulletins d'informations et de sensibilisation des estivants sur la qualité hygiénique des eaux de baignade avec leur affichage au niveau de chaque plage concernée ;
-  l'élaboration du rapport national de la surveillance de la qualité des eaux de baignade des trois dernières saisons.

Surveillance de la pollution tellurique rejetée en Mer Méditerranée:

Cette activité du Laboratoire National s'inscrit dans le cadre du programme de surveillance continue du degré de pollution des côtes méditerranéennes marocaines qui s'intègre dans l'une des composantes les plus importantes du Plan d'Action pour la Méditerranée adopté par les gouvernements des pays méditerranéens en 1975. Dans ce cadre, le LNESE a effectué en collaboration avec d'autres partenaires, des campagnes durant les quatre dernières saisons qui ont porté sur :

-  l'évaluation du flux de pollution rejeté en mer méditerranée et le niveau de contamination des sédiments ;
-  l'évaluation du niveau de pollution des eaux marines par les bio-indicateurs (moules);
-  l'évaluation de l'eutrophisation de la lagune de Nador.

Surveillance de la qualité de l'air :

Les actions réalisées dans ce domaine ont porté sur la surveillance de la qualité de l'air au niveau des villes de Casablanca, Mohammedia, Rabat, Salé et El Jadida au cours des deux dernières années avant de déléguer la gestion du réseau national de surveillance de la qualité de l'air à la Direction de la Météorologie Nationale en 2008.

B- Assistance des services internes du département de l'Environnement :

Le LNESE a apporté au cours des trois dernières années son appui technique aux services internes du département de l'Environnement. Les principaux domaines concernés par ledit appui se présentent comme suit :

-  le renforcement de l'arsenal juridique en matière de protection de l'environnement ;
-  l'alimentation de la banque de données destinée à servir de base pour des études, de planification dans le domaine de l'environnement;

- le suivi et le contrôle des émissions atmosphériques et de la qualité des eaux pour des besoins de surveillance et de prévention des risques en matière de l'environnement.

C- Réponse aux requêtes émanant de différentes régions:

Dans ce cadre, le Laboratoire National a répondu au cours des trois dernières années à 13 requêtes émanant de différentes régions du Royaume soit directement soit à travers la Direction de la Réglementation et du Contrôle pour la résolution de certains conflits environnementaux.

D- Prestations de services au profit de certaines sociétés :

A ce titre, le Laboratoire National a réalisé au cours des trois dernières années des prestations de services sous forme d'analyse d'échantillons de rejets et de l'eau et de l'évaluation de la qualité de l'air au profit de 10 sociétés.

Par ailleurs, au cours de la période 2006-2008, ce SEGMA a procédé au renforcement des capacités techniques de son personnel à travers l'organisation des actions de formation dans différents thèmes en relation avec la protection de l'environnement.

Les dépenses réalisées en 2008 au titre du budget de ce SEGMA ont atteint un montant de 601.682 DH, financés essentiellement par des subventions du budget général.

Afin de renforcer les capacités techniques du Laboratoire National en matière de surveillance de la pollution et d'améliorer la qualité des prestations rendues, ledit SEGMA prévoit dans le cadre de son budget d'investissement au titre des années 2009 et 2010, la réalisation des principales actions suivantes :

- Le renouvellement des équipements techniques et scientifiques du Laboratoire National destinés notamment au contrôle des émissions atmosphériques, aux analyses des eaux usées et des déchets ainsi qu'à l'analyse des déchets toxiques et dangereux;
- L'acquisition d'une unité mobile pour la surveillance de la pollution des eaux ;
- L'acquisition d'un laboratoire mobile pour le contrôle des polluants atmosphériques émis par des sources fixes.

4.4.5- Imprimerie Dar AL Manahil

Créé en 2001, le Service de l'Etat Géré de Manière Autonome Imprimerie Dar Al Manahil a pour principales missions :

- l'impression des publications et périodiques du Ministère Chargé des affaires Culturelles ;
- la réalisation des travaux de tirages concernant les volets culturels, communicationnels et éducatifs ;
- l'impression des publications des intellectuels, homme de lettres et de sciences, de jeunes talents, de traducteurs, d'artistes et de tous les intervenants dans le domaine de la promotion du livre et de la lecture et de l'écriture en général.

Les actions menées depuis la transformation de l'Imprimerie Dar Al Manahil en SEGMA, ont été axées sur la mobilisation des moyens et des ressources nécessaires et la réorganisation du travail en

vue de permettre à ce service de faire face aux demandes de travaux émanant notamment du Ministère de la Culture.

Les dépenses réalisées en 2008 au titre du budget de ce SEGMA ont atteint un montant de 2,09 MDH, soit un taux d'émission de 88,79%. Ces dépenses ont été financées essentiellement par des dotations du budget général.

Le plan d'action de L'Imprimerie Dar Al Manahil pour les prochaines années vise :

- le renforcement de son professionnalisme à travers l'amélioration des compétences, l'organisation des tâches et la qualité des prestations;
- le développement de la mission commerciale à travers la création et l'organisation d'un bureau commercial capable de gérer cette mission.

ANNEXES

Annexe 1: Tableau récapitulatif de l'exécution des budgets des SEGMA au titre des années 2007 et 2008

Annexe 2: Evolution des ressources des SEGMA en 2007 et 2008

- a- Evolution des ressources des SEGMA en 2007 et 2008
- b- Evolution des ressources des SEGMA relevant du secteur social en 2007 et 2008

Annexe 3: Evolution des charges des SEGMA en 2007 et 2008

- a- Evolution des charges des SEGMA en 2007 et 2008
- b- Evolution des charges des SEGMA relevant du secteur social en 2007 et 2008

Annexe 4: Prévisions des ressources et des charges des SEGMA en 2009

- Exploitation
- Investissement

**Annexe 1:Tableau récapitulatif de l'exécution des budgets des SEGMA
au titre des années 2007 et 2008**

	ANNEE 2007			ANNEE 2008		
Désignation						
	Prévisions	Réalisations	Taux de réalisation	Prévisions	Réalisations	Taux de réalisation
I- CHARGES						
Personnel	112 810 123,83	90 309 294,16	80,05%	105 725 945,21	97 768 237,53	92,47%
Matériel et dépenses diverses	1 809 148 785,91	1 221 013 611,26	67,49%	1 996 641 641,62	1 398 291 392,22	70,03%
Investissement	1 192 661 461,30	377 734 500,10	31,82%	1 168 780 960,33	325 020 088,70	27,81%
TOTAL DES CHARGES (1)	3 114 620 371,04	1 689 057 405,52	54,33%	3 271 148 547,16	1 821 079 718,45	55,67%
II- RESSOURCES						
Subvention d'Exploitation	451 435 141,00	436 078 793,45	96,60%	616 411 652,45	619 450 537,23	100,49%
Subvention d'investissement	93 957 269,00	53 339 263,89	56,77%	91 518 951,25	99 483 486,82	108,70%
Total des subventions	545 392 410,00	489 418 057,34	89,74%	707 930 603,70	718 934 024,05	101,55%
Recettes propres *	1 297 405 497,04	1 468 621 290,96	113,20%	1 211 425 854,59	1 590 358 130,09	131,28%
SOUS TOTAL (2)	1 842 797 907,04	1 958 039 348,30	106,25%	1 919 356 458,29	2 309 292 154,14	120,32%
Excédent des recettes sur les paiements au titre de la gestion antérieure	1 387 296 774,35	1 378 953 505,74	99,40%	1 613 346 045,12	1 510 946 100,15	93,65%
TOTAL DES RESSOURCES (3)	3 230 094 681,39	3 336 992 854,04	103,31%	3 532 702 503,41	3 820 238 254,29	108,14%
IV- EXCEDENT DES RECETTES SUR LES DEPENSES (3 - 1)		1 647 935 448,52			1 999 158 535,84	

* inclut dons et legs

Annexe 2:
a) Evolution des ressources des SEGMA en 2007 et 2008

	Prévisions 2007	Réalisations au 31/12/2007	Taux de réalisation	Prévisions 2008	Réalisations au 31/12/2008	Taux de réalisation
<u>1- Secteur social</u>						
Subvention d'Exploitation	362 444 141,00	349 881 136,65	96,53%	524 420 652,45	536 059 037,23	102,22%
Subvention d'investissement	58 230 266,00	40 474 500,00	69,51%	77 538 266,00	80 566 801,57	103,91%
Total Subventions	420 674 407,00	390 355 636,65	92,79%	601 958 918,45	616 625 838,80	102,44%
Recettes propres	718 467 306,07	760 508 536,94	105,85%	657 109 935,19	797 011 767,81	121,29%
Excédent du budget d'exploitation	430 032 892,37	458 593 741,82	106,64%	445 407 969,22	576 455 436,64	129,42%
Excédent du budget d'investissement	82 889 515,07	59 557 019,90	71,85%	111 455 674,54	92 921 374,07	83,37%
Excédent des recettes d'exploitation affecté aux dépenses d'investissement	47 225 127,96	52 116 413,34	110,36%	15 672 521,27	15 672 521,27	100,00%
Total général des recettes	1 652 064 120,51	1 669 014 935,31	101,03%	1 815 932 497,40	2 083 014 417,32	114,71%
Total du secteur social						
<u>2- Secteur des infrastructures</u>						
Subvention d'Exploitation	0,00	0,00	-	0,00	0,00	-
Subvention d'investissement	0,00	0,00	-	0,00	0,00	-
Total Subventions	0,00	0,00	-	0,00	0,00	-
Recettes propres	384 231 853,02	459 340 930,57	119,55%	381 675 846,75	601 756 498,07	157,66%
Excédent du budget d'exploitation	320 749 105,11	373 909 971,24	116,57%	519 660 381,29	329 932 049,77	63,49%
Excédent du budget d'investissement	116 979 476,99	71 767 413,63	61,35%	83 394 806,67	62 709 447,65	75,20%
Excédent des recettes d'exploitation affecté aux dépenses d'investissement	179 691 217,69	985 476,23	0,55%	275 221 693,81	275 221 693,81	100,00%
Total général des recettes	821 960 435,12	905 018 315,44	110,10%	984 731 034,71	994 397 995,49	100,98%
Total du secteur des infrastructures						
<u>3- Secteur de la promotion des activités économiques</u>						
Subvention d'Exploitation	74 500 000,00	71 706 656,80	96,25%	76 400 000,00	67 800 500,00	88,74%
Subvention d'investissement	24 727 003,00	1 864 763,89	7,54%	3 980 685,25	7 380 685,25	185,41%
Total Subventions	99 227 003,00	73 571 420,69	74,14%	80 380 685,25	75 181 185,25	93,53%
Recettes propres	190 045 337,95	237 899 359,29	125,18%	168 751 829,28	179 070 692,66	106,11%
Excédent du budget d'exploitation	193 379 264,17	112 020 389,96	57,93%	179 230 931,40	211 093 581,65	117,78%
Excédent du budget d'investissement	204 527 446,14	264 065 894,69	129,11%	233 187 997,65	196 525 926,02	84,28%
Excédent des recettes d'exploitation affecté aux dépenses d'investissement	113 237 966,49	11 035 027,05	9,74%	61 446 424,71	61 446 424,71	100,00%
Total général des recettes	687 179 051,26	687 557 064,63	100,06%	661 551 443,58	661 871 385,58	100,05%
Total du secteur de la promotion des activités économiques						

4- Secteur de la documentation et de la recherche						
Subvention d'Exploitation	14 491 000,00	14 491 000,00	100,00%	15 591 000,00	15 591 000,00	100,00%
Subvention d'investissement	11 000 000,00	11 000 000,00	100,00%	10 000 000,00	11 536 000,00	115,36%
Total Subventions	25 491 000,00	25 491 000,00	100,00%	25 591 000,00	27 127 000,00	106,00%
Recettes propres	4 661 000,00	10 872 464,16	233,26%	3 888 243,37	12 519 171,55	321,97%
Excédent du budget d'exploitation	12 428 291,88	12 728 291,88	102,41%	16 412 066,96	16 712 066,96	101,83%
Excédent du budget d'investissement	26 310 782,62	26 310 782,62	100,00%	24 596 217,39	24 596 217,39	100,00%
Excédent des recettes d'exploitation affecté aux dépenses d'investissement	0,00	0,00	-	0,00	0,00	-
Total général des recettes	68 891 074,50	75 402 538,66	109,45%	70 487 527,72	80 954 455,90	114,85%
Total du secteur de la documentation et de la recherche						
Tous secteurs confondus						
Subvention d'Exploitation	451 435 141,00	436 078 793,45	96,60%	616 411 652,45	619 450 537,23	100,49%
Subvention d'investissement	93 957 269,00	53 339 263,89	56,77%	91 518 951,25	99 483 486,82	108,70%
Total Subventions	545 392 410,00	489 418 057,34	89,74%	707 930 603,70	718 934 024,05	101,55%
Recettes propres*	1 297 405 497,04	1 468 621 290,96	113,20%	1 211 425 854,59	1 590 358 130,09	131,28%
Excédent du budget d'exploitation	956 589 553,53	957 252 394,90	100,07%	1 160 711 348,87	1 134 193 135,02	97,72%
Excédent du budget d'investissement	430 707 220,82	421 701 110,84	97,91%	452 634 696,25	376 752 965,13	83,24%
Excédent des recettes d'exploitation affecté aux dépenses d'investissement	340 154 312,14	64 136 916,62	18,86%	352 340 639,79	352 340 639,79	100,00%
Total général des recettes	3 230 094 681,39	3 336 992 854,04	103,31%	3 532 702 503,41	3 820 238 254,29	108,14%

* inclut dons et legs

Annexe 2:

b) Evolution des ressources des SEGMA relevant du secteur social en 2007 et 2008

	Prévisions 2007	Réalisations au 31/12/2007	Taux de réalisation	Prévisions 2008	Réalisations au 31/12/2008	Taux de réalisation
1- Secteur social						
1-1- Domaine de la santé						
Subvention d'Exploitation	168 286 000,00	164 535 543,85	97,77%	220 351 000,00	235 391 952,00	106,83%
Subvention d'investissement	23 308 500,00	17 808 500,00	76,40%	18 909 000,00	20 451 130,57	108,16%
Total Subventions	191 594 500,00	182 344 043,85	95,17%	239 260 000,00	255 843 082,57	106,93%
Recettes propres	515 428 692,01	547 199 863,37	106,16%	494 300 850,48	604 917 037,18	122,38%
Excédent du budget d'exploitation	280 550 028,02	271 084 760,33	96,63%	274 762 249,52	321 894 086,44	117,15%
Excédent du budget d'investissement	14 336 894,64	14 336 894,64	100,00%	18 524 736,28	18 524 736,28	100,00%
Excédent des recettes d'exploitation affecté aux dépenses d'investissement	932 665,46	0,00	0,00%	5 445 337,37	5 445 337,37	100,00%
Total général des recettes	1 001 910 114,67	1 014 965 562,19	101,30%	1 026 847 836,28	1 201 178 942,47	116,98%
1-2- Domaine de la formation professionnelle et de la formation des cadres						
Subvention d'Exploitation	118 868 141,00	148 087 592,80	124,58%	130 391 652,45	126 989 085,23	97,39%
Subvention d'investissement	34 921 766,00	22 666 000,00	64,91%	58 629 266,00	60 115 671,00	102,54%
Total Subventions	153 789 907,00	170 753 592,80	111,03%	189 020 918,45	187 104 756,23	98,99%
Recettes propres	77 965 204,75	54 011 734,93	69,28%	33 348 297,14	55 475 482,12	166,35%
Excédent du budget d'exploitation	84 195 054,15	102 041 241,69	121,20%	104 516 847,48	119 091 830,51	113,95%
Excédent du budget d'investissement	57 507 753,04	34 175 257,87	59,43%	85 136 456,51	66 602 155,86	78,23%
Excédent des recettes d'exploitation affecté aux dépenses d'investissement	9 060 462,50	14 884 413,34	164,28%	7 698 210,90	7 698 210,90	100,00%
Total général des recettes	373 457 918,94	360 981 827,29	96,66%	412 022 519,58	428 274 224,72	103,94%
1-3-Domaine du sport et de la culture						
Subvention d'Exploitation	75 290 000,00	37 258 000,00	49,49%	173 678 000,00	173 678 000,00	100,00%
Subvention d'investissement	0,00	0,00	-	0,00	0,00	-
Total Subventions	75 290 000,00	37 258 000,00	49,49%	173 678 000,00	173 678 000,00	100,00%
Recettes propres	30 573 409,31	37 056 602,59	121,21%	27 460 787,57	39 221 460,99	142,83%
Excédent du budget d'exploitation	25 848 386,35	27 650 156,35	106,97%	17 773 601,46	17 776 601,46	100,02%
Excédent du budget d'investissement	0,00	0,00	-	0,00	0,00	-
Excédent des recettes d'exploitation affecté aux dépenses d'investissement	36 232 000,00	36 232 000,00	100,00%	0,00	0,00	-
Total général des recettes	131 711 795,66	101 964 758,94	77,42%	218 912 389,03	230 676 062,45	105,37%

	Prévisions 2007	Réalisations au 31/12/2007	Taux de réalisation	Prévisions 2008	Réalisations au 31/12/2008	Taux de réalisation
1-4-Autres SEGMA opérant dans le secteur social						
Subvention d'Exploitation	0,00	0,00	-	0,00	0,00	-
Subvention d'investissement	0,00	0,00	-	0,00	0,00	-
Total Subventions	0,00	0,00	-	0,00	0,00	-
Recettes propres	94 500 000,00	122 240 336,05	129,35%	102 000 000,00	97 397 787,52	95,49%
Excédent du budget d'exploitation	39 439 423,85	57 817 583,45	146,60%	48 355 270,76	117 692 918,23	243,39%
Excédent du budget d'investissement	11 044 867,39	11 044 867,39	100,00%	7 794 481,75	7 794 481,93	100,00%
Excédent des recettes d'exploitation affecté aux dépenses d'investissement	1 000 000,00	1 000 000,00	100,00%	2 528 973,00	2 528 973,00	100,00%
Total général des recettes	144 984 291,24	191 102 786,89	131,81%	158 149 752,51	222 885 187,68	140,93%
<u>Tous domaines confondus</u>						
Subvention d'Exploitation	362 444 141,00	349 881 136,65	96,53%	524 420 652,45	536 059 037,23	102,22%
Subvention d'investissement	58 230 266,00	40 474 500,00	69,51%	77 538 266,00	80 566 801,57	103,91%
Total Subventions	420 674 407,00	390 355 636,65	92,79%	601 958 918,45	616 625 838,80	102,44%
Recettes propres*	718 467 306,07	760 508 536,94	105,85%	657 109 935,19	797 011 767,81	121,29%
Excédent du budget d'exploitation	430 032 892,37	458 593 741,82	106,64%	445 407 969,22	576 455 436,64	129,42%
Excédent du budget d'investissement	82 889 515,07	59 557 019,90	71,85%	111 455 674,54	92 921 374,07	83,37%
Excédent des recettes d'exploitation affecté aux dépenses d'investissement	47 225 127,96	52 116 413,34	110,36%	15 672 521,27	15 672 521,27	100,00%
Total général des recettes	1 652 064 120,51	1 669 014 935,31	101,03%	1 815 932 497,40	2 083 014 417,32	114,71%

* inclut dons et legs

Annexe 3:
a) Evolution des charges des SEGMA en 2007 et 2008

Désignation	Crédits ouverts	Emissions au 31/12/2007	% d'exécution	Crédits ouverts	Emissions au 31/12/2008	% d'exécution
<u>1- Secteur social</u>						
Personnel	67 483 205,09	52 757 062,89	78,18%	61 702 748,35	52 874 297,44	85,69%
Matériel et dépenses diverses	1 375 532 356,39	958 481 243,50	69,68%	1 511 545 951,24	1 112 376 912,80	73,59%
Investissement	209 048 559,03	86 167 618,45	41,22%	212 764 211,81	59 408 483,42	27,92%
Total du secteur social	1 652 064 120,51	1 097 405 924,84	66,43%	1 786 012 911,40	1 224 659 693,66	68,57%
<u>2- Secteur des infrastructures</u>						
Personnel	42 321 200,00	35 392 055,69	83,63%	41 027 000,00	42 797 362,33	104,32%
Matériel et dépenses diverses	133 390 583,77	94 190 371,70	70,61%	138 936 503,09	97 982 356,18	70,52%
Investissement	530 774 341,00	149 475 185,13	28,16%	572 533 161,37	157 184 477,68	27,45%
Total du secteur des infrastructures	706 486 124,77	279 057 612,52	39,50%	752 496 664,46	297 964 196,19	39,60%
<u>3- Secteur de la promotion des activités économiques</u>						
Personnel	2 613 118,74	1 829 409,53	70,01%	2 633 996,86	1 785 326,90	67,78%
Matériel et dépenses diverses	269 038 153,87	147 293 073,03	54,75%	310 030 076,96	163 202 138,22	52,64%
Investissement	415 527 778,65	129 377 131,29	31,14%	348 887 369,76	101 366 738,22	29,05%
Total du secteur de la promotion des activités économiques	687 179 051,26	278 499 613,85	40,53%	661 551 443,58	266 354 203,34	40,26%
<u>4- Secteur de la documentation et de la recherche</u>						
Personnel	392 600,00	330 766,05	84,25%	362 200,00	311 250,86	85,93%
Matériel et dépenses diverses	31 187 691,88	21 048 923,03	67,49%	36 129 110,33	24 729 985,02	68,45%
Investissement	37 310 782,62	12 714 565,23	34,08%	34 596 217,39	7 060 389,38	20,41%
Total du secteur de la documentation et de la recherche	68 891 074,50	34 094 254,31	49,49%	71 087 527,72	32 101 625,26	45,16%
<u>Tous secteurs confondus</u>						
Personnel	112 810 123,83	90 309 294,16	80,05%	105 725 945,21	97 768 237,53	92,47%
Matériel et dépenses diverses	1 809 148 785,91	1 221 013 611,26	67,49%	1 996 641 641,62	1 398 291 392,22	70,03%
Investissement	1 192 661 461,30	377 734 500,10	31,67%	1 168 780 960,33	325 020 088,70	27,81%
TOTAL GENERAL	3 114 620 371,04	1 689 057 405,52	54,23%	3 271 148 547,16	1 821 079 718,45	55,67%

Annexe 3:
b) Evolution des charges des SEGMA relevant du secteur social en 2007 et 2008

Désignation	Crédits ouverts	Emissions au 31/12/2007	% d'exécution	Crédits ouverts	Emissions au 31/12/2008	% d'exécution
1- Secteur social						
1-1- Domaine de la santé						
Personnel	813 700,00	384 351,69	47,24%	983 516 832,63	729 583 910,41	74,18%
Matériel et dépenses diverses	962 518 354,57	691 125 669,70	71,80%	983 968 762,63	729 898 591,73	74,18%
Investissement	38 578 060,10	13 620 658,36	35,31%	1 026 847 836,28	746 258 532,04	72,67%
Total	1 001 910 114,67	705 130 679,75	70,38%	2 994 333 431,54	2 205 741 034,18	73,66%
1-2- Domaine de la formation professionnelle et de la formation des cadres						
Personnel	23 814 785,09	19 054 288,39	80,01%	228 672 917,82	147 135 643,50	64,34%
Matériel et dépenses diverses	227 449 502,31	131 981 527,40	58,03%	252 460 836,17	166 915 769,79	66,12%
Investissement	122 193 631,54	32 314 409,03	26,45%	412 022 519,58	204 225 993,04	49,57%
Total	373 457 918,94	183 350 224,82	49,10%	893 156 273,57	518 277 406,33	58,03%
1-3-Domaine du sport et de la culture						
Personnel	7 000 320,00	5 658 835,58	80,84%	212 275 689,03	201 595 045,74	94,97%
Matériel et dépenses diverses	88 479 475,66	78 000 241,49	88,16%	218 912 389,03	207 294 526,38	94,69%
Investissement	36 232 000,00	35 982 165,60	99,31%	218 912 389,03	207 294 526,38	-
Total	131 711 795,66	119 641 242,67	90,84%	650 100 467,09	616 184 098,50	94,78%
1-4-Autres SEGMA opérant dans le secteur social						
Personnel	35 854 400,00	27 659 587,23	77,14%	87 080 511,76	34 062 313,15	39,12%
Matériel et dépenses diverses	97 085 023,85	57 373 804,91	59,10%	117 906 711,76	61 142 322,34	51,86%
Investissement	12 044 867,39	4 250 385,46	35,29%	128 230 166,51	66 880 642,20	52,16%
Total	144 984 291,24	89 283 777,60	61,58%	333 217 390,03	162 085 277,69	48,64%
Tous domaines confondus						
Personnel	67 483 205,09	52 757 062,89	78,18%	1 511 545 951,24	1 112 376 912,80	73,59%
Matériel et dépenses diverses	1 375 532 356,39	958 481 243,50	69,68%	1 573 248 699,59	1 165 251 210,24	74,07%
Investissement	209 048 559,03	86 167 618,45	41,22%	1 786 012 911,40	1 224 659 693,66	68,57%
TOTAL GENERAL	1 652 064 120,51	1 097 405 924,84	66,43%	4 870 807 562,23	3 502 287 816,70	71,90%

Annexe 4: Prévisions des ressources et des charges des SEGMA en 2009
-EXPLOITATION-

Code Chapitre	Designation	Plafond des charges initial	Prévisions des ressources
PREMIER MINISTRE			
4.2.1.0.0.04.001	ROYAL GOLF DAR ES SALAM	23 000 000	23 000 000
4.2.1.0.0.04.003	CANDIDATURE DU MAROC POUR L'ORGANISATION DE L'EXPOSITION INTERNATIONALE DE TANGER 2012	0	0
	TOTAL DEPARTEMENT	23 000 000	23 000 000
MINISTERE DE LA JUSTICE			
4.2.1.0.0.06.002	CENTRE DE PUBLICATION ET DE DOCUMENTATION JUDICIAIRE DE LA COUR SUPREME	900 000	900 000
	TOTAL DEPARTEMENT	900 000	900 000
MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES ET DE LA COOPERATION			
4.2.1.0.0.07.002	DIRECTION DES AFFAIRES CONSULAIRES ET SOCIALES	20 000 000	20 000 000
	TOTAL DEPARTEMENT	20 000 000	20 000 000
MINISTERE DE L'INTERIEUR			
4.2.1.0.0.08.001	CENTRE REGIONAL D'INVESTISSEMENT DE LA REGION DE CHAOUIA - OUARDIGHA	4 000 000	4 000 000
4.2.1.0.0.08.002	CENTRE REGIONAL D'INVESTISSEMENT DE LA REGION DE DOUKALA - ABDA	4 500 000	4 500 000
4.2.1.0.0.08.003	CENTRE REGIONAL D'INVESTISSEMENT DE LA REGION DE FES - BOULEMANE	3 500 000	3 500 000
4.2.1.0.0.08.004	CENTRE REGIONAL D'INVESTISSEMENT DE LA REGION DE GHARB - CHRARDA - BENI HSEN	4 000 000	4 000 000
4.2.1.0.0.08.005	CENTRE REGIONAL D'INVESTISSEMENT DE LA REGION DU GRAND-CASABLANCA	4 500 000	4 500 000
4.2.1.0.0.08.006	CENTRE REGIONAL D'INVESTISSEMENT DE LA REGION DE GUELMIM - ES-SEMARA	2 300 000	2 300 000
4.2.1.0.0.08.007	CENTRE REGIONAL D'INVESTISSEMENT DE LA REGION DE LAAYOUNE - BOUJDOUR - SAKIA EL HAMRA	3 000 000	3 000 000
4.2.1.0.0.08.008	CENTRE REGIONAL D'INVESTISSEMENT DE LA REGION DE MARRAKECH - TENSIFT - AL-HAOUZ	3 700 000	3 700 000
4.2.1.0.0.08.009	CENTRE REGIONAL D'INVESTISSEMENT DE LA REGION DE MEKNES - TAFILALET	3 300 000	3 300 000
4.2.1.0.0.08.010	CENTRE REGIONAL D'INVESTISSEMENT DE LA REGION DE L'ORIENTAL	3 700 000	3 700 000
4.2.1.0.0.08.011	CENTRE REGIONAL D'INVESTISSEMENT DE LA REGION DE OUED ED-DAHAB - LAGUIRA	1 500 000	1 500 000
4.2.1.0.0.08.012	CENTRE REGIONAL D'INVESTISSEMENT DE LA REGION DE RABAT - SALE - ZEMMOUR - ZAER	4 500 000	4 500 000
4.2.1.0.0.08.013	CENTRE REGIONAL D'INVESTISSEMENT DE LA REGION DE SOUSS - MASSA - DRAA	4 000 000	4 000 000
4.2.1.0.0.08.014	CENTRE REGIONAL D'INVESTISSEMENT DE LA REGION DE TADLA - AZILAL	2 200 000	2 200 000
4.2.1.0.0.08.015	CENTRE REGIONAL D'INVESTISSEMENT DE LA REGION DE TANGER - TETOUAN	3 400 000	3 400 000
4.2.1.0.0.08.016	CENTRE REGIONAL D'INVESTISSEMENT DE LA REGION DE TAZA - AL HOCEIMA - TAOUNATE	1 900 000	1 900 000
4.2.1.0.0.08.017	CELEBRATION DU 1200ème ANNIVERSAIRE DE LA FONDATION DE LA VILLE DE FES	0	0
4.2.1.0.0.08.018	DIRECTION DE LA FORMATION DES CADRES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES	148 000 000	148 000 000
	TOTAL DEPARTEMENT	202 000 000	202 000 000
MINISTERE DE LA COMMUNICATION			
4.2.1.0.0.09.002	INSTITUT SUPERIEUR DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION	5 500 000	5 500 000
	TOTAL DEPARTEMENT	5 500 000	5 500 000
MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE LA FORMATION DES CADRES ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE			
4.2.1.0.0.11.002	DIVISION DE LA COOPERATION	0	0
4.2.1.0.0.11.003	DIVISION DES STRATEGIES DE FORMATION	5 000 000	5 000 000
	TOTAL DEPARTEMENT	5 000 000	5 000 000
MINISTERE DE LA SANTE			
4.2.1.0.0.12.001	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE OUARZAZATE	8 250 000	8 250 000
4.2.1.0.0.12.002	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL D'INEZGANE AIT MELLOUL	7 068 000	7 068 000
4.2.1.0.0.12.003	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE TAROUDANTE	8 000 000	8 000 000
4.2.1.0.0.12.004	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE TIZNIT	6 960 000	6 960 000

Code Chapitre	Designation	Plafond des charges initial	Prévisions des ressources
4.2.1.0.0.12.005	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL D'EL KELAA DES SRAGHNA	10 755 000	10 755 000
4.2.1.0.0.12.006	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL D'ESSAOUIRA	6 820 000	6 820 000
4.2.1.0.0.12.007	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL D'EL JADIDA	15 000 000	15 000 000
4.2.1.0.0.12.008	CENTRE HOSPITALIER REGIONAL DE DOUKKALA ABDA	13 235 000	13 235 000
4.2.1.0.0.12.009	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE KHOURIBGA	13 160 000	13 160 000
4.2.1.0.0.12.010	CENTRE HOSPITALIER REGIONAL DE CHAOUIA OUARTIGHA	12 100 000	12 100 000
4.2.1.0.0.12.012	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE BOULEMANE	3 840 000	3 840 000
4.2.1.0.0.12.013	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE SEFROU	4 020 000	4 020 000
4.2.1.0.0.12.014	CENTRE HOSPITALIER REGIONAL DU GHARB CHERARDA BENI H'SSEN	19 300 000	19 300 000
4.2.1.0.0.12.015	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE SIDI KACEM	6 870 000	6 870 000
4.2.1.0.0.12.016	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE CHEFCHAOUEN	5 928 000	5 928 000
4.2.1.0.0.12.017	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE LARACHE	8 325 000	8 325 000
4.2.1.0.0.12.018	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE TANGER	25 260 000	25 260 000
4.2.1.0.0.12.019	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE TETOUAN	12 580 000	12 580 000
4.2.1.0.0.12.020	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL D'ERRACHIDIA	10 500 000	10 500 000
4.2.1.0.0.12.021	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL D'IFRANE	4 050 000	4 050 000
4.2.1.0.0.12.022	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE KHENIFRA	7 720 000	7 720 000
4.2.1.0.0.12.023	CENTRE HOSPITALIER REGIONAL DE TAZA AL HOCEIMA TAOUNATE	10 000 000	10 000 000
4.2.1.0.0.12.024	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE TAZA	10 000 000	10 000 000
4.2.1.0.0.12.025	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE FIGUIG	1 995 000	1 995 000
4.2.1.0.0.12.026	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE NADOR	14 500 000	14 500 000
4.2.1.0.0.12.027	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE BERKANE	2 765 000	2 765 000
4.2.1.0.0.12.028	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE OUED EDDAHAB	3 200 000	3 200 000
4.2.1.0.0.12.029	CENTRE HOSPITALIER REGIONAL DE LAAYOUNE BOUJDOUR SAKIA L'HAMRA	9 800 000	9 800 000
4.2.1.0.0.12.030	CENTRE HOSPITALIER REGIONAL DE TAN-TAN	2 700 000	2 700 000
4.2.1.0.0.12.031	CENTRE HOSPITALIER REGIONAL DE TADLA AZILAL	17 870 000	17 870 000
4.2.1.0.0.12.032	CENTRE HOSPITALIER REGIONAL DE SOUSS MASSA DARAA	15 744 000	15 744 000
4.2.1.0.0.12.033	CENTRE HOSPITALIER REGIONAL DE MARRAKECH TENSIFT AL HAOUZ	11 675 000	11 675 000
4.2.1.0.0.12.035	CENTRE HOSPITALIER PREFECTORAL D'ARRONDISSEMENTS D'AIN SEBAA HAY MOHAMMADI	10 210 000	10 210 000
4.2.1.0.0.12.036	CENTRE HOSPITALIER PREFECTORAL D'ARRONDISSEMENTS D'EL FIDA MERS SOLTANE	9 900 000	9 900 000
4.2.1.0.0.12.037	CENTRE HOSPITALIER PREFECTORAL D'ARRONDISSEMENTS MOULAY RACHID	12 815 000	12 815 000
4.2.1.0.0.12.038	CENTRE HOSPITALIER REGIONAL DU GRAND CASABLANCA	8 550 000	8 550 000
4.2.1.0.0.12.039	CENTRE HOSPITALIER PREFECTORAL DE MOHAMMADIA	7 210 000	7 210 000
4.2.1.0.0.12.040	CENTRE HOSPITALIER PREFECTORAL DE SALE	9 050 000	9 050 000
4.2.1.0.0.12.041	CENTRE HOSPITALIER PREFECTORAL DE SKHIRAT TEMARA	4 265 000	4 265 000
4.2.1.0.0.12.042	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE KHEMISSSET	12 550 000	12 550 000
4.2.1.0.0.12.044	CENTRE HOSPITALIER REGIONAL DE FES BOULEMANE	18 535 000	18 535 000
4.2.1.0.0.12.045	CENTRE HOSPITALIER REGIONAL DE MEKNES TAFILALT	17 176 000	17 176 000
4.2.1.0.0.12.046	CENTRE HOSPITALIER REGIONAL DE L'ORIENTAL	17 820 000	17 820 000
4.2.1.0.0.12.047	CENTRE NATIONAL DE TRANSFUSION SANGUINE-RABAT	44 000 000	44 000 000
4.2.1.0.0.12.048	CENTRE REGIONAL DE TRANSFUSION SANGUINE-CASABLANCA	23 000 000	23 000 000
4.2.1.0.0.12.049	INSTITUT NATIONAL D'HYGIENE	6 000 000	6 000 000
4.2.1.0.0.12.050	CENTRE NATIONAL DE RADIOPROTECTION	2 500 000	2 500 000
4.2.1.0.0.12.051	DIRECTION DU MEDICAMENT ET DE LA PHARMACIE	4 000 000	4 000 000
4.2.1.0.0.12.052	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE CHICHAOUA	2 792 000	2 792 000
4.2.1.0.0.12.053	CENTRE HOSPITALIER PREFECTORAL D'ARRONDISSEMENTS HAY HASSANI	6 645 000	6 645 000
4.2.1.0.0.12.054	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE TAOUNATE	5 360 000	5 360 000
4.2.1.0.0.12.055	CENTRE HOSPITALIER PREFECTORAL DE RABAT	6 485 000	6 485 000
4.2.1.0.0.12.056	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE TAOURIPT	3 495 000	3 495 000
4.2.1.0.0.12.057	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL CHTOUKA AIT BAH	3 054 000	3 054 000

Code Chapitre	Designation	Plafond des charges initial	Prévisions des ressources
4.2.1.0.0.12.058	CENTRE HOSPITALIER PREFECTORAL D'ARRONDISSEMENTS AIN CHOCK	6 125 000	6 125 000
4.2.1.0.0.12.059	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE BENSLIMANE	3 050 000	3 050 000
4.2.1.0.0.12.060	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE TATA	2 652 000	2 652 000
4.2.1.0.0.12.061	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL D'EL HAOUZ	2 345 000	2 345 000
4.2.1.0.0.12.062	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE ZAGORA	1 800 000	1 800 000
4.2.1.0.0.12.063	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE BOUJDOUR	1 735 000	1 735 000
4.2.1.0.0.12.064	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL D'ASSA ZAG	1 500 000	1 500 000
4.2.1.0.0.12.065	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE GUELIMIM	4 250 000	4 250 000
4.2.1.0.0.12.066	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL D'ES SMARA	3 485 000	3 485 000
4.2.1.0.0.12.067	CENTRE HOSPITALIER PREFECTORAL D'ARRONDISSEMENTS DE SIDI BERNOUSSI	7 078 000	7 078 000
4.2.1.0.0.12.068	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE NOUACEUR	1 700 000	1 700 000
4.2.1.0.0.12.069	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL D'AZILAL	3 678 000	3 678 000
4.2.1.0.0.12.070	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL D'EL HAJEB	4 000 000	4 000 000
4.2.1.0.0.12.071	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE M'DIQ FNIDEQ	4 000 000	4 000 000
4.2.1.0.0.12.072	INSTITUT NATIONAL D'ADMINISTRATION SANITAIRE	4 000 000	4 000 000
4.2.1.0.0.12.073	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE JERADA	2 500 000	2 500 000
4.2.1.0.0.12.074	CENTRE HOSPITALIER PREFECTORAL D'ARRONDISSEMENTS DE BEN M'SIK	1 700 000	1 700 000
4.2.1.0.0.12.075	CENTRE HOSPITALIER PREFECTORAL DE FES	5 000 000	5 000 000
	TOTAL DEPARTEMENT	606 000 000	606 000 000
MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES			
4.2.1.0.0.13.003	SEGMA CHARGE DE LA PRIVATISATION	500 000	500 000
4.2.1.0.0.13.005	TRESORERIE GENERALE DU ROYAUME	43 000 000	43 000 000
4.2.1.0.0.13.006	DIVISION ADMINISTRATIVE	0	0
4.2.1.0.0.13.007	ADMINISTRATION DES DOUANES ET IMPOTS INDIRECTS	0	0
	TOTAL DEPARTEMENT	43 500 000	43 500 000
MINISTERE DU TOURISME ET DE L'ARTISANAT			
4.2.1.0.0.14.001	INSTITUT SUPERIEUR INTERNATIONAL DU TOURISME DE TANGER	9 142 000	9 142 000
4.2.1.0.0.14.002	INSTITUT SPECIALISE DE TECHNOLOGIE APPLIQUEE HOTELIERE ET TOURISTIQUE DE MOHAMMEDIA	3 421 000	3 421 000
4.2.1.0.0.14.003	INSTITUT SPECIALISE DE TECHNOLOGIE HOTELIERE ET TOURISTIQUE - AGADIR	3 142 000	3 142 000
4.2.1.0.0.14.004	INSTITUT DE TECHNOLOGIE HOTELIERE ET TOURISTIQUE - EL JADIDA	2 684 000	2 684 000
4.2.1.0.0.14.005	INSTITUT DE TECHNOLOGIE HOTELIERE ET TOURISTIQUE - ERFOUD	2 276 000	2 276 000
4.2.1.0.0.14.006	INSTITUT DE TECHNOLOGIE HOTELIERE ET TOURISTIQUE - FES	2 370 000	2 370 000
4.2.1.0.0.14.007	INSTITUT SPECIALISE DE TECHNOLOGIE APPLIQUEE HOTELIERE ET TOURISTIQUE - MARRAKECH	3 061 000	3 061 000
4.2.1.0.0.14.008	INSTITUT DE TECHNOLOGIE HOTELIERE ET TOURISTIQUE - OUARZAZATE	2 165 000	2 165 000
4.2.1.0.0.14.009	INSTITUT DE TECHNOLOGIE HOTELIERE ET TOURISTIQUE - SAIDIA	2 263 000	2 263 000
4.2.1.0.0.14.010	INSTITUT DE TECHNOLOGIE HOTELIERE ET TOURISTIQUE - SALE	3 269 000	3 269 000
4.2.1.0.0.14.011	INSTITUT DE TECHNOLOGIE HOTELIERE ET TOURISTIQUE - TANGER	1 598 000	1 598 000
4.2.1.0.0.14.012	CENTRE DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE HOTELIERE ET TOURISTIQUE-ASSILAH	2 107 000	2 107 000
4.2.1.0.0.14.013	CENTRE DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE HOTELIERE ET TOURISTIQUE - BENSLIMANE	2 399 000	2 399 000
4.2.1.0.0.14.014	CENTRE DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE HOTELIERE ET TOURISTIQUE - CASABLANCA	2 070 000	2 070 000
4.2.1.0.0.14.015	CENTRE DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE HOTELIERE ET TOURISTIQUE DE TOUARGA - RABAT	1 652 000	1 652 000
4.2.1.0.0.14.016	INSTITUT DE TECHNOLOGIE HOTELIERE ET TOURISTIQUE DE GASTRONOMIE MAROCAINE A FES HAY ANAS	2 515 000	2 515 000
4.2.1.0.0.14.017	DIVISION DE LA CARTE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE	0	0
4.2.1.0.0.14.018	INSTITUT DES ARTS TRADITIONNELS DE FES	0	0
4.2.1.0.0.14.019	INSTITUT DES ARTS TRADITIONNELS DE MARRAKECH	0	0
4.2.1.0.0.14.020	CENTRE DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE DES ARTS TRADITIONNELS DE MEKNES	0	0

Code Chapitre	Designation	Plafond des charges initial	Prévisions des ressources
4.2.1.0.0.14.021	CENTRE DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE DES ARTS TRADITIONNELS DE RABAT TAKADDOUM	0	0
4.2.1.0.0.14.022	CENTRE DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE DES ARTS TRADITIONNELS DE OURZAZATE	0	0
4.2.1.0.0.14.023	CENTRE DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE DES ARTS TRADITIONNELS D'INEZGANE	0	0
	TOTAL DEPARTEMENT	46 134 000	46 134 000
SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT			
4.2.1.0.0.16.001	DIRECTION DE L'IMPRIMERIE OFFICIELLE	9 800 000	9 800 000
	TOTAL DEPARTEMENT	9 800 000	9 800 000
MINISTERE DE L'EQUIPEMENT ET DES TRANSPORTS			
4.2.1.0.0.17.002	CENTRE NATIONAL D'ETUDES ET DE RECHERCHES ROUTIERES	4 000 000	4 000 000
4.2.1.0.0.17.003	SERVICE DU RESEAU DES SERVICES DE LOGISTIQUE ET DE MATERIEL	4 500 000	4 500 000
4.2.1.0.0.17.004	SERVICE DE LOGISTIQUE ET DE MATERIEL DE FES	9 500 000	9 500 000
4.2.1.0.0.17.005	SERVICE DE LOGISTIQUE ET DE MATERIEL DE RABAT	8 500 000	8 500 000
4.2.1.0.0.17.006	SERVICE DE LOGISTIQUE ET DE MATERIEL DE MARRAKECH	9 500 000	9 500 000
4.2.1.0.0.17.007	SERVICE DE LOGISTIQUE ET DE MATERIEL DE MEKNES	6 500 000	6 500 000
4.2.1.0.0.17.008	SERVICE DE LOGISTIQUE ET DE MATERIEL D'OUDJA	5 400 000	5 400 000
4.2.1.0.0.17.009	SERVICE DE LOGISTIQUE ET DE MATERIEL DE CASABLANCA	7 400 000	7 400 000
4.2.1.0.0.17.010	SERVICE DE LOGISTIQUE ET DE MATERIEL D'AGADIR	12 500 000	12 500 000
4.2.1.0.0.17.011	SERVICE DE FORMATION AUX ENGINS ET A L'ENTRETIEN ROUTIER	5 000 000	5 000 000
4.2.1.0.0.17.012	INSTITUT SUPERIEUR D'ETUDES MARITIMES	5 500 000	5 500 000
4.2.1.0.0.17.013	DIRECTION DES TRANSPORTS ROUTIERS ET DE LA SECURITE ROUTIERE	30 000 000	30 000 000
4.2.1.0.0.17.014	SERVICE DE LA FORMATION CONTINUE	1 000 000	1 000 000
4.2.1.0.0.17.015	DIRECTION GENERALE DE L'AVIATION CIVILE	8 000 000	8 000 000
4.2.1.0.0.17.016	DIRECTION DES EQUIPEMENTS PUBLICS	2 500 000	2 500 000
4.2.1.0.0.17.017	CENTRE NATIONAL D'ESSAIS ET D'HOMOLOGATION	5 000 000	5 000 000
	TOTAL DEPARTEMENT	124 800 000	124 800 000
MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PECHE MARITIME			
4.2.1.0.0.20.001	INSTITUT DES TECHNICIENS SPECIALISES EN MECANIQUE AGRICOLE ET EQUIPEMENT RURAL DE BOUKNADEL - SALE	2 150 000	2 150 000
4.2.1.0.0.20.002	INSTITUT ROYAL DES TECHNICIENS SPECIALISES EN ELEVEGE DE FOUARAT- KENITRA	2 760 000	2 760 000
4.2.1.0.0.20.003	INSTITUT TECHNIQUE AGRICOLE DE LA CHAOUIA	1 720 000	1 720 000
4.2.1.0.0.20.004	INSTITUT TECHNIQUE AGRICOLE DE TIFLET	1 850 000	1 850 000
4.2.1.0.0.20.005	INSTITUT TECHNIQUE AGRICOLE DE SAHEL BOUTAHAR	1 200 000	1 200 000
4.2.1.0.0.20.006	ECOLE D'AGRICULTURE DE TEMARA	2 084 000	2 084 000
4.2.1.0.0.20.007	DIVISION DE LA PROTECTION DES RESSOURCES HALIEUTIQUES	16 500 000	16 500 000
4.2.1.0.0.20.008	INSTITUT DE TECHNOLOGIE DES PECHEES MARITIMES - AL HOCEIMA	3 100 000	3 100 000
4.2.1.0.0.20.009	INSTITUT DE TECHNOLOGIE DES PECHEES MARITIMES - SAFI	3 670 000	3 670 000
4.2.1.0.0.20.010	INSTITUT SUPERIEUR DES PECHEES MARITIMES	5 320 000	5 320 000
4.2.1.0.0.20.011	INSTITUT DE TECHNOLOGIE DES PECHEES MARITIMES - TAN TAN	3 750 000	3 750 000
4.2.1.0.0.20.012	CENTRE DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE MARITIME - LARACHE	3 150 000	3 150 000
4.2.1.0.0.20.013	INSTITUT DE TECHNOLOGIE DES PECHEES MARITIMES - LAAYOUNE -	3 120 000	3 120 000
4.2.1.0.0.20.014	ECOLE NATIONALE FORESTIERE D'INGENIEURS	4 536 000	4 536 000
4.2.1.0.0.20.015	SERVICE DES LYCEES AGRICOLES	0	0
	TOTAL DEPARTEMENT	54 910 000	54 910 000
MINISTERE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS			
4.2.1.0.0.21.001	COMPLEXE SPORTIF MOHAMMED V DE CASABLANCA ET BASE NAUTIQUE DE MOHAMMADIA	13 000 000	13 000 000
4.2.1.0.0.21.002	COMPLEXE SPORTIF PRINCE MOULAY ABDELLAH - RABAT	5 300 000	5 300 000
4.2.1.0.0.21.003	INSTITUT ROYAL DE FORMATION DES CADRES DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS	12 000 000	12 000 000
4.2.1.0.0.21.005	COMPLEXE SPORTIF DE FES	2 000 000	2 000 000

Code Chapitre	Designation	Plafond des charges initial	Prévisions des ressources
4.2.1.0.0.21.006	SERVICE DU CONTROLE DES ETABLISSEMENTS ET DES SALLES SPORTIVES	1 000 000	1 000 000
4.2.1.0.0.21.007	COMPLEXE MOULAY RACHID DE LA JEUNESSE ET DE L'ENFANCE DE BOUZNIKA	5 000 000	5 000 000
4.2.1.0.0.21.008	SERVICE DU TOURISME CULTUREL DES JEUNES	900 000	900 000
	TOTAL DEPARTEMENT	39 200 000	39 200 000
MINISTERE DES HABOUS ET DES AFFAIRES ISLAMQUES			
4.2.1.0.0.23.001	DIVISION DU PELERINAGE ET DES AFFAIRES SOCIALES	20 000 000	20 000 000
	TOTAL DEPARTEMENT	20 000 000	20 000 000
MINISTERE DE L'ENERGIE, DES MINES, DE L'EAU ET DE L'ENVIRONNEMENT			
4.2.1.0.0.27.001	ECOLE PRATIQUE DES MINES DE TOUISSIT-OUJDA	2 840 000	2 840 000
4.2.1.0.0.27.002	ECOLE DES MINES DE MARRAKECH	3 622 000	3 622 000
4.2.1.0.0.27.003	DIRECTION DE LA METEOROLOGIE NATIONALE	45 000 000	45 000 000
4.2.1.0.0.27.004	DIRECTION DE L'OBSERVATION, DES ETUDES ET DE LA COORDINATION	300 000	300 000
	TOTAL DEPARTEMENT	51 762 000	51 762 000
MINISTERE DE L'INDUSTRIE, DU COMMERCE ET DES NOUVELLES TECHNOLOGIES			
4.2.1.0.0.28.001	SERVICE AUTONOME DES ALCOOLS-RABAT	36 625 000	36 625 000
	TOTAL DEPARTEMENT	36 625 000	36 625 000
MINISTERE DE LA CULTURE			
4.2.1.0.0.29.001	IMPRIMERIE DAR AL MANAHIL	1 971 000	1 971 000
	TOTAL DEPARTEMENT	1 971 000	1 971 000
MINISTERE DE L'HABITAT, DE L'URBANISME ET DE L'AMENAGEMENT DE L'ESPACE			
4.2.1.0.0.30.001	ECOLE NATIONALE D'ARCHITECTURE	12 500 000	12 500 000
4.2.1.0.0.30.002	INSTITUT NATIONAL D'AMENAGEMENT ET D'URBANISME	3 000 000	3 000 000
	TOTAL DEPARTEMENT	15 500 000	15 500 000
MINISTERE DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE			
4.2.1.0.0.31.003	DIVISION DES ACCIDENTS DU TRAVAIL	60 000 000	60 000 000
	TOTAL DEPARTEMENT	60 000 000	60 000 000
MINISTERE DELEGUE AUPRES DU PREMIER MINISTRE CHARGE DE LA MODERNISATION DES SECTEURS PUBLICS			
4.2.1.0.0.33.001	ECOLE NATIONALE D'ADMINISTRATION	4 420 000	4 420 000
	TOTAL DEPARTEMENT	4 420 000	4 420 000
ADMINISTRATION DE LA DEFENSE NATIONALE			
4.2.1.0.0.34.001	CENTRE ROYAL DE TELEDETECTION SPACIALE	15 681 000	15 681 000
4.2.1.0.0.34.002	HOPITAL MILITAIRE D'INSTRUCTION MOHAMMED V A RABAT	123 000 000	123 000 000
4.2.1.0.0.34.003	HOPITAL MILITAIRE AVICENNE A MARRAKECH	45 000 000	45 000 000
4.2.1.0.0.34.004	HOPITAL MILITAIRE MOULAY ISMAIL A MEKNES	40 000 000	40 000 000
4.2.1.0.0.34.005	HOPITAL MILITAIRE A LAAYOUNE	6 000 000	6 000 000
4.2.1.0.0.34.006	HOPITAL MILITAIRE A DAKHLA	3 000 000	3 000 000
4.2.1.0.0.34.007	HOPITAL MILITAIRE A GUELMIM	9 200 000	9 200 000
4.2.1.0.0.34.008	CENTRE MEDICO-CHIRURGICAL DES FORCES ARMEES ROYALES A AGADIR	3 000 000	3 000 000
	TOTAL DEPARTEMENT	244 881 000	244 881 000
HAUT COMMISSARIAT AU PLAN			
4.2.1.0.0.42.001	INSTITUT NATIONAL DE STATISTIQUE ET D'ECONOMIE APPLIQUEE	12 633 000	12 633 000
4.2.1.0.0.42.002	CENTRE NATIONAL DE DOCUMENTATION	3 239 000	3 239 000
4.2.1.0.0.42.003	ECOLE DES SCIENCES DE L'INFORMATION	3 701 000	3 701 000
	TOTAL DEPARTEMENT	19 573 000	19 573 000
HAUT COMMISSARIAT AUX EAUX ET FORETS ET A LA LUTTE CONTRE LA DESERTIFICATION			
4.2.1.0.0.45.001	PARC ZOOLOGIQUE NATIONAL	600 000	600 000
4.2.1.0.0.45.002	SERVICE DE LA VALORISATION DES PRODUITS FORESTIERS	25 000 000	25 000 000
4.2.1.0.0.45.003	PARC NATIONAL DE SOUSS-MASSA	0	0
	TOTAL DEPARTEMENT	25 600 000	25 600 000
MINISTERE DU DEVELOPPEMENT SOCIAL, DE LA FAMILLE ET DE LA SOLIDARITE			
4.2.1.0.0.48.001	SERVICE D'ACCUEIL , D'ASSISTANCE ET D'EVALUATION DES PROGRAMMES	0	0
	TOTAL DEPARTEMENT	0	0
DELEGATION GENERALE A L'ADMINISTRATION PENITENTIAIRE ET A LA REINSERTION			
4.2.1.0.0.51.001	SERVICE AUTONOME DES UNITES DE PRODUCTION DE L'ADMINISTRATION PENITENTIAIRE	5 500 000	5 500 000
	TOTAL DEPARTEMENT	5 500 000	5 500 000
	TOTAL GENERAL	1 666 576 000	1 666 576 000

Annexe 4: Prévisions des ressources et des charges des SEGMA en 2009
-INVESTISSEMENT-

Code Chapitre	Designation	Plafond des charges initial	Prévisions des ressources
PREMIER MINISTRE			
4.2.2.0.0.04.001	ROYAL GOLF DAR ES SALAM	0	0
4.2.2.0.0.04.003	CANDIDATURE DU MAROC POUR L'ORGANISATION DE L'EXPOSITION INTERNATIONALE DE TANGER 2012	0	0
	TOTAL DEPARTEMENT	0	0
MINISTERE DE LA JUSTICE			
4.2.2.0.0.06.002	CENTRE DE PUBLICATION ET DE DOCUMENTATION JUDICIAIRE DE LA COUR SUPREME	0	0
	TOTAL DEPARTEMENT	0	0
MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES ET DE LA COOPERATION			
4.2.2.0.0.07.002	DIRECTION DES AFFAIRES CONSULAIRES ET SOCIALES	0	0
	TOTAL DEPARTEMENT	0	0
MINISTERE DE L'INTERIEUR			
4.2.2.0.0.08.001	CENTRE REGIONAL D'INVESTISSEMENT DE LA REGION DE CHAOUIA - OUARDIGHA	0	0
4.2.2.0.0.08.002	CENTRE REGIONAL D'INVESTISSEMENT DE LA REGION DE DOUKALA - ABDA	0	0
4.2.2.0.0.08.003	CENTRE REGIONAL D'INVESTISSEMENT DE LA REGION DE FES - BOULEMANE	0	0
4.2.2.0.0.08.004	CENTRE REGIONAL D'INVESTISSEMENT DE LA REGION DE GHARB - CHRARDA - BENI HSSEN	0	0
4.2.2.0.0.08.005	CENTRE REGIONAL D'INVESTISSEMENT DE LA REGION DU GRAND-CASABLANCA	0	0
4.2.2.0.0.08.006	CENTRE REGIONAL D'INVESTISSEMENT DE LA REGION DE GUELIMM - ES-SEMARA	0	0
4.2.2.0.0.08.007	CENTRE REGIONAL D'INVESTISSEMENT DE LA REGION DE LAAYOUNE - BOUJDOUR - SAKIA EL HAMRA	0	0
4.2.2.0.0.08.008	CENTRE REGIONAL D'INVESTISSEMENT DE LA REGION DE MARRAKECH - TENSIFT - AL-HAOUZ	0	0
4.2.2.0.0.08.009	CENTRE REGIONAL D'INVESTISSEMENT DE LA REGION DE MEKNES - TAFILALET	0	0
4.2.2.0.0.08.010	CENTRE REGIONAL D'INVESTISSEMENT DE LA REGION DE L'ORIENTAL	0	0
4.2.2.0.0.08.011	CENTRE REGIONAL D'INVESTISSEMENT DE LA REGION DE OUED ED-DAHAB - LAGOUIRA	0	0
4.2.2.0.0.08.012	CENTRE REGIONAL D'INVESTISSEMENT DE LA REGION DE RABAT - SALE - ZEMMOUR - ZAER	0	0
4.2.2.0.0.08.013	CENTRE REGIONAL D'INVESTISSEMENT DE LA REGION DE SOUSS - MASSA - DRAA	0	0
4.2.2.0.0.08.014	CENTRE REGIONAL D'INVESTISSEMENT DE LA REGION DE TADLA - AZILAL	0	0
4.2.2.0.0.08.015	CENTRE REGIONAL D'INVESTISSEMENT DE LA REGION DE TANGER - TETOUAN	0	0
4.2.2.0.0.08.016	CENTRE REGIONAL D'INVESTISSEMENT DE LA REGION DE TAZA - AL HOCEIMA - TAOUNATE	0	0
4.2.2.0.0.08.017	CELEBRATION DU 1200ème ANNIVERSAIRE DE LA FONDATION DE LA VILLE DE FES	0	0
4.2.2.0.0.08.018	DIRECTION DE LA FORMATION DES CADRES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES	0	0
	TOTAL DEPARTEMENT	0	0
MINISTERE DE LA COMMUNICATION			
4.2.2.0.0.09.002	INSTITUT SUPERIEUR DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION	3 478 000	3 478 000
	TOTAL DEPARTEMENT	3 478 000	3 478 000
MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE LA FORMATION DES CADRES ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE			
4.2.2.0.0.11.002	DIVISION DE LA COOPERATION	0	0
4.2.2.0.0.11.003	DIVISION DES STRATEGIES DE FORMATION	0	0
	TOTAL DEPARTEMENT	0	0
MINISTERE DE LA SANTE			
4.2.2.0.0.12.001	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE OUARZAZATE	0	0
4.2.2.0.0.12.002	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL D'INEZGANE AIT MELLOUL	0	0
4.2.2.0.0.12.003	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE TAROUDANTE	0	0
4.2.2.0.0.12.004	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE TIZNIT	0	0
4.2.2.0.0.12.005	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL D'EL KELAA DES SRAGHNA	0	0
4.2.2.0.0.12.006	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL D'ESSAOUIRA	0	0
4.2.2.0.0.12.007	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL D'EL JADIDA	0	0
4.2.2.0.0.12.008	CENTRE HOSPITALIER REGIONAL DE DOUKKALA ABDA	0	0

Code Chapitre	Designation	Plafond des charges initial	Prévisions des ressources
4.2.2.0.0.12.009	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE KHOURIBGA	0	0
4.2.2.0.0.12.010	CENTRE HOSPITALIER REGIONAL DE CHAOUIA OUARDIGHA	0	0
4.2.2.0.0.12.012	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE BOULEMANE	0	0
4.2.2.0.0.12.013	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE SEFROU	0	0
4.2.2.0.0.12.014	CENTRE HOSPITALIER REGIONAL DU GHARB CHERARDA BENI H'SSEN	0	0
4.2.2.0.0.12.015	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE SIDI KACEM	0	0
4.2.2.0.0.12.016	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE CHEFCHAOUEN	0	0
4.2.2.0.0.12.017	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE LARACHE	0	0
4.2.2.0.0.12.018	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE TANGER	0	0
4.2.2.0.0.12.019	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE TETOUAN	0	0
4.2.2.0.0.12.020	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL D'ERRACHIDIA	0	0
4.2.2.0.0.12.021	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL D'IFRANE	0	0
4.2.2.0.0.12.022	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE KHENIFRA	0	0
4.2.2.0.0.12.023	CENTRE HOSPITALIER REGIONAL DE TAZA AL HOCEIMA TAOUNATE	0	0
4.2.2.0.0.12.024	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE TAZA	0	0
4.2.2.0.0.12.025	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE FIGUIG	0	0
4.2.2.0.0.12.026	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE NADOR	0	0
4.2.2.0.0.12.027	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE BERKANE	0	0
4.2.2.0.0.12.028	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE OUED EDDAHAB	0	0
4.2.2.0.0.12.029	CENTRE HOSPITALIER REGIONAL DE LAAYOUNE BOUJDOUR SAKIA L'HAMRA	0	0
4.2.2.0.0.12.030	CENTRE HOSPITALIER REGIONAL DE TAN-TAN	0	0
4.2.2.0.0.12.031	CENTRE HOSPITALIER REGIONAL DE TADLA AZILAL	0	0
4.2.2.0.0.12.032	CENTRE HOSPITALIER REGIONAL DE SOUSS MASSA DARAA	0	0
4.2.2.0.0.12.033	CENTRE HOSPITALIER REGIONAL DE MARRAKECH TENSIFT AL HAOUZ	0	0
4.2.2.0.0.12.035	CENTRE HOSPITALIER PREFECTORAL D'ARRONDISSEMENTS D'AIN SEBAA HAY MOHAMMADI	0	0
4.2.2.0.0.12.036	CENTRE HOSPITALIER PREFECTORAL D'ARRONDISSEMENTS D'EL FIDA MERS SOLTANE	0	0
4.2.2.0.0.12.037	CENTRE HOSPITALIER PREFECTORAL D'ARRONDISSEMENTS MOULAY RACHID	0	0
4.2.2.0.0.12.038	CENTRE HOSPITALIER REGIONAL DU GRAND CASABLANCA	0	0
4.2.2.0.0.12.039	CENTRE HOSPITALIER PREFECTORAL DE MOHAMMADIA	0	0
4.2.2.0.0.12.040	CENTRE HOSPITALIER PREFECTORAL DE SALE	0	0
4.2.2.0.0.12.041	CENTRE HOSPITALIER PREFECTORAL DE SKHIRAT TEMARA	0	0
4.2.2.0.0.12.042	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE KHEMISSSET	0	0
4.2.2.0.0.12.044	CENTRE HOSPITALIER REGIONAL DE FES BOULEMANE	0	0
4.2.2.0.0.12.045	CENTRE HOSPITALIER REGIONAL DE MEKNES TAFILALT	0	0
4.2.2.0.0.12.046	CENTRE HOSPITALIER REGIONAL DE L'ORIENTAL	0	0
4.2.2.0.0.12.047	CENTRE NATIONAL DE TRANSFUSION SANGUINE-RABAT	5 500 000	5 500 000
4.2.2.0.0.12.048	CENTRE REGIONAL DE TRANSFUSION SANGUINE-CASABLANCA	0	0
4.2.2.0.0.12.049	INSTITUT NATIONAL D'HYGIENE	6 000 000	6 000 000
4.2.2.0.0.12.050	CENTRE NATIONAL DE RADIOPROTECTION	1 500 000	1 500 000
4.2.2.0.0.12.051	DIRECTION DU MEDICAMENT ET DE LA PHARMACIE	5 500 000	5 500 000
4.2.2.0.0.12.052	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE CHICHAOUA	0	0
4.2.2.0.0.12.053	CENTRE HOSPITALIER PREFECTORAL D'ARRONDISSEMENTS HAY HASSANI	0	0
4.2.2.0.0.12.054	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE TAOUNATE	0	0
4.2.2.0.0.12.055	CENTRE HOSPITALIER PREFECTORAL DE RABAT	0	0
4.2.2.0.0.12.056	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE TAOURIRT	0	0
4.2.2.0.0.12.057	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL CHTOUKA AIT BAHA	0	0
4.2.2.0.0.12.058	CENTRE HOSPITALIER PREFECTORAL D'ARRONDISSEMENTS AIN CHOCK	0	0
4.2.2.0.0.12.059	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE BENSLIMANE	0	0
4.2.2.0.0.12.060	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE TATA	0	0
4.2.2.0.0.12.061	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL D'EL HAOUZ	0	0
4.2.2.0.0.12.062	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE ZAGORA	0	0
4.2.2.0.0.12.063	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE BOUJDOUR	0	0
4.2.2.0.0.12.064	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL D'ASSA ZAG	0	0
4.2.2.0.0.12.065	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE GUELIMM	0	0
4.2.2.0.0.12.066	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL D'ES SMARA	0	0
4.2.2.0.0.12.067	CENTRE HOSPITALIER PREFECTORAL D'ARRONDISSEMENTS DE SIDI BERNOUSSI	0	0
4.2.2.0.0.12.068	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE NOUACEUR	0	0
4.2.2.0.0.12.069	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL D'AZILAL	0	0
4.2.2.0.0.12.070	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL D'EL HAJEB	0	0
4.2.2.0.0.12.071	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE M'DIQ FNIDEQ	0	0
4.2.2.0.0.12.072	INSTITUT NATIONAL D'ADMINISTRATION SANITAIRE	4 000 000	4 000 000

Code Chapitre	Designation	Plafond des charges initial	Prévisions des ressources
4.2.2.0.0.12.073	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE JERADA	0	0
4.2.2.0.0.12.074	CENTRE HOSPITALIER PREFECTORAL D'ARRONDISSEMENTS DE BEN M'SIK	0	0
4.2.2.0.0.12.075	CENTRE HOSPITALIER PREFECTORAL DE FES	0	0
	TOTAL DEPARTEMENT	22 500 000	22 500 000
MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES			
4.2.2.0.0.13.003	SEGMA CHARGE DE LA PRIVATISATION	8 000 000	8 000 000
4.2.2.0.0.13.005	TRESORERIE GENERALE DU ROYAUME	0	0
4.2.2.0.0.13.006	DIVISION ADMINISTRATIVE	5 000 000	5 000 000
4.2.2.0.0.13.007	ADMINISTRATION DES DOUANES ET IMPOTS INDIRECTS	0	0
	TOTAL DEPARTEMENT	13 000 000	13 000 000
MINISTERE DU TOURISME ET DE L'ARTISANAT			
4.2.2.0.0.14.001	INSTITUT SUPERIEUR INTERNATIONAL DU TOURISME DE TANGER	4 100 000	4 100 000
4.2.2.0.0.14.002	INSTITUT SPECIALISE DE TECHNOLOGIE APPLIQUEE HOTELIERE ET TOURISTIQUE DE MOHAMMEDIA	2 297 000	2 297 000
4.2.2.0.0.14.003	INSTITUT SPECIALISE DE TECHNOLOGIE HOTELIERE ET TOURISTIQUE - AGADIR	960 000	960 000
4.2.2.0.0.14.004	INSTITUT DE TECHNOLOGIE HOTELIERE ET TOURISTIQUE - EL JADIDA	2 000 000	2 000 000
4.2.2.0.0.14.005	INSTITUT DE TECHNOLOGIE HOTELIERE ET TOURISTIQUE - ERFOUD	153 000	153 000
4.2.2.0.0.14.006	INSTITUT DE TECHNOLOGIE HOTELIERE ET TOURISTIQUE - FES	2 937 000	2 937 000
4.2.2.0.0.14.007	INSTITUT SPECIALISE DE TECHNOLOGIE APPLIQUEE HOTELIERE ET TOURISTIQUE - MARRAKECH	2 475 000	2 475 000
4.2.2.0.0.14.008	INSTITUT DE TECHNOLOGIE HOTELIERE ET TOURISTIQUE - OUARZAZATE	1 190 000	1 190 000
4.2.2.0.0.14.009	INSTITUT DE TECHNOLOGIE HOTELIERE ET TOURISTIQUE - SAIDIA	1 606 000	1 606 000
4.2.2.0.0.14.010	INSTITUT DE TECHNOLOGIE HOTELIERE ET TOURISTIQUE - SALE	153 000	153 000
4.2.2.0.0.14.011	INSTITUT DE TECHNOLOGIE HOTELIERE ET TOURISTIQUE - TANGER	1 400 000	1 400 000
4.2.2.0.0.14.012	CENTRE DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE HOTELIERE ET TOURISTIQUE-ASSILAH	153 000	153 000
4.2.2.0.0.14.013	CENTRE DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE HOTELIERE ET TOURISTIQUE - BENSLIMANE	153 000	153 000
4.2.2.0.0.14.014	CENTRE DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE HOTELIERE ET TOURISTIQUE - CASABLANCA	153 000	153 000
4.2.2.0.0.14.015	CENTRE DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE HOTELIERE ET TOURISTIQUE DE TOUARGA - RABAT	153 000	153 000
4.2.2.0.0.14.016	INSTITUT DE TECHNOLOGIE HOTELIERE ET TOURISTIQUE DE GASTRONOMIE MAROCAINE A FES HAY ANAS	2 452 000	2 452 000
4.2.2.0.0.14.017	DIVISION DE LA CARTE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE	0	0
4.2.2.0.0.14.018	INSTITUT DES ARTS TRADITIONNELS DE FES	0	0
4.2.2.0.0.14.019	INSTITUT DES ARTS TRADITIONNELS DE MARRAKECH	0	0
4.2.2.0.0.14.020	CENTRE DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE DES ARTS TRADITIONNELS DE MEKNES	0	0
4.2.2.0.0.14.021	CENTRE DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE DES ARTS TRADITIONNELS DE RABAT TAKADDOUM	0	0
4.2.2.0.0.14.022	CENTRE DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE DES ARTS TRADITIONNELS DE OURZAZATE	0	0
4.2.2.0.0.14.023	CENTRE DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE DES ARTS TRADITIONNELS D'INEZGANE	0	0
	TOTAL DEPARTEMENT	22 335 000	22 335 000
SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT			
4.2.2.0.0.16.001	DIRECTION DE L'IMPRIMERIE OFFICIELLE	0	0
	TOTAL DEPARTEMENT	0	0
MINISTERE DE L'EQUIPEMENT ET DES TRANSPORTS			
4.2.2.0.0.17.002	CENTRE NATIONAL D'ETUDES ET DE RECHERCHES ROUTIERES	6 000 000	6 000 000
4.2.2.0.0.17.003	SERVICE DU RESEAU DES SERVICES DE LOGISTIQUE ET DE MATERIEL	1 500 000	1 500 000
4.2.2.0.0.17.004	SERVICE DE LOGISTIQUE ET DE MATERIEL DE FES	1 500 000	1 500 000
4.2.2.0.0.17.005	SERVICE DE LOGISTIQUE ET DE MATERIEL DE RABAT	1 000 000	1 000 000
4.2.2.0.0.17.006	SERVICE DE LOGISTIQUE ET DE MATERIEL DE MARRAKECH	3 000 000	3 000 000
4.2.2.0.0.17.007	SERVICE DE LOGISTIQUE ET DE MATERIEL DE MEKNES	2 000 000	2 000 000
4.2.2.0.0.17.008	SERVICE DE LOGISTIQUE ET DE MATERIEL D'OUDJA	600 000	600 000
4.2.2.0.0.17.009	SERVICE DE LOGISTIQUE ET DE MATERIEL DE CASABLANCA	600 000	600 000
4.2.2.0.0.17.010	SERVICE DE LOGISTIQUE ET DE MATERIEL D'AGADIR	5 000 000	5 000 000

Code Chapitre	Designation	Plafond des charges initial	Prévisions des ressources
4.2.2.0.0.17.011	SERVICE DE FORMATION AUX ENGINS ET A L'ENTRETIEN ROUTIER	500 000	500 000
4.2.2.0.0.17.012	INSTITUT SUPERIEUR D'ETUDES MARITIMES	2 500 000	2 500 000
4.2.2.0.0.17.013	DIRECTION DES TRANSPORTS ROUTIERS ET DE LA SECURITE ROUTIERE	250 000 000	250 000 000
4.2.2.0.0.17.014	SERVICE DE LA FORMATION CONTINUE	200 000	200 000
4.2.2.0.0.17.015	DIRECTION GENERALE DE L'AVIATION CIVILE	22 000 000	22 000 000
4.2.2.0.0.17.016	DIRECTION DES EQUIPEMENTS PUBLICS	200 000	200 000
4.2.2.0.0.17.017	CENTRE NATIONAL D'ESSAIS ET D'HOMOLOGATION	20 000 000	20 000 000
	TOTAL DEPARTEMENT	316 600 000	316 600 000
MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PECHE MARITIME			
4.2.2.0.0.20.001	INSTITUT DES TECHNICIENS SPECIALISES EN MECANIQUE AGRICOLE ET EQUIPEMENT RURAL DE BOUKNADEL - SALE	0	0
4.2.2.0.0.20.002	INSTITUT ROYAL DES TECHNICIENS SPECIALISES EN ELEVEGE DE FOUARAT- KENITRA	0	0
4.2.2.0.0.20.003	INSTITUT TECHNIQUE AGRICOLE DE LA CHAOUIA	0	0
4.2.2.0.0.20.004	INSTITUT TECHNIQUE AGRICOLE DE TIFLET	0	0
4.2.2.0.0.20.005	INSTITUT TECHNIQUE AGRICOLE DE SAHEL BOUTAHAR	0	0
4.2.2.0.0.20.006	ECOLE D'AGRICULTURE DE TEMARA	0	0
4.2.2.0.0.20.007	DIVISION DE LA PROTECTION DES RESSOURCES HALIEUTIQUES	3 700 000	3 700 000
4.2.2.0.0.20.008	INSTITUT DE TECHNOLOGIE DES PECHEES MARITIMES - AL HOCEIMA	700 000	700 000
4.2.2.0.0.20.009	INSTITUT DE TECHNOLOGIE DES PECHEES MARITIMES - SAFI	650 000	650 000
4.2.2.0.0.20.010	INSTITUT SUPERIEUR DES PECHEES MARITIMES	300 000	300 000
4.2.2.0.0.20.011	INSTITUT DE TECHNOLOGIE DES PECHEES MARITIMES - TAN TAN	150 000	150 000
4.2.2.0.0.20.012	CENTRE DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE MARITIME - LARACHE	800 000	800 000
4.2.2.0.0.20.013	INSTITUT DE TECHNOLOGIE DES PECHEES MARITIMES - LAAYOUNE -	700 000	700 000
4.2.2.0.0.20.014	ECOLE NATIONALE FORESTIERE D'INGENIEURS	8 000 000	8 000 000
4.2.2.0.0.20.015	SERVICE DES LYCEES AGRICOLES	0	0
	TOTAL DEPARTEMENT	15 000 000	15 000 000
MINISTERE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS			
4.2.2.0.0.21.001	COMPLEXE SPORTIF MOHAMMED V DE CASABLANCA ET BASE NAUTIQUE DE MOHAMMADIA	0	0
4.2.2.0.0.21.002	COMPLEXE SPORTIF PRINCE MOULAY ABDELLAH - RABAT	0	0
4.2.2.0.0.21.003	INSTITUT ROYAL DE FORMATION DES CADRES DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS	0	0
4.2.2.0.0.21.005	COMPLEXE SPORTIF DE FES	0	0
4.2.2.0.0.21.006	SERVICE DU CONTROLE DES ETABLISSEMENTS ET DES SALLES SPORTIVES	0	0
4.2.2.0.0.21.007	COMPLEXE MOULAY RACHID DE LA JEUNESSE ET DE L'ENFANCE DE BOUZNKA	0	0
4.2.2.0.0.21.008	SERVICE DU TOURISME CULTUREL DES JEUNES	0	0
	TOTAL DEPARTEMENT	0	0
MINISTERE DES HABOUS ET DES AFFAIRES ISLAMQUES			
4.2.2.0.0.23.001	DIVISION DU PELERINAGE ET DES AFFAIRES SOCIALES	0	0
	TOTAL DEPARTEMENT	0	0
MINISTERE DE L'ENERGIE, DES MINES, DE L'EAU ET DE L'ENVIRONNEMENT			
4.2.2.0.0.27.001	ECOLE PRATIQUE DES MINES DE TOUISSIT-OUJDA	190 000	190 000
4.2.2.0.0.27.002	ECOLE DES MINES DE MARRAKECH	380 000	380 000
4.2.2.0.0.27.003	DIRECTION DE LA METEOROLOGIE NATIONALE	35 000 000	35 000 000
4.2.2.0.0.27.004	DIRECTION DE L'OBSERVATION, DES ETUDES ET DE LA COORDINATION	0	0
	TOTAL DEPARTEMENT	35 570 000	35 570 000
MINISTERE DE L'INDUSTRIE, DU COMMERCE ET DES NOUVELLES TECHNOLOGIES			
4.2.2.0.0.28.001	SERVICE AUTONOME DES ALCOOLS-RABAT	900 000	900 000
	TOTAL DEPARTEMENT	900 000	900 000
MINISTERE DE LA CULTURE			
4.2.2.0.0.29.001	IMPRIMERIE DAR AL MANAHIL	0	0
	TOTAL DEPARTEMENT	0	0
MINISTERE DE L'HABITAT, DE L'URBANISME ET DE L'AMENAGEMENT DE L'ESPACE			
4.2.2.0.0.30.001	ECOLE NATIONALE D'ARCHITECTURE	4 500 000	4 500 000
4.2.2.0.0.30.002	INSTITUT NATIONAL D'AMENAGEMENT ET D'URBANISME	1 500 000	1 500 000
	TOTAL DEPARTEMENT	6 000 000	6 000 000
MINISTERE DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE			
4.2.2.0.0.31.003	DIVISION DES ACCIDENTS DU TRAVAIL	0	0
	TOTAL DEPARTEMENT	0	0
MINISTERE DELEGUE AUPRES DU PREMIER MINISTRE CHARGE DE LA MODERNISATION DES SECTEURS PUBLICS			
4.2.2.0.0.33.001	ECOLE NATIONALE D'ADMINISTRATION	1 000 000	1 000 000
	TOTAL DEPARTEMENT	1 000 000	1 000 000

Code Chapitre	Designation	Plafond des charges initial	Prévisions des ressources
ADMINISTRATION DE LA DEFENSE NATIONALE			
4.2.2.0.0.34.001	CENTRE ROYAL DE TELEDETECTION SPACIALE	2 000 000	2 000 000
4.2.2.0.0.34.002	HOPITAL MILITAIRE D'INSTRUCTION MOHAMMED V A RABAT	0	0
4.2.2.0.0.34.003	HOPITAL MILITAIRE AVICENNE A MARRAKECH	0	0
4.2.2.0.0.34.004	HOPITAL MILITAIRE MOULAY ISMAIL A MEKNES	0	0
4.2.2.0.0.34.005	HOPITAL MILITAIRE A LAAYOUNE	0	0
4.2.2.0.0.34.006	HOPITAL MILITAIRE A DAKHLA	0	0
4.2.2.0.0.34.007	HOPITAL MILITAIRE A GUELMIM	0	0
4.2.2.0.0.34.008	CENTRE MEDICO-CHIRURGICAL DES FORCES ARMEES ROYALES A AGADIR	0	0
TOTAL DEPARTEMENT		2 000 000	2 000 000
HAUT COMMISSARIAT AU PLAN			
4.2.2.0.0.42.001	INSTITUT NATIONAL DE STATISTIQUE ET D'ECONOMIE APPLIQUEE	7 500 000	7 500 000
4.2.2.0.0.42.002	CENTRE NATIONAL DE DOCUMENTATION	6 000 000	6 000 000
4.2.2.0.0.42.003	ECOLE DES SCIENCES DE L'INFORMATION	1 200 000	1 200 000
TOTAL DEPARTEMENT		14 700 000	14 700 000
HAUT COMMISSARIAT AUX EAUX ET FORETS ET A LA LUTTE CONTRE LA DESERTIFICATION			
4.2.2.0.0.45.001	PARC ZOOLOGIQUE NATIONAL	400 000	400 000
4.2.2.0.0.45.002	SERVICE DE LA VALORISATION DES PRODUITS FORESTIERS	0	0
4.2.2.0.0.45.003	PARC NATIONAL DE SOUSS-MASSA	0	0
TOTAL DEPARTEMENT		400 000	400 000
MINISTERE DU DEVELOPPEMENT SOCIAL, DE LA FAMILLE ET DE LA SOLIDARITE			
4.2.2.0.0.48.001	SERVICE D'ACCUEIL , D'ASSISTANCE ET D'EVALUATION DES PROGRAMMES	0	0
TOTAL DEPARTEMENT		0	0
DELEGATION GENERALE A L'ADMINISTRATION PENITENTIAIRE ET A LA REINSERTION			
4.2.2.0.0.51.001	SERVICE AUTONOME DES UNITES DE PRODUCTION DE L'ADMINISTRATION PENITENTIAIRE	0	0
TOTAL DEPARTEMENT		0	0
TOTAL GENERAL		453 483 000	453 483 000

